

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE LANDIVISIAU

  
Pays de  
**Landivisiau**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
séance du 22 septembre 2026

Délibération n°2026-09-162

Date de convocation : 16 septembre 2026

|                              |               |              |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Conseillers en exercice : 45 | Présents : 39 | Votants : 42 |
|------------------------------|---------------|--------------|

**Rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement**

L'an deux mille vingt-six, le 22 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bodilis, salle multifonctions, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme QUELENNEC Marie-Françoise, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KEROUANTON Rachel, Mme MARY Emmanuelle, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme SAINT-BLANCARD Céline, Mme PERON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme BOURMAUD Nadège, M. POLARD Matthieu, Mme L'ERROL Marion, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban

Ont donné  
procuration

M. JEZEQUEL Jean à Mme QUELENNEC Marie-Françoise  
M. BODIGUEL Robert à M. POLARD Matthieu  
M. GAUNEZ Romain à Mme GUILLERM Elisabeth

Absent(s) excusé(s)

M. PLOUZANE Philippe  
M. LE SCANF David  
Mme GEORGELIN Anne-Catherine

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme PICART Sophie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Le conseil communautaire,**

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu la délibération n°2026-09-161 du 22 septembre 2026 du conseil communautaire portant prise d'acte des rapports annuels 2025 des concessionnaires eau et assainissement intervenant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Vu la délibération n°2021-06-060 du conseil communautaire en date du 29 juin 2021 portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que la prise des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau implique la relecture des rapports annuels des concessionnaires pour l'exercice 2025 dans le cadre du suivi de l'exploitation et des éventuels travaux d'investissements prévus aux contrats ;

Considérant que la prise d'acte desdits rapports a été menée lors du conseil communautaire du 22 septembre 2026 ;

Considérant que la collectivité se doit de compiler les données d'exploitation avec les données relatives aux travaux menés sous maîtrise d'ouvrage publique, ainsi que les données financières ;

Considérant que cette compilation permet la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2025 ;

Vu le conseil d'exploitation et la commission environnement fusionnés réunis dans leur séance du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;

Vu la conférence des maires en date du 15 septembre 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Yves-Marie Gilet, Vice-président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2026 de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

**Précise que ce rapport sera transmis aux communes pour présentation à leurs conseils municipaux et mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 24 septembre 2026.

La Secrétaire de séance,  
Sophie PICART.



Le Président,  
Henri BILLON.





**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**  
**EAU ASSAINISSEMENT**  
**EXERCICE 2025**

## Table des matières

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Partie 1 : Eau potable .....                                                                     | 8  |
| I. EXPLOITATION EAU POTABLE .....                                                                | 8  |
| I.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau, Lampaul Guimiliau, Guiclan et Sizun ..... | 8  |
| I.1.1. Faits marquants .....                                                                     | 8  |
| I.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés .....                                | 9  |
| I.1.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation .....                                           | 11 |
| I.1.4. Bilan qualité .....                                                                       | 12 |
| I.1.5. Bilan des investissements .....                                                           | 14 |
| I.1.6. Clientèle .....                                                                           | 14 |
| I.1.7. Bilan financier .....                                                                     | 15 |
| I.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Loc Eguiner .....                                      | 17 |
| I.2.1. Faits marquants .....                                                                     | 17 |
| I.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés .....                                | 17 |
| I.2.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation .....                                           | 20 |
| I.2.4. Bilan qualité .....                                                                       | 20 |
| I.2.5. Bilan des investissements .....                                                           | 21 |
| I.2.6. Clientèle .....                                                                           | 21 |
| I.2.7. Bilan financier .....                                                                     | 21 |
| I.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn .....                                         | 24 |
| I.3.1. Faits marquants .....                                                                     | 24 |
| I.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés .....                                | 24 |
| I.3.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation .....                                           | 26 |
| I.3.4. Bilan qualité .....                                                                       | 27 |
| I.3.5. Bilan des investissements .....                                                           | 28 |
| I.3.6. Clientèle .....                                                                           | 28 |
| I.3.7. Bilan financier .....                                                                     | 28 |
| I.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard et Saint Sauveur .....                       | 31 |
| I.4.1. Faits marquants .....                                                                     | 31 |
| I.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés .....                                | 32 |
| I.4.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation .....                                           | 34 |
| I.4.4. Bilan qualité .....                                                                       | 35 |
| I.4.5. Bilan des investissements .....                                                           | 35 |
| I.4.6. Clientèle .....                                                                           | 36 |
| I.4.7. Bilan financier .....                                                                     | 36 |

|                                                                                             |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévédé, Trézilidé et Saint Vougay .....       | 39 |
| I.5.1. Faits marquants .....                                                                | 39 |
| I.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                            | 39 |
| I.5.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....                                       | 41 |
| I.5.4. Bilan qualité.....                                                                   | 42 |
| I.5.5. Bilan des investissements.....                                                       | 42 |
| I.5.6. Clientèle.....                                                                       | 42 |
| I.5.7. Bilan financier.....                                                                 | 43 |
| I.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau.....                         | 46 |
| I.6.1. Faits marquants .....                                                                | 46 |
| I.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                            | 47 |
| I.6.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....                                       | 49 |
| I.6.4. Bilan qualité.....                                                                   | 50 |
| I.6.5. Bilan des investissements.....                                                       | 51 |
| I.6.6. Clientèle.....                                                                       | 51 |
| I.6.7. Bilan financier.....                                                                 | 51 |
| Partie 2 : Assainissement collectif et non collectif.....                                   | 54 |
| II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT.....                                                        | 54 |
| II.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard, Saint Sauveur, Guiclan et Sizun ..... | 54 |
| II.1.1. Faits marquants .....                                                               | 54 |
| II.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                           | 55 |
| II.1.3. Bilan d'exploitation.....                                                           | 60 |
| II.1.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....         | 61 |
| II.1.5. Bilan des investissements.....                                                      | 71 |
| II.1.6. Clientèle.....                                                                      | 71 |
| II.1.7. Bilan financier.....                                                                | 72 |
| II.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Plounéventer .....                               | 75 |
| II.2.1. Faits marquants .....                                                               | 75 |
| II.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                           | 75 |
| II.2.3. Bilan d'exploitation.....                                                           | 77 |
| II.2.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....         | 78 |
| II.2.5. Bilan des investissements.....                                                      | 81 |
| II.2.6. Clientèle.....                                                                      | 81 |
| II.2.7. Bilan financier.....                                                                | 81 |
| II.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn .....                                   | 83 |

|                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| II.3.1. Faits marquants .....                                                         | 83  |
| II.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                     | 84  |
| II.3.3. Bilan d'exploitation.....                                                     | 86  |
| II.3.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station.....  | 86  |
| II.3.5. Bilan des investissements.....                                                | 90  |
| II.3.6. Clientèle.....                                                                | 90  |
| II.3.7. Bilan financier.....                                                          | 90  |
| II.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévéde et Saint Vougay.....            | 93  |
| II.4.1. Faits marquants .....                                                         | 93  |
| II.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                     | 93  |
| II.4.3. Bilan d'exploitation.....                                                     | 95  |
| II.4.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations.....   | 95  |
| II.4.5. Bilan des investissements.....                                                | 96  |
| II.4.6. Clientèle.....                                                                | 96  |
| II.4.7. Bilan financier.....                                                          | 97  |
| II.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau et Lampaul Guimiliau.....      | 100 |
| II.5.1. Faits marquants .....                                                         | 100 |
| II.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                     | 101 |
| II.5.3. Bilan d'exploitation.....                                                     | 103 |
| II.5.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire de la station ..... | 103 |
| II.5.5. Bilan des investissements.....                                                | 105 |
| II.5.6. Clientèle.....                                                                | 106 |
| II.5.7. Bilan financier.....                                                          | 106 |
| II.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau.....                  | 109 |
| II.6.1. Faits marquants .....                                                         | 109 |
| II.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés.....                     | 110 |
| II.6.3. Bilan d'exploitation.....                                                     | 113 |
| II.6.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station.....  | 113 |
| II.6.5. Bilan des investissements.....                                                | 119 |
| II.6.6. Clientèle.....                                                                | 119 |
| II.6.7. Bilan financier.....                                                          | 119 |
| II.7. Bilan des contrôles ANC.....                                                    | 122 |
| III. TRAVAUX EAU POTABLE.....                                                         | 123 |
| III.1. Bilan opérationnel .....                                                       | 123 |
| III.2. Bilan financier.....                                                           | 124 |

|                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| IV. TRAVAUX ASSAINISSEMENT .....                                            | 125 |
| IV.1. Bilan opérationnel .....                                              | 125 |
| IV.2. Bilan financier .....                                                 | 127 |
| V. ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE .....              | 128 |
| V.1. Compte administratif eau potable.....                                  | 128 |
| V.2. Compte administratif assainissement .....                              | 128 |
| VI. SYNTHÈSE DES PRIX 2026 APPLICABLES AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2026..... | 129 |

## EDITO

L'ensemble du patrimoine a été diagnostiqué avant la prise de compétence : les conclusions pointent des réseaux vieillissants, des enjeux sanitaires, des usines à moderniser afin d'anticiper des réglementations de plus en plus contraignantes, notamment en matière d'assainissement. La contrainte de développement de nos communes est également en jeu : sans assainissement collectif, les communes plus rurales ne pourront plus se développer.



Forts de ce constat, les élus de la CCPL ont élaboré un programme de travaux sur 10 - 15 ans, permettant de répondre aux enjeux de développement du territoire, tout en respectant les contraintes sanitaires et la nécessité de préserver l'environnement pour les générations futures. L'objectif premier étant d'apporter de l'eau en qualité et en quantité à nos usagers. Les contraintes qualitatives seront davantage maîtrisées grâce à la modernisation des usines, qu'il s'agisse de la production d'eau ou du traitement des eaux usées. Le volet quantitatif est quant à lui « sous contrôle » grâce au barrage du Drennec (8 Mm3 de stockage) qui apporte un soutien d'étiage à la rivière Elorn. Ce travail s'inscrit dans un contexte de solidarité supra territoriale avec nos partenaires voisins (Syndicat de l'Horn et la régie An dour).

On citera parmi les projets structurants du mandat (et probablement des mandats suivants) :

- En eau potable :
  - o La sécurisation sud du territoire de la CCPL, projet de 1,3 M€ permettant de s'affranchir du risque de rupture d'alimentation en eau sur les communes de Commana et Sizun en cas de sécheresse prolongée, à l'instar de ce qui a été vécu en 2022 ;
  - o Le déploiement de la télérelève (2 M€) permettant une détection plus rapide des fuites et donc d'économiser la ressource ;
  - o La refonte des usines de production d'eau vétustes de Commana (3,2 M€) ;
  - o Le renforcement des capacités de stockage et la modernisation de l'usine de production d'eau de Sizun (3 M€) ;
- En assainissement :
  - o La construction d'une nouvelle station d'épuration sur Plouzévédé dont la capacité sera doublée, pour permettre le raccordement des bourgs voisins de Trézilidé et Saint-Vougay ;
  - o Le renforcement des capacités de la station de Landivisiau et l'étude de raccordement des bourgs voisins (Locmélar, Plougourvest, Bodilis, Plougar et Loc-Eguiner) ;
  - o Le renforcement de la station d'épuration de Plouneventer ;
  - o Renouvellement des conduites vétustes, notamment sur Landivisiau, Plouvorn et Sizun.

Ces travaux se feront en différentes phases et représentent des investissements amortis sur 60 ans.

Les élus ont voté une nouvelle trajectoire tarifaire pour permettre de porter ces investissements, lourds, mais nécessaires. Le budget annuel de la CCPL sur cette thématique s'élève à 8 M€. Nous avons recours à l'emprunt, mais également aux subventions de nos partenaires (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui a financé à 50 % la télérelève et la sécurisation sud, et le département du Finistère). La trajectoire évoquée fera doubler le prix de l'eau à échéance 10 ans, mais cette tendance est nationale, du fait du retard des investissements des années passées, du maintien pendant de nombreuses années du prix de l'eau à un niveau ne permettant pas de renouveler les équipements et de la baisse des subventions des services centraux.

Yves-Marie Gilet,

Vice-Président Eau Assainissement, Gemapi

## **PREAMBULE**

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau exerce les missions de service public de l'eau potable et de l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A ce titre, elle se doit de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service, sur la base des rapports annuels des délégataires s'agissant de l'exploitation et du bilan travaux menés en interne pour la partie investissements.

Le présent rapport est établi sur la base des données compilées transmises par les délégataires. Il comporte un volet relatif à l'exploitation et un volet relatif aux travaux. Le bilan financier de la Communauté de Communes pour chaque budget annexe est également présenté.

# Partie 1 : Eau potable

## I. EXPLOITATION EAU POTABLE

La cartographie ci-dessous (figure 1) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2025 pour le service public de l'eau potable. 7 contrats ont été hérités du transfert de compétence des syndicats d'eau et les communes au profit de la CCPL : 3 opérateurs interviennent à ce titre (Eau du Ponant pour les contrat de Locmélard / Saint-Sauveur, Loc-Eguiner, Plouvorn, Commana / Guimiliau ; Suez pour le contrat de Trézilidé / Plouzévédé / Saint-Vougay ; et Saur pour le contrat de Landivisiau / Lampaul / Guiclan / Sizun). Le contrat du secteur de Pont an ilis est toujours géré par le syndicat éponyme jusqu'à fin 2028 avec Eau du Ponant comme opérateur.

### Légende : 7 contrats – 3 opérateurs

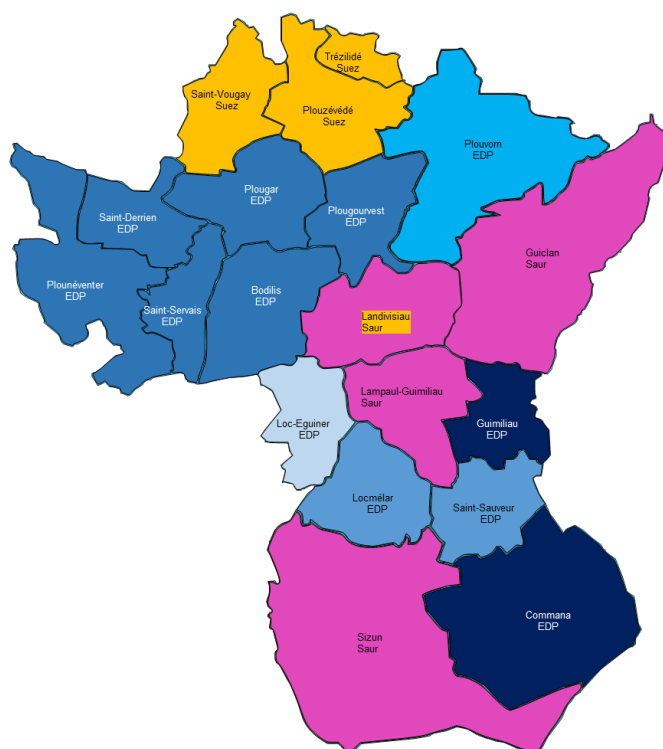
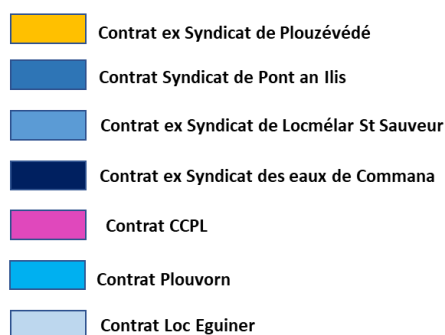


**Figure 1 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'eau potable de la CCPL – Année 2025**

### I.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau, Lampaul Guimiliau, Guiclan et Sizun

#### I.1.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par huit éléments saillants :

- Pose d'antennes sur les différents réservoirs du périmètre pour le déploiement de la télérelève ;
- Création d'une ligne dédiée pour la clientèle CCPL : à noter que cette ligne était prévue contractuellement, mais n'avait pas été mise en œuvre ;
- Renouvellement et extension de réseau sur le secteur Roz avel à Lampaul-Guimiliau ;

- Intervention de la SPIE sur le réservoir de l'Essougar pour déposer des câbles non fonctionnels ;
- Plusieurs arrêts d'usine sur Goamosal liés au problème d'injection de chaux qui affectait la reminéralisation de l'eau. En cause une défaillance du renvoi d'angle du dévouteur dans le silo ;
- Arrêt d'usine sur Goasmoal à la suite d'une panne des pompes à boues assurant le transfert vers l'usine d'épuration de Landivisiau ;
- Remplacement des réducteurs de pression utilisés pour la préparation de chaux et de mico-sable sur l'usine de Goasmoal ;
- Problème de remplissage du réservoir des Perdrix sans précision sur l'anomalie en cause.

### I.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un premier avenant a été conclu en 2025 portant sur la modification du BPU télérelève et des conditions économiques du renouvellement des équipements.

3 conventions sont annexées au contrat :

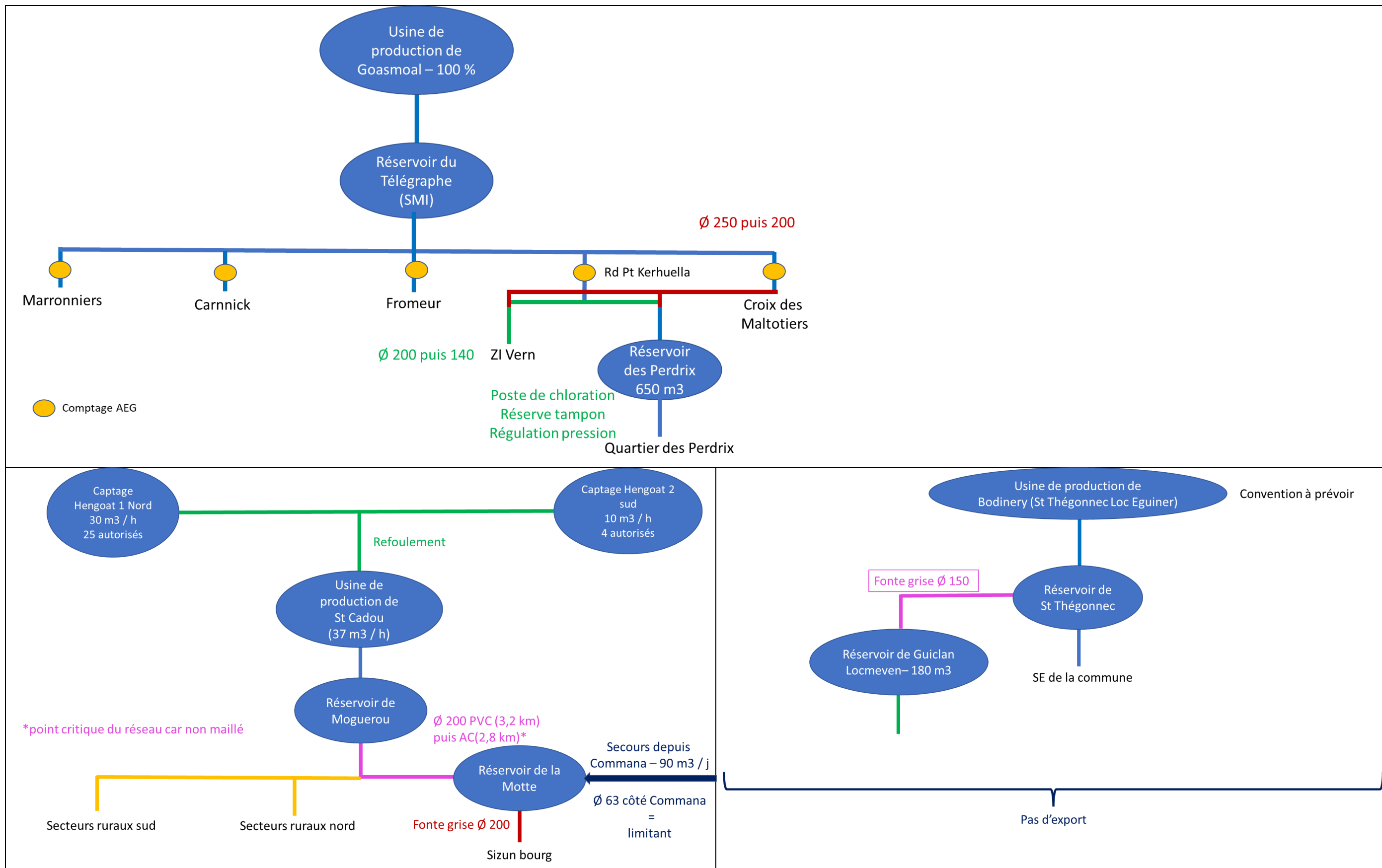
- L'une concerne l'achat d'eau en gros à An dour pour la commune de Guiclan ;
- Une relative à la vente d'eau en gros dans le cadre de la sécurisation en eau potable entre les intercommunalités CCPL, SMH et An dour ;
- La 3<sup>ème</sup> concerne la vente d'eau en gros à la CAPLD depuis Goasmoal et depuis Sizun.

Les communes totalisent **8 354 abonnés** pour **1 036 819 m3 d'eau consommés comptabilisés**. Le linéaire de réseau s'élève à 348 km et présente un **rendement de 93,3 %** et un ILP de 1,11 qualifié de bon pour un secteur semi urbain (< 3).

Le réseau est majoritairement en PVC (79 %) et dans une moindre mesure en fonte (15 %). Les dates de pose sont précisées en annexe et montrent que 6 km de réseau sont de nature inconnue, soit moins de 2 % du linéaire total. Les diamètres sont équitablement répartis entre les DN 110 et 63 (18 et 21 % respectivement), mais 37 % du patrimoine est classé « inconnu » sur cette thématique. Les capacités de stockage s'élèvent à 6 580 m3 correspondant à une autonomie sur la distribution inférieure à 2 jours. L'inventaire du patrimoine (vannes, vidanges, purges et ventouses, stabilisateurs, débitmètres linéaire de branchements) est recensé en annexe (3 917 vannes, 81 ventouses, 493 vidanges, 2 bornes de puisage, 15 réducteurs etc...). La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2025 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

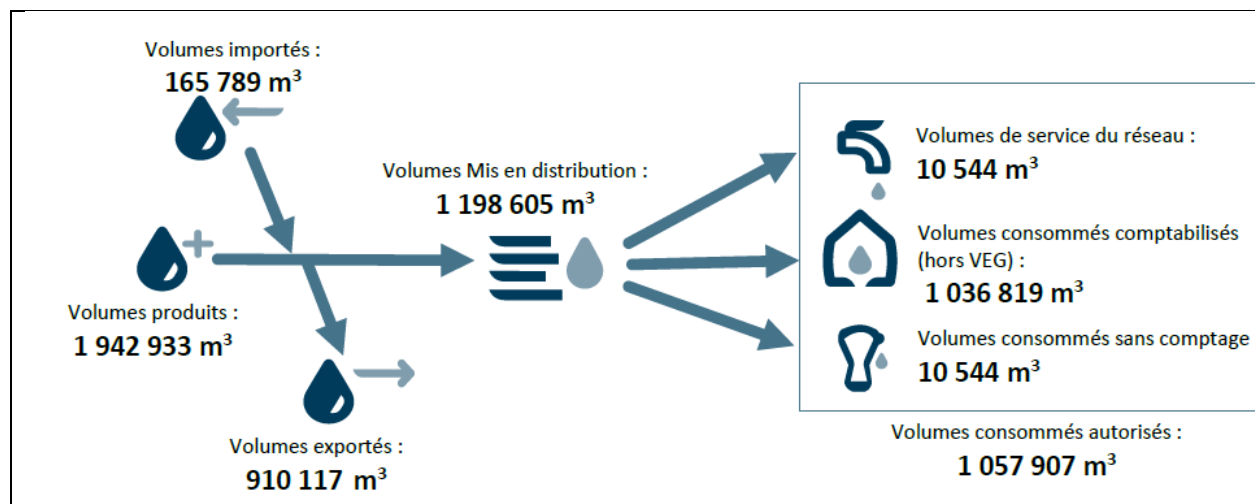
Le parc compteurs est de 8 359 équipements (dont 6 770 renouvelés en 2025) avec un âge moyen des compteurs de diamètre 15 et 20 inférieur à 2 ans. Les compteurs de plus gros diamètre n'ayant pas été renouvelés en masse, leur âge moyen tourne autour de 16 ans, mais cela ne concerne que 74 équipements.

Les synoptiques suivants présentent les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



### I.1.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits par Gosamoal sont intégrés dans cet exercice suite à l'intégration du contrat du SMI au 1<sup>er</sup> janvier 2025, ce qui augmente significativement le volume produit entre 2024 et 2025 (139 762 m<sup>3</sup> en 2024 pour la seule usine de Sizun à partir des captages d'Hengoat, contre 1 942 933 m<sup>3</sup> pour les deux usines en 2025). Les captages de Sizun représentent 6 % de la production à l'échelle du contrat ;
- mécaniquement comparativement à 2024, le volume d'import est en très forte baisse puisque le volume produit par Gosamoal n'est plus considéré comme de l'import pour l'exploitant sur l'exercice 2025 ;
- que les volumes de Guiclan ne concernent que l'import depuis An dour, la commune ne disposant pas d'ouvrage de production en propre ;
- les volumes mis en distribution sont à nuancer : en raison d'une anomalie dans la méthode d'estimation des consommations, ainsi que d'un dysfonctionnement de la radio-relève en place, les volumes annuels consommés par abonné sont inexacts lorsque l'on examine séparément les années 2024 et 2025. Il apparaît par ailleurs que, lors de l'établissement de la facture estimative 2024, l'absence de relève a conduit à une sous-estimation de la consommation réelle. La relève effective des index, ainsi que le déploiement de la télérelève au cours de l'année 2024/2025 pour les dernières factures, ont corrigé cette sous-estimation en réintégrant un volume d'eau réellement consommé mais jusque-là non comptabilisé. Dans ce contexte, une analyse du rendement sur une seule année aurait conduit à une interprétation faussée des volumes consommés et distribués. En effet, les indicateurs de 2024 sont sous-estimés, car il manque environ un trimestre voire un semestre complet de consommation selon les abonnés, tandis que ceux de 2025 sont surestimés. Un calcul consolidé sur deux ans permet donc de lisser cet effet correctif et d'obtenir une estimation plus représentative de la consommation réelle et du rendement du réseau sur la période étudiée. Le rendement annoncé de 93 % retombe ainsi à 90 % et l'ILP remonte à 1,22.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique de 1,7 MWh en 2025 qui ne peut être comparé au bilan antérieur en raison de l'intégration de l'usine de Goasmoal (la consommation de 2024 était seulement de 54 kWh). L'exploitant a présenté à la MOA les résultats de l'étude visant à optimiser le rendement énergétique par le calcul des flux transitant sur les filtres à sable et leur impact sur la qualité du traitement et des lavages. Le résultat de cette étude montre la nécessité de renouveler les conduites en sortie de filtre à sable, notamment celle du filtre 2.

La consommation de réactif est portée à 24 tonnes pour la javel, près de 12 tonnes de charbon actif en poudre, 9 tonnes de neutralite, 14 tonnes de soude. Les consommations les plus élevées concernent la chaux éteinte et le chlorure ferrique (149 et 212 tonnes respectivement).

L'exploitation 2025 a également consisté en :

- le nettoyage des cubes de charbon actif et de chaux de l'usine de Goasmoal ;
- la fin de la collecte des données de géoréférencement en classe A des réseaux, prévue contractuellement ;
- le curage de la bêche d'eaux sales de l'usine de Goasmoal ;
- 13 interventions de nettoyage de réservoirs, plus élevé que le nombre total d'ouvrages car l'exploitant compatibilise les interventions par cuve, toutes réalisées en novembre 2025 ;
- 19 fuites réparées dont 12 sur branchements (l'une sur collier à Guiclan) et 7 sur canalisation. Parmi ces dernières, on note la casse sur la rue du Pontic ayant conduit aux problématiques de remplissage du réservoir des Perdrix et la casse de conduite route de Saint Pol sur Landivisiau ;
- 64 campagnes de recherches de fuites représentant un linéaire de 73,7 km pour 7 fuites trouvées, toutes sur conduites dont 5 sur Landivisiau ;
- 33 interventions d'entretien / réparation, essentiellement orientées vers des purges et manœuvres de vannes ;
- Finalisation des audits de sécurités sur les ouvrages, dont les conclusions ont abouti à la signature de devis pour des travaux programmés en 2026 ;
- 14 interventions pour contrôles réglementaire sur les installations électrique, systèmes de levage et ballons anti-béliers des ouvrages et 28 interventions de niveau 2 (compteurs, télésurveillance, débitmètre, pH-mètre, batterie, vanne pneumatique, onduleur etc...).

#### I.1.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau distribuée 100 % conforme. L'exploitant distingue les résultats par type d'eau. Ces derniers sont présentés ci-après :

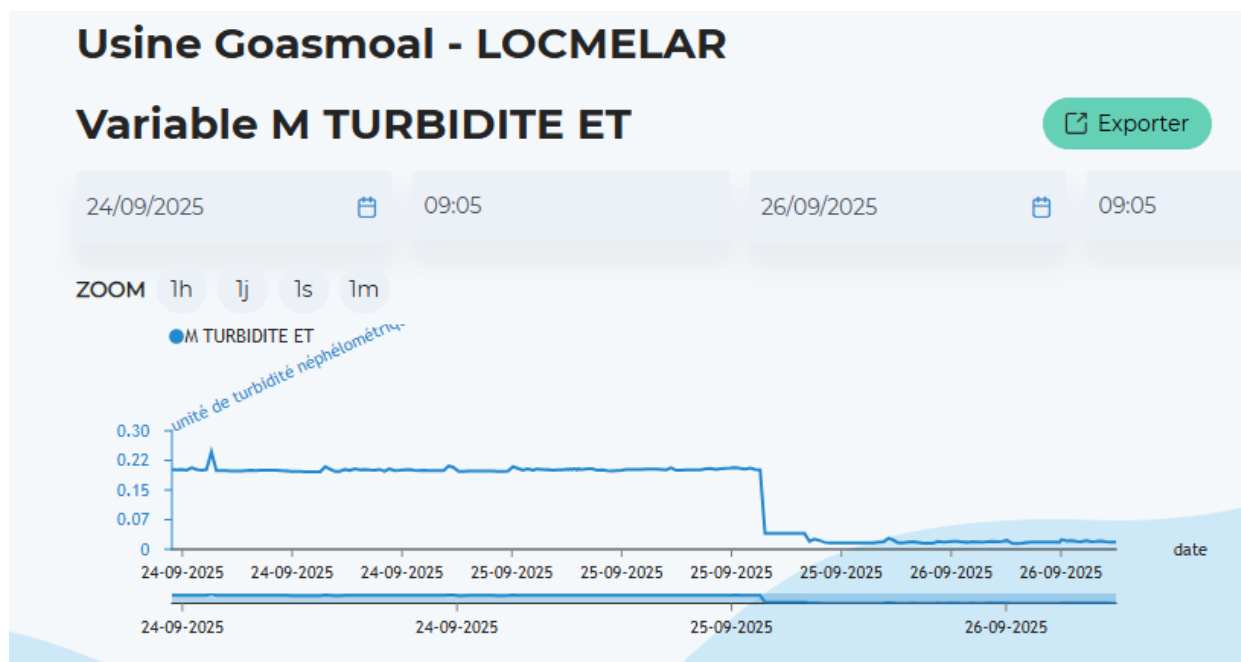
| Nombre de prélèvements                                                   |                                     | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Eau brute                                                                |                                     |                                                                  |
| Physico-chimie                                                           | 74 par l'exploitant et 75 par l'ARS | 100 %                                                            |
| Bactériologie                                                            | 0 par l'exploitant et 61 par l'ARS  | 100 %                                                            |
| Eau intermédiaire en sortie d'actiflo, filtre à sable et ultrafiltration |                                     |                                                                  |
| Microbiologie                                                            | 0                                   | -                                                                |
| Physico-chimie                                                           | 20 par l'exploitant                 | 100 %                                                            |
| Eau au point de mise en distribution                                     |                                     |                                                                  |
| Microbiologie                                                            | 0                                   | -                                                                |

|                |                                     |                                            |
|----------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
| Physico-chimie | 75 par l'ARS et 23 par l'exploitant | 100 % pour l'ARS et 91 % pour l'exploitant |
| Eau distribuée |                                     |                                            |
| Microbiologie  | 61 par l'ARS                        | 100 %                                      |
| Physico-chimie | 75 par l'ARS et 32 par l'exploitant | 100 %                                      |

Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- L'eau d'alimentation distribuée et l'eau brute sont conformes aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ;
- S'agissant de l'eau au point de mise en distribution (sortie d'usine), Le prélèvement réalisé le 25 septembre 2025 sur l'eau traitée de l'usine de Goasmoal a remonté deux non-conformités. L'une pour la turbidité avec une valeur à 1.2 NTU alors que la limite de qualité est de 1 NTU. L'autre dépassement est lié aux chlorates avec une mesure atteignant 473 µg/L pour une limite de qualité à 250 µg/L.

Pour le paramètre de la turbidité, les analyses internes et les analyseurs en ligne indiquaient lors du prélèvement des valeurs dix fois plus faibles : une contre-analyse avait été demandée au laboratoire mais celle-ci était impossible car la quantité d'échantillon était insuffisante. Des analyses internes avec plusieurs appareils ont permis de confirmer l'erreur de l'analyse laboratoire. L'extraction des courbes de turbidité de l'eau traitée sur l'usine de Goasmoal sur la période englobant le prélèvement non conforme est fournie ci-dessous :



Pour le dépassement sur le paramètre des chlorates, deux actions sont en cours afin d'éviter que le problème ne se reproduise : vidange et nettoyage de la cuve de Javel, et réflexion menée sur le stockage de Javel : cuve extérieure exposée au soleil et réduction du temps de séjour dans la cuve avec remplacement éventuel de la javel actuelle par une javel moins concentrée.

### I.1.5. Bilan des investissements

L'année 2025 fait état de :

- Travaux concessifs sur la préparation de chaux de l'usine de Goasmoal ;
- Pose d'une vanne pour améliorer le fonctionnement réseau sur Sizun au droit de la zone du pont bleu ;
- Renouvellement de réseau rue du Coteau sur Lampaul-Guimiliau (309 ml) ;
- Renouvellement et extension de réseau secteur Roz Avel sur Lampaul-Guimiliau (835 ml et 15 branchements) ;
- Renouvellement de réseau RN12 et rue des Perdrix sur Landivisiau (1 250 ml, 26 reprises de branchements et reports de 3 poteaux incendie) ;
- Renouvellement de réseau rue du Canick sur Landivisiau (400 ml) ;
- Renouvellement de réseau rue de la Tour d'Auvergne / Argoat sur Landivisiau ;
- Reprise d'un branchement sur le bourg de Sizun ;
- Démarrage des travaux de la zone du Vern pour abandon de la conduite rue du Pontic ;
- Démarrage des travaux d'interconnexion Télégraphe / Bodinery.
- la réalisation de 95 branchements neufs (pose ou déplacement de compteurs).

Les opérations de renouvellement prévues au contrat sont détaillées dans le RAD et s'élèvent à 26 364 € (télésurveillance et alarme sur la station d'alerte du Fromeur, , pompe doseuse de javel réservoir des Perdrix, alarme anti-intrusion ou encore contrôle d'accès aux ouvrages) générant un solde de 181 486 € sur la dotation annuelle cumulée sur 2024 – 2025 de 207 850 €.

### I.1.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 16 réclamations relatives à la facturation ou à la qualité de service sont indiquées dans le RAD : la ligne dédiée prévue au contrat a été mise en place très tardivement et a conduit à un nombre important de réclamations parvenant directement à la collectivité. Le fait de ne pas réussir à joindre l'exploitant a généré le non enregistrement des réclamations dans la base clientèle de Saur, à l'origine de valeurs largement sous estimées ;
- 27 réclamations écrites ont été enregistrées ;
- Des problèmes de sous facturation des volumes 2025 impacteront le RAD 2026 puisque la facture de solde de consommation 2025 a été transmise début 2026 aux abonnés. L'exploitant ne retrace pas dans le RAD le nombre de réclamations reçues en lien avec cette insuffisance des volumes consommés qui a dû alerter certains consommateurs qui se sont vus rembourser des trop-perçus en 2025. Ce point sera à détailler par l'exploitant lors de la présentation du RAD aux élus.
- Un taux d'impayés de 0,65 % ;
- Un montant d'abandon de créance de 123 € ;
- Un taux de réclamation de 3,23 % ;
- **Aucun élément mentionné sur les échéancier, dégrèvements ou demandes de FSL pour l'année 2025.**

### I.1.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée le dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Saur</b>                      |        |                    | <b>116,91</b>               | <b>117,77</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 30,01              | 30,01                       | 30,23                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,7242             | 86,90                       | 87,54                       |
| Collectivité                     |        |                    | <b>148,59</b>               | <b>134,55</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 11,43              | 11,43                       | 10,35                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,143              | 137,16                      | 124,20                      |
| Organismes publics               |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | 0,0634             | 7,61                        | 7,404                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| Total HT                         |        |                    | <b>318,47</b>               | <b>301,78</b>               |
| TVA (5,5 %)                      |        |                    | 17,52                       | 16,60                       |
| Prix TTC                         |        |                    | <b>335,99</b>               | <b>318,38</b>               |
| Prix en € / m3                   |        |                    | <b>2,80</b>                 | <b>2,65</b>                 |

## LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 10 rue Ferdinand de Lesseps ZI du Fromeur  
29400 LANDIVISIAU  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Téléphone :** 02 98 79 00 00 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

**Dépannage 24h/24 :** 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2026

**Courrier :** TSA 32005  
56408 AURAY CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

43

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Abonnement TTC           | 43,72 €         |
| Consommation TTC         | 291,00 €        |
| <b>Total facture TTC</b> | <b>334,72 €</b> |

soit 0,0024 €/Litre

**334,72 €**

| BRANCHEMENT               | COMPTEUR |          |  |  |  | Consommation<br>m3 | Information    |
|---------------------------|----------|----------|--|--|--|--------------------|----------------|
|                           | Numéro   | Diamètre |  |  |  |                    |                |
| GUICLAN                   | 519451   | 015 mm   |  |  |  | 120                | Conso. simulée |
| <b>TOTAL CONSOMMATION</b> |          |          |  |  |  | 120                |                |

| SPECIMEN                                             |  | FACTURE N° Simulation       | Tranche | Quantité | Prix / U | Consommation | Abonnement | TVA  |
|------------------------------------------------------|--|-----------------------------|---------|----------|----------|--------------|------------|------|
| <b>Distribution de l'eau</b>                         |  | 273,11 € HT    288,13 € TTC | m3      | m3       | € HT     | € HT         | € HT       | %    |
| Abonnement part Communautaire                        |  | Année 2026                  |         |          |          |              | 11,43      | 5,50 |
| Abonnement part SAUR                                 |  | Année 2026                  |         |          |          |              | 30,01      | 5,50 |
| Consommation part Communautaire                      |  | Année 2026                  |         | 120      | 1,1430   | 137,16       |            | 5,50 |
| Consommation part SAUR                               |  | Année 2026                  |         | 120      | 0,7242   | 86,90        |            | 5,50 |
| Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) |  | Année 2026                  |         | 120      | 0,0634   | 7,61         |            | 5,50 |

|                                                    |  |                           | Tranche | Quantité | Prix / U | Consommation | Abonnement | TVA  |
|----------------------------------------------------|--|---------------------------|---------|----------|----------|--------------|------------|------|
| <b>Organismes publics</b>                          |  | 44,16 € HT    46,59 € TTC | m3      | m3       | € HT     | € HT         | € HT       | %    |
| Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne  |  | Année 2026                |         | 120      | 0,0480   | 5,76         |            | 5,50 |
| Consommation part Consommation EP - Loire-Bretagne |  | Année 2026                |         | 120      | 0,3200   | 38,40        |            | 5,50 |

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| <b>Total Facture</b> | <b>334,72 € TTC</b> |
|----------------------|---------------------|

HT soumis à TVA : 317,27 €  
TVA sur les débits : 17,45 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

La facture 120 m3 montre une hausse de la facture globale de 5,3 %. L'augmentation de la part collectivité (+ 9,5 %) est en cause, mais compensée par la baisse de la part délégataire du fait de la formule de révision favorable à la collectivité, et de la suppression de certaines redevances de l'agence de l'eau. Seule la redevance performance est en hausse ce qui s'explique par le calcul des indicateurs de performance sur la base des données réelles pour 2025, alors que le coefficient modulateur de 2024 (date de prise d'effet de cette nouvelle redevance) avait été fixé par l'Etat, en l'absence de données historisées.k

Les problématiques de facturation et clientèle survenues début 2026 sur le solde de consommation 2025 ont fait l'objet d'un protocole avec le délégataire conduisant à payer 50 k€ de pénalités en 2026 et 2027 et sous forme de travaux de renouvellement de réseau d'eau potable sur Landivisiau.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un résultat déficitaire en fin de première année de -158 k€, creusé fin 2025 à -181 k€ ;
- L'augmentation des charges explique partiellement ce déficit : tous les postes de dépenses sans sont en augmentation (excepté les achats d'eau), dont certains de manière très significative (personnel, produits de traitement, analyses et sous traitance). Ces hausses globales et la baisse des achats d'eau sont directement liées à l'intégration de l'usine de Goasmosal dans le périmètre contractuel. Au regard de cette intégration, l'augmentation des charges de 12,6 % reste relativement maîtrisée ;
- Le déficit s'explique aussi et surtout par la sous-estimation des recettes et en particulier des produits d'exploitation. Les recettes 2024 s'élèvent en effet à 1 127 k€ et ne montent qu'à 1 453 k€ en 2025 malgré le changement de périmètre et l'intégration de recettes complémentaires de ventes d'eau en gros. Cette relative stabilité traduit la sous-estimation des ventes d'eau aux abonnés, et pas uniquement sur l'exercice 2025 ;
- La charge relative au reversement de la part collectivité est en baisse entre 2024 et 2025 alors que le tarif proportionnel a augmenté : l'exploitant devra expliquer cette anomalie.

| En milliers d'euros                                   | 2024           |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| <b>PRODUITS</b>                                       | <b>2 235,0</b> |
| Exploitation du service                               | 1 127,1        |
| Collectivités et autres organismes publics            | 1 073,7        |
| Travaux attribués à titre exclusif                    | 31,6           |
| Produits accessoires                                  | 2,6            |
| <b>CHARGES</b>                                        | <b>2 393,3</b> |
| Personnel                                             | 193,8          |
| Energie électrique                                    | 15,9           |
| Achats d'eau                                          | 744,4          |
| Produits de traitement                                | 2,2            |
| Analyses                                              | 7,5            |
| Sous-traitance, matières et fournitures               | 73,0           |
| Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1) | 7,7            |
| Autres dépenses d'exploitation                        | 112,1          |
| <i>Télécommunications, poste et télégestion</i>       | 3,6            |
| <i>Engins et véhicules</i>                            | 33,3           |
| <i>Informatique</i>                                   | 60,8           |
| <i>Assurances</i>                                     | 3,2            |
| <i>Locaux</i>                                         | 4,3            |
| <i>Divers</i>                                         | 6,7            |
| Contribution des services centraux et recherche       | 41,8           |
| Collectivités et autres organismes publics            | 1 073,7        |
| <i>Part collectivité</i>                              | 1 006,2        |
| <i>Autres organismes publics</i>                      | 67,6           |
| Charges relatives aux renouvellements                 | 113,1          |
| <i>Pour garantie de continuité du service</i>         | 3,4            |
| <i>Fonds contractuel</i>                              | 109,7          |
| Charges relatives aux investissements contractuels    | 0,1            |
| Charges relatives investissements du domaine privé    | 8,0            |
| Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux      | 0,1            |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                           | <b>-158,4</b>  |
| <b>RESULTAT</b>                                       | <b>-158,4</b>  |

## I.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Loc Eguiner

### I.2.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par la résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 .

### I.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements. Une partie relative aux investissements (branchements, compteurs, canalisations, équipements électromécaniques et ouvrages de traitement) est également prévue au contrat.

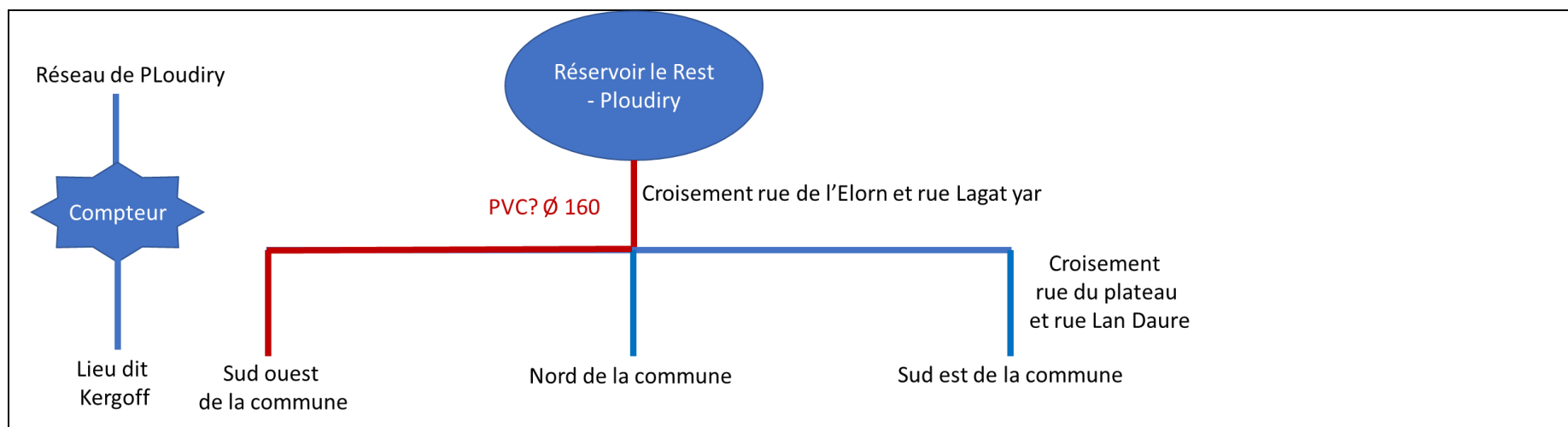
Un avenant n°3 au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif d'achat d'eau en gros à la CAPLD actualisé, et modification de la part collectivité, évolution de la part variable du concessionnaire, RODP, assujettissement à la TVA et suppression de la mention de la contre-valeur agence de l'eau.

2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau à la CAPLD ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

La commune totalise **164 abonnés** pour **21 980 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 20,4 km et présente un **rendement de 89,8 %** et un ILP de 0,34 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement de réseau poursuit sa hausse par rapport à 2024 (il était l'an passé estimé à 87,9 %). Néanmoins, aucune explication n'est fournie par l'exploitant. Le réseau est majoritairement en diamètre 63 avec matériau non renseigné et de date de pose comprise entre 1966 et 1973. 35 vannes et 171 branchements (totalisant un linéaire de 340 ml) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

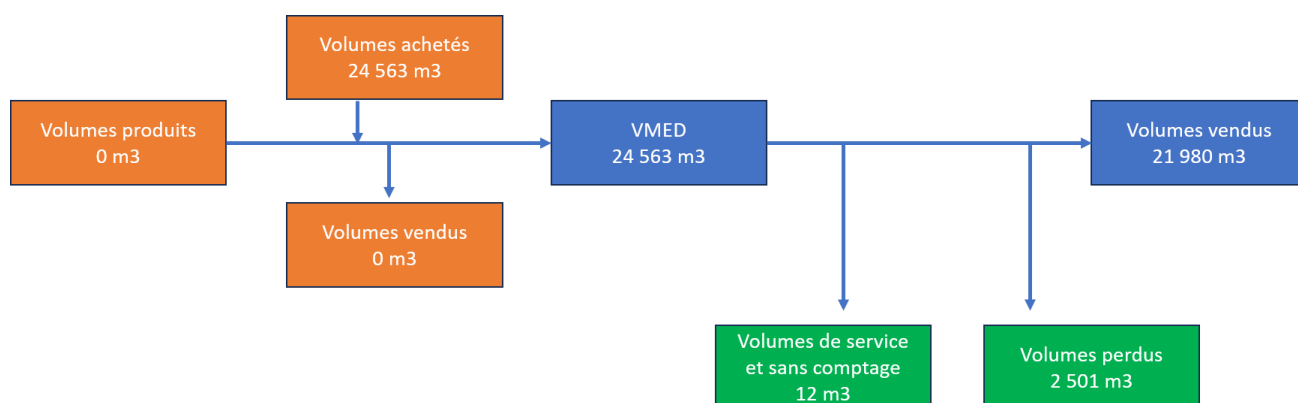


## Prise d'acte du rapport annuel 2025 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur la commune de Plouvorn

Le parc compteurs est de 169 équipements avec un âge moyen de 3 ans, la majorité des compteurs constitutifs du parc ayant été renouvelés en 2022.

### I.2.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note que le volume introduit à Loc Eguiner est relativement constant sur les dernières années, avec toutefois une baisse régulière depuis 2023. Une augmentation du volume transitant par le compteur de Kermao est observée (+ 30% entre 2024 et 2025), tandis que le volume d'import depuis le Rest est en baisse de 21 %. Le volume global importé correspond au volume mis en distribution et est en baisse de 18 % par rapport à 2024.

Aucune campagne de recherche de fuite n'a été menée sur 2025 et une seule fuite a été réparée au cours de l'année.

### I.2.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

| Nombre de prélèvements     |   | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|----------------------------|---|------------------------------------------------------------------|
| Autosurveillance EDP       |   |                                                                  |
| Physico-chimie             | 3 | 100 %                                                            |
| Bactériologie              | 3 | 92,3 %                                                           |
| Contrôle réglementaire ARS |   |                                                                  |
| Microbiologie              | 6 | 100 %                                                            |
| Nitrates                   | 6 | 100 %                                                            |

Pour l'année 2025, les qualités physico-chimiques et bactériologiques sont conformes et aucun dépassement n'est observé sur l'ensemble des paramètres contrôlés.

#### I.2.5. Bilan des investissements

Aucun compteur n'a été renouvelé en 2025, ni aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat. Aucun nouveau branchement n'est recensé sur l'année.

Le taux de renouvellement de réseau est nul sur la commune pour l'année 2025.

#### I.2.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 51 appels à Eau du Ponant concernant la commune de Loc Eguiner sur les 71 835 appels annuels 2025, avec un taux de décroché moyen de 90,4 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 5,23 jours sur les 48 332 contacts écrits entrants ;
- 11 visites en agence (exclusivement sur l'agence de Landivisiau) correspondant à 0,2 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 1 déplacement terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 38,5 % ;
- Un taux d'impayés de 1,6 % (non significatif car peu d'abonnés donc ce taux peut fortement fluctuer d'une année à l'autre, il était ainsi supérieur à 5 % en 2024) ;
- 2 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec ces échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 0 € sur le contrat ;
- Aucune réclamation sur l'année pour le territoire, soit un taux de 0 unités pour 1 000 abonnés. A noter que cet indicateur a été fiabilisé en 2025 au niveau national en ôtant des réclamations certains types de courriers (fuites après compteurs, tarification et de contacts cumulés pour une seule et même réclamation).

#### I.2.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| EDP                              |        | -                  | -                           | <b>234,79</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        |                    | -                           | 86,82                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | -                  | -                           | 147,97                      |
| Veolia                           |        |                    | <b>219,84</b>               | -                           |
| <i>Abonnement</i>                |        | 18                 | 18                          | -                           |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,6820             | 201,84                      | -                           |
| Collectivité                     |        |                    | <b>148,59</b>               | <b>134,55</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 11,43              | 11,43                       | 10,35                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,143              | 137,16                      | 124,20                      |
| Organismes publics               |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | 0,0634             | 7,61                        | 7,40                        |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| Total HT                         |        |                    | <b>421,40</b>               | <b>418,81</b>               |
| TVA (5,5 %)                      |        |                    | 23,18                       | 23,03                       |
| Prix TTC                         |        |                    | <b>444,58</b>               | <b>441,84</b>               |
| Prix en € / m3                   |        |                    | <b>3,70</b>                 | <b>3,68</b>                 |

Prix : le prix entre 2025 et 2026 est parfaitement stable et ce malgré le changement de délégataire intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le prix proposé par Veolia au m3 est inférieur à celui du délégataire sortant, alors que le contenu contractuel est plus riche et intègre notamment les études réglementaires de PGSSE et le géoréférencement de réseau en classe A. Cela est dû aux effets d'assiette s'agissant du contrat passé avec Veolia. La part collectivité est en hausse de 9,5 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une augmentation des recettes de 65 à 80 k€ en lien avec la vente d'eau. Le détail montre que les recettes d'abonnement sont stables à 2 000 euros près, de même que les recettes de consommation. Le global augmente néanmoins du fait d'une augmentation de la surtaxe (part collectivité) et des recettes perçues pour le compte de l'agence de l'eau (suite à modification du système des redevances depuis la loi de finances 2024) ;
- Les recettes de consommation augmentent alors que les volumes vendus aux abonnés ont baissé comparativement à 2024. Cela est dû à une facturation au réel en décembre 2025 pour être cohérent avec la date de fin de contrat ;
- S'agissant des charges, le principal poste de dépenses correspond aux achats d'eau. Ici, les charges sont en baisse de 4 k€, corrélés avec la baisse des consommations observées sur l'année 2025 ;
- Les charges d'exploitation comprennent quant à elles essentiellement le volet réseau (en très forte hausse soit + 99 %) tandis que les frais d'analyse s'effondrent (-45 %). La faible modification du nombre de bulletins d'autosurveillance menés par le délégataire sur ce territoire ne permet pas d'expliquer cette baisse. De même, le temps passé sur le volet réseau par le personnel pour expliquer la hausse des charges d'exploitation réseaux pose question ;
- L'enveloppe GER est en très forte baisse également, en raison de la prise en charge du renouvellement des compteurs par la collectivité dans le cadre du marché de télérelève ;
- Le disponible fin de contrat est positif : 18 k€ fin 2025 et 30,5 k€ en cumul fin de contrat, en cohérence avec l'équilibre contractuel observé sur la durée sur ce périmètre.

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025           | 2024     | 2025     |
|-----------------------------------------------|----------|----------|
| LOC-EGUINER - EAU POTABLE                     | Total €  | Total €  |
| RECETTES AEP                                  | 65 114   | 80 297   |
| VENTE D'EAU                                   | 64 180   | 79 576   |
| Abonnement                                    | 12 898   | 14 074   |
| Consommation                                  | 24 402   | 24 916   |
| Surtaxe                                       | 21 647   | 29 356   |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)   | 5 233    | 11 229   |
| TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES      | 934      | 722      |
| REVERSEMENTS                                  | - 26 879 | - 40 585 |
| Surtaxe                                       | - 21 647 | - 29 356 |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)   | - 5 233  | - 11 229 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES                            | 38 234   | 39 712   |
| CHARGES D'EXPLOITATION                        | 22 374   | 21 872   |
| ACHATS D'EAU                                  | 16 238   | 12 942   |
| ETUDES EXPLOITATION                           | -        | -        |
| EXPLOITATION                                  | 467      | 3 048    |
| Exploitation des réseaux                      | - 893    | 2 122    |
| Exploitation des installations                | -        | -        |
| Frais d'analyse                               | 1 360    | 751      |
| Astreinte                                     | -        | 175      |
|                                               | -        | -        |
| GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT              | 1 793    | 140      |
| GER Intallations VRD & Electromécanique       | -        | -        |
| GER Réseaux                                   | 1 793    | 140      |
|                                               | -        | -        |
| CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES | 548      | 827      |
| RELATION USAGERS                              | 2 475    | 2 791    |
| EMPRUNTS                                      | -        | -        |
| LOYERS                                        | 533      | 507      |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS                | 321      | 1 616    |
| IMPOTS, TAXES                                 | -        | -        |
| CAF DU CONTRAT                                | 15 860   | 17 840   |
| PARTICIPATION A L'IS                          | 51       | 43       |
| INVESTISSEMENTS                               |          |          |
| SUBVENTIONS                                   |          |          |
| DISPONIBILITES DU CONTRAT                     | 15 809   | 17 797   |
| CUMUL                                         | 12 724   | 30 521   |

### I.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn

#### I.3.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par quatre éléments saillants :

- La résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- Le renouvellement de l'ensemble des automates de télégestion concernés par la fin des communications 2G / 3G ;
- L'accompagnement de la CCPL dans le projet de déploiement de télérelève et de ses projets de renouvellements de réseaux.

#### I.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

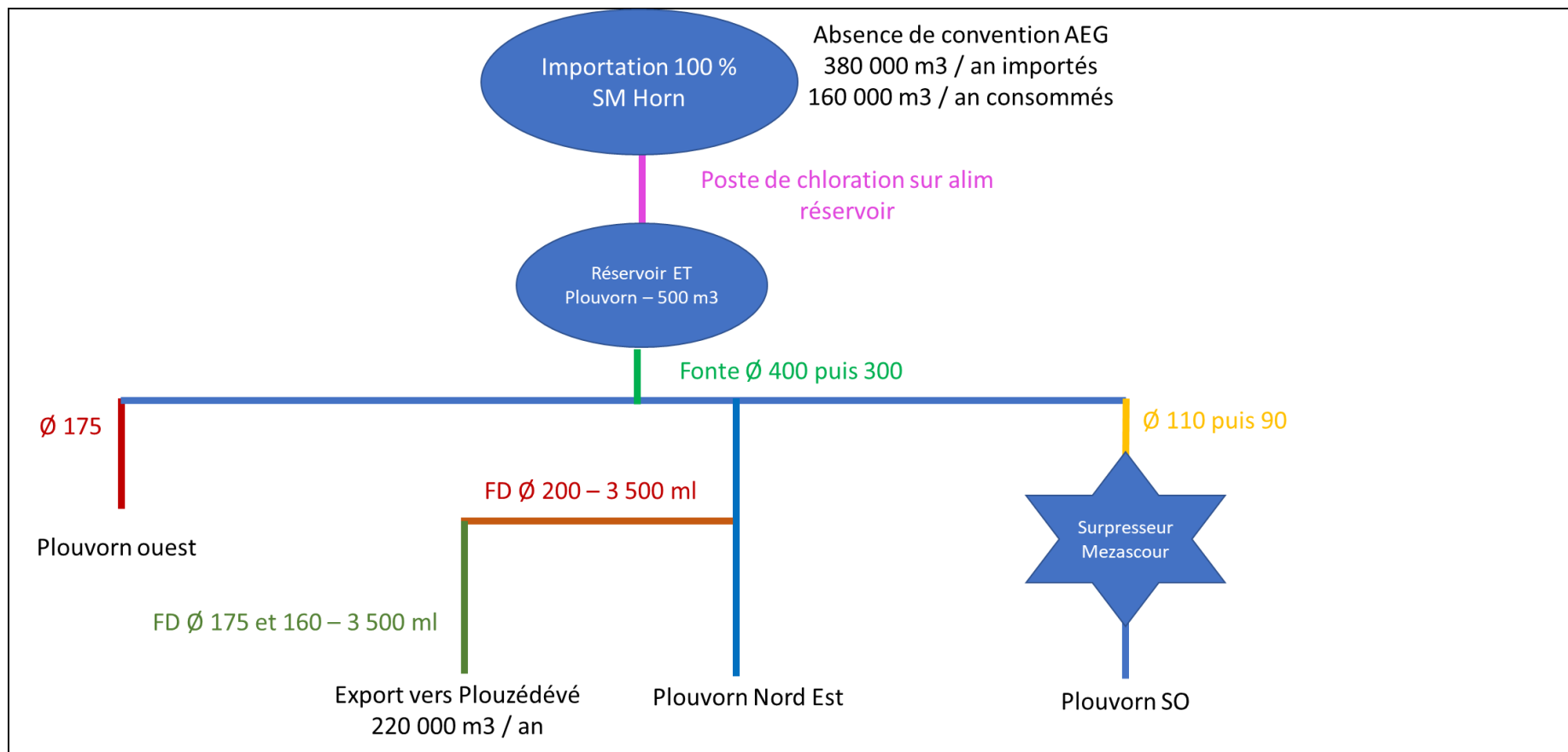
Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif de d'achat d'eau en gros au SMH, suppression de la mention de la contre-valeur agence de l'eau et modification de la part collectivité.

2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau en gros au Syndicat mixte de production de l'Horn ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

La commune totalise **1 499 abonnés** pour **171 466 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 97,9 km (branchements inclus) et présente un **rendement de 96,2 %** (en très forte augmentation par rapport à 2024 où il était de 80,9 %, en raison de la modification du calendrier de facturation) et un ILP de 0,22 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le réseau est majoritairement en diamètre 110 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 424 vannes et 1 114 branchements (totalisant un linéaire de 11,9 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

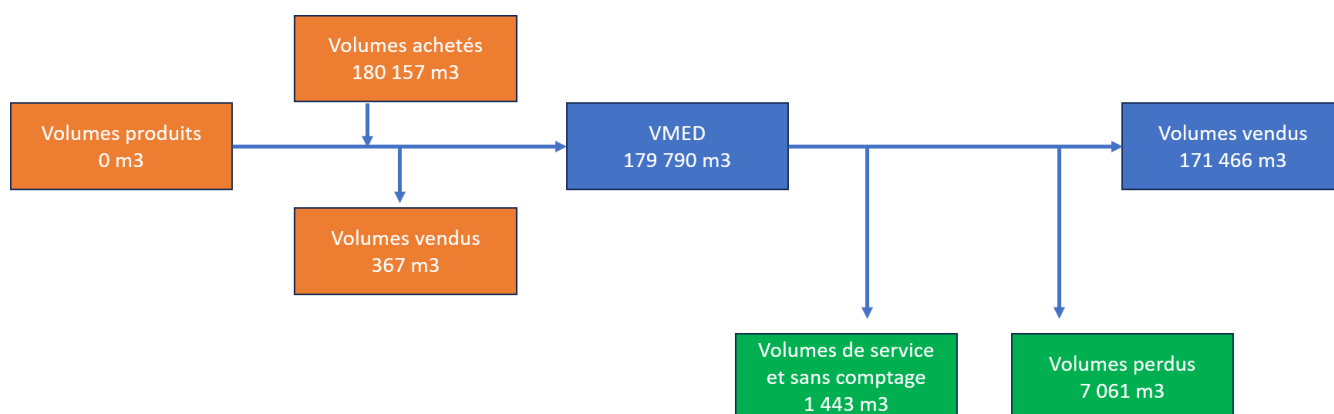


## Prise d'acte du rapport annuel 2025 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélar et Saint Sauveur

Le parc compteurs est de 1 554 équipements. Plus de 33 % du parc présente un âge inférieur ou égal à 4 ans.

### I.3.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur la commune est le suivant :



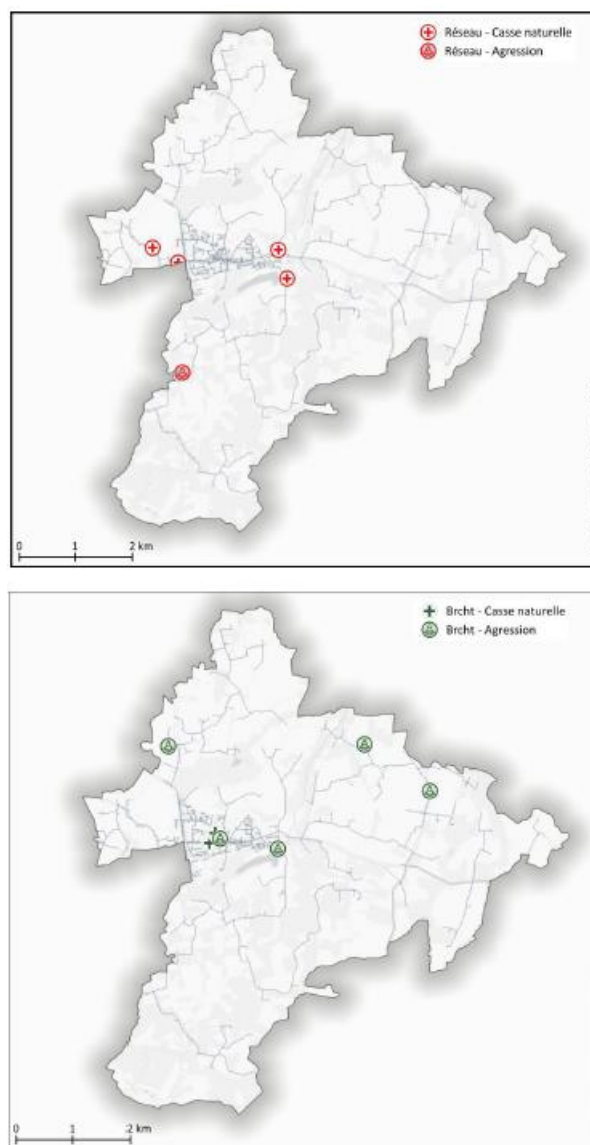
On note :

- Un volume produit nul puisque Plouvorn ne dispose pas d'ouvrage de production et achète l'intégralité de ses besoins en eau au SMH, et à Goamoal en secours ;
- Des volumes vendus en hausse de 20 % par rapport à l'année 2024 ;
- Cette augmentation significative fait suspecter une sous-évaluation chronique de « l'eau dans les compteurs » au cours des premières années de contrat. La performance est donc globalement meilleure que dans les RAD précédents ;
- Le volume vendu en export à Plougourvest est plus important, conséquence d'une sectorisation temporaire mise en place pour recherche de fuite.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique stable sur les 3 dernières années (1 162 kWh en 2025).

Le réservoir de Plouvorn a fait l'objet du lavage annuel réglementaire en novembre 2025. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes, entre mars et octobre 2025).

Une campagne de recherche de fuite sur 11,7 km a permis de repérer 3 fuites parmi les 14 cartographiées ci-après, ce qui a donné lieu à un taux d'occurrence des interruptions de service non programmées de 3,34 unités / 1 000 abonnés (indicateur en forte baisse par rapport à 2024 – 12 unités) :



#### I.3.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

|                                   | Nombre de prélèvements | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Autosurveillance EDP</b>       |                        |                                                                  |
| Physico-chimie                    | 9                      | 100 %                                                            |
| Bactériologie                     | 9                      | 100 %                                                            |
| <b>Contrôle réglementaire ARS</b> |                        |                                                                  |
| Microbiologie                     | 13                     | 100 %                                                            |
| Physico-chimie                    | 13                     | 100 %                                                            |

Pour l'année 2025, les qualités physico-chimiques et bactériologiques sont conformes et aucun dépassement n'est observé sur l'ensemble des paramètres contrôlés.

### I.3.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 au titre du contrat sont nuls.

Néanmoins, 33 compteurs ont été renouvelés, 0 branchement renouvelé. 16 branchements neufs ont par ailleurs été facturés aux abonnés dont 5 hors lotissement.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul puisque les investissements sont intégralement portés par la collectivité. La liste des investissements menés par cette dernière en 2025 est détaillée dans le RPQS : en 2025, le chantier de Messinou / Capitaine de Menou a été finalisé.

### I.3.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 615 appels à Eau du Ponant concernent la commune de Plouvorn sur les 71 835 appels annuels 2025, avec un taux de décroché moyen de 90,4 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 5,23 jours sur les 48 332 contacts écrits entrants ;
- 79 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 1,3 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 29 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 53,12 % ;
- Un taux d'impayés de 3,08 %, en hausse de 1 % par rapport à 2024 ;
- 13 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat n'ont pas généré d'abandon de créance ;
- 2 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 1,33 unités pour 1 000 abonnés, soit 10 fois moins que l'an passé en raison de la modification au niveau national, du mode de calcul de cet indicateur.

### I.3.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| EDP                              |        | -                  | -                           | <b>121,59</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        |                    | -                           | 25,98                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | -                  | -                           | 95,61                       |
| Veolia                           |        |                    | <b>219,84</b>               | -                           |
| <i>Abonnement</i>                |        | 18                 | 18                          | -                           |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,6820             | 201,84                      | -                           |
| Collectivité                     |        |                    | <b>149,76</b>               | <b>136,89</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 11,52              | 11,52                       | 10,53                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,152              | 138,24                      | 126,36                      |
| Organismes publics               |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | 0,0634             | 7,61                        | 7,40                        |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| Total HT                         |        |                    | <b>422,57</b>               | <b>307,94</b>               |
| TVA (5,5 %)                      |        |                    | 23,24                       | 16,94                       |
| Prix TTC                         |        |                    | <b>445,81</b>               | <b>324,88</b>               |
| Prix en € / m3                   |        |                    | <b>3,71</b>                 | <b>2,71</b>                 |

Prix : on note une augmentation assez significative du montant 120 m3 (+27%), notamment liée à l'augmentation de la part délégataire, cependant peu significative en terme de comparaison du fait du changement de délégataire intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le tarif contractuel de Plouvorn était particulièrement inadapté aux réalités contractuelles, générant un déficit chronique sur le contrat, ce qui a conduit à sa résiliation anticipée. Le rétablissement de l'équilibre économique du contrat aurait en effet généré une augmentation bien plus élevée que celle observée suite au passage sous gestion Veolia eau.

Le délégataire entrant, bien que présentant un prix plus élevé, présente un contrat assorti de prestations supplémentaires par rapport à celui initialement contracté avec EDP, notamment le géoréférencement en classe A des réseaux. Cette prestation est particulièrement importante sur Plouvorn car la commune est classée en espace semi-urbain pour lequel l'obligation réglementaire est prévue sur une échéance très courte.

La part collectivité est quant à elle augmentée de 8,6 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération, mais qui reste cependant moins inflationniste que sur d'autres communes pour lesquelles le tarif de départ était plus bas.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une augmentation des recettes de 296 à 538 k€ en lien avec la vente d'eau. Le détail montre que les recettes d'abonnement sont stables à 2 000 euros près. Les recettes de consommation sont plus élevées et décorréliées des volumes mis en distribution qui eux, restent stables sur toute la durée du contrat. La hausse des recettes de consommation est ainsi à attribuer à la période de facturation arrêtée au 31 décembre 2025, générant des recettes entrantes supplémentaires sur la période considérée. Les recettes augmentent également du fait d'une augmentation de la surtaxe (part collectivité) et des recettes perçues pour le compte de l'agence de l'eau (suite à modification du système des redevances depuis la loi de finances 2024) ;
- Le chiffre d'affaire du contrat augmente de 34 k€ entre 2024 et 2025 ;

- Les charges d'exploitation sont relativement stables, même si l'on enregistre une baisse de 5,5 % : cette baisse est ventilée entre la diminution des charges d'achat d'eau (111 k€ en 2025 au lieu de 117 en 2024) et la baisse des charges d'exploitation (notamment personnel car moins de temps passé en suivi de chantier pour accompagner la collectivité, et électricité) ;
- La diminution des frais d'analyse (- 40 %) est compensée par l'augmentation du coût des astreintes (+ 75 %) ;
- Une baisse significative du GER du fait du déploiement de la télérelève par la CCPL ;
- Le disponible fin de contrat est négatif : - 36 k€ fin 2025 et – 203,7 k€ en cumul fin de contrat, en cohérence avec le déséquilibre observé depuis le démarrage (surestimation initiale des recettes de ventes d'eau en lien avec une grille tarifaire inadaptée aux gros consommateurs d'une part, et sous-estimation des charges d'achat d'eau d'autre part). Le déficit cumulé projeté calculé l'an passé est finalement supérieur de 20 k€ à celui effectivement observé à date.

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025                      |   | 2024    | 2025      |
|----------------------------------------------------------|---|---------|-----------|
| PLOUVORN - EAU POTABLE                                   |   | Total € | Total €   |
| <b>RECETTES AEP</b>                                      |   | 296 366 | 538 333   |
| <b>VENTE D'EAU</b>                                       |   | 268 748 | 502 193   |
| Abonnement                                               |   | 36 004  | 38 411    |
| Consommation                                             |   | 97 677  | 121 422   |
| Surtaxe                                                  |   | 95 812  | 240 065   |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)              |   | 39 255  | 102 295   |
| <b>TRAVAUX, PRESTATIONS &amp; FRAIS FACTURABLES</b>      |   | 27 617  | 36 140    |
| <b>REVERSEMENTS</b>                                      | - | 135 067 | - 342 360 |
| Surtaxe                                                  | - | 95 812  | - 240 065 |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)              | - | 39 255  | - 102 295 |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                                |   | 161 299 | 195 973   |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            |   | 246 168 | 232 515   |
| <b>ACHATS D'EAU</b>                                      |   | 117 001 | 111 516   |
| <b>ETUDES</b>                                            |   | -       | -         |
| <b>EXPLOITATION</b>                                      |   | 66 219  | 59 223    |
| Exploitation des réseaux                                 |   | 53 110  | 41 133    |
| Exploitation des installations                           |   | 7 161   | 8 269     |
| Frais d'analyse                                          |   | 3 180   | 1 914     |
| Astreinte                                                |   | 2 769   | 7 908     |
| <b>GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b>                  |   | 8 332   | 2 907     |
| <b>CHARGES SUR TRAVAUX &amp; PRESTATIONS FACTURABLES</b> |   | 25 887  | 14 502    |
| <b>RELATION USAGERS</b>                                  |   | 21 406  | 27 801    |
| <b>LOYERS</b>                                            |   | 7 650   | 7 904     |
| Centre d'Exploitation Kerlaurent                         |   | 2 248   | 2 502     |
| Système Informatique                                     |   | 5 179   | 5 179     |
| Véhicules                                                |   | 223     | 223       |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>                    | - | 328     | - 8 662   |
| Structure                                                |   | 3 674   | 3 674     |
| Créances irrécouvrables                                  |   | 237     | -         |
| Dot. aux dépréciations des créances                      |   | 1 697   | 5 426     |
| Provision Prog de Renouvellement compteur & install      | - | 5 936   | - 438     |
| <b>IMPOTS, TAXES</b>                                     |   | -       | -         |
| <b>CAF DU CONTRAT</b>                                    | - | 84 869  | - 36 542  |
| <b>PARTICIPATION A L'IS</b>                              |   | 211     | 210       |
| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                   |   | -       | -         |
| <b>SUBVENTIONS</b>                                       |   |         |           |
| <b>DISPONIBILITES DU CONTRAT</b>                         | - | 85 080  | - 36 752  |
| <b>CUMUL</b>                                             | - | 166 956 | - 203 708 |

#### I.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélar et Saint Sauveur

##### I.4.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par cinq éléments saillants :

- La résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- Le renouvellement de l'ensemble des automates de télégestion concernés par la fin des communications 2G et 3G ;

- Remplacement de l'automate de l'usine de Kernonen suite à l'orage de fin 2024 ayant endommagé les armoires électriques et l'automate de la station ;
- Accompagnement de la collectivité dans le développement informatique en lien avec le déploiement de la télérelève et accompagnement sur le projet de sécurisation.

#### I.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, modalités de réalisation des branchements, accueil des usagers, recouvrement de la part assainissement, dispositions relatives à la TVA et modification de la part collectivité.

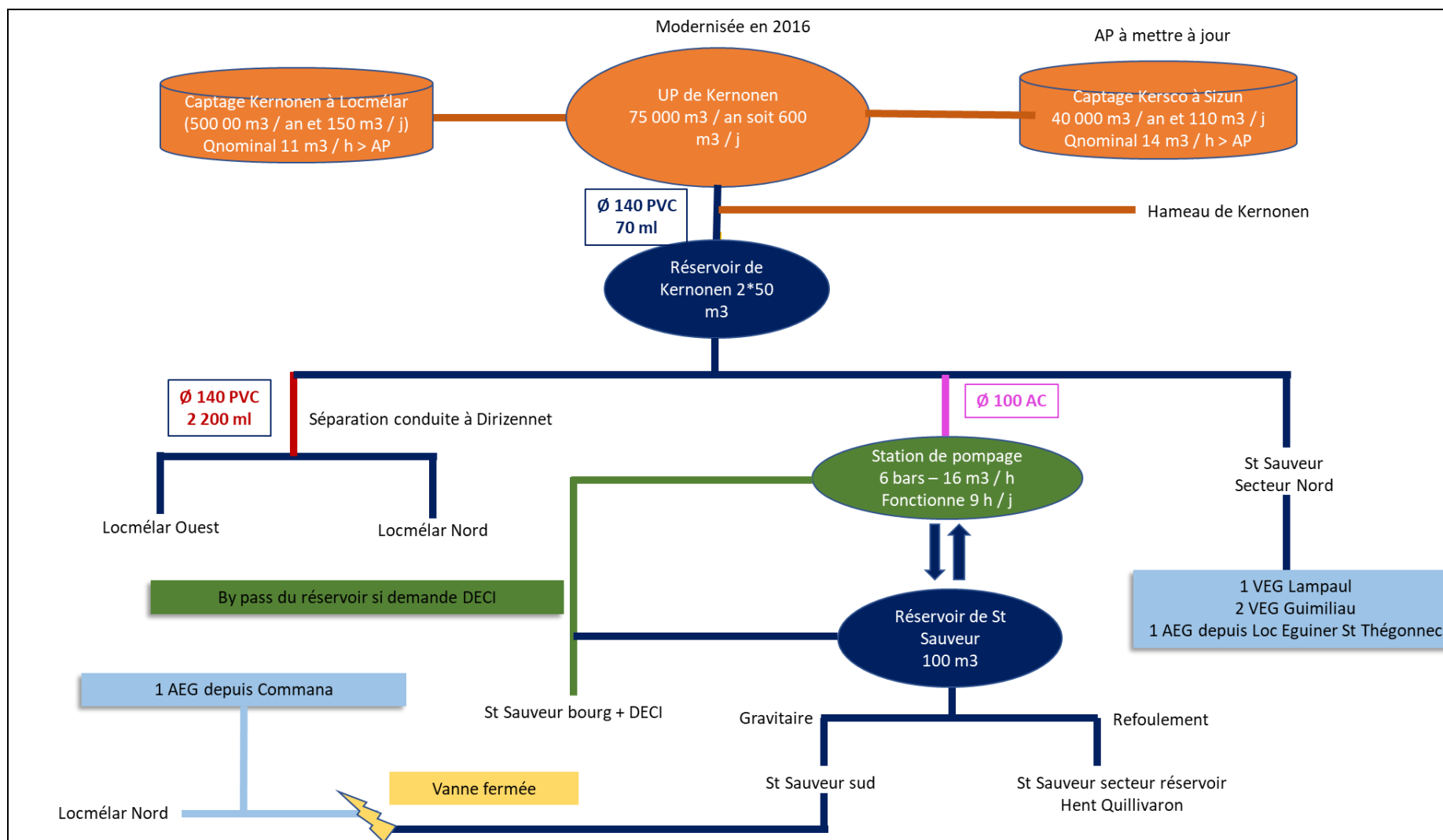
3 conventions sont annexées au contrat :

- Convention de vente et achat d'eau en gros au SIEAC de Commana ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Lampaul Guimiliau ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie.

Les deux communes totalisent **661 abonnés** pour **46 616 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 56,9 km et présente un **rendement de 87,2 %** (en hausse par rapport à 2024 du fait de l'installation des stabilisateurs de pression) et un ILP de 0,43 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le réseau est majoritairement en diamètre 63 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 220 vannes et 722 branchements (totalisant un linéaire de 6 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

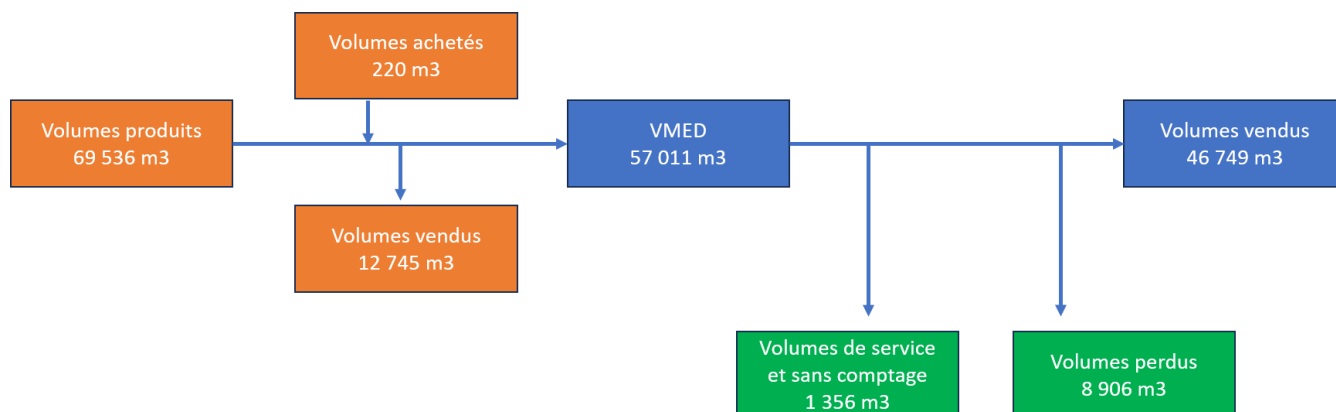
Prise d'acte du rapport annuel 2025 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélar et Saint Sauveur



Le parc compteurs est de 722 équipements avec un âge moyen de 6,3 ans.

#### I.4.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



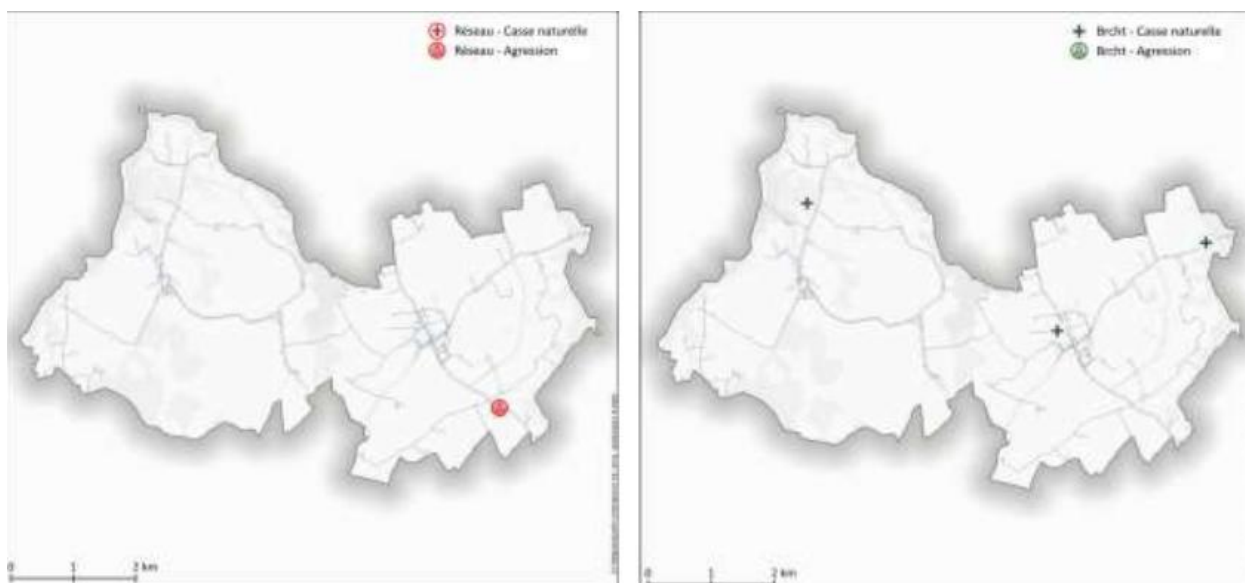
On note :

- L'approvisionnement en eau du territoire se fait essentiellement à partir des ressources exploitées à l'UP de Kernonen : captages de Kersco et Kernonen exploités à parts égales ;
- Le volume acheté depuis Commana reste stable par rapport à 2024 suite à la réparation de fuite de Vernhir cette même année ;
- Le volume vendu vers Guimiliau est en revanche en baisse du fait de la modification de l'alimentation de Guimiliau au 4<sup>ème</sup> trimestre.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse de 15 % (42 722 kWh en 2025 comparés aux 50 234 kWh consommés en 2024). Cette baisse est associée au remplacement des vannes de sectorisation non étanches permettant une moindre sollicitation du surpresseur de Saint-Sauveur.

Le réservoir de Kernonen, le surpresseur de St Sauveur et l'usine de production de Kernonen ont été vidangés, nettoyés et désinfectés en fin d'année 2025 (octobre – novembre) juste avant la période de tuilage avec Veolia. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

Une campagne de recherche de fuite sur 10,9 km a permis de repérer 1 fuite parmi les 4 cartographiées ci-après :



#### I.4.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

|                                   | Nombre de prélèvements | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Autosurveillance EDP</b>       |                        |                                                                  |
| Physico-chimie                    | 15                     | 100 %                                                            |
| Bactériologie                     | 11                     | 100 %                                                            |
| Micropolluants                    | 2                      | 100 %                                                            |
| <b>Contrôle réglementaire ARS</b> |                        |                                                                  |
| Microbiologie                     | 9                      | 100 %                                                            |
| Physico-chimie                    | 9                      | 100 %                                                            |

Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux traitées et distribuées** : excellente qualité physico-chimique et bactériologique. L'équilibre calco-carbonique n'est pas toujours atteinte et le traitement de l'agressivité de l'eau doit être optimisé ;
- **Sur les eaux brutes** : Présence de métabolites de pesticides non pertinents ESA-Métolachlore et Chlorothalonil-R471811 dans les eaux des captages de Kernonen à des valeurs supérieures à 0,1 µg/L, mais inférieures à la valeur guide de 0,9 µg/L.

#### I.4.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Renouvellement de la télégestion du surpresseur de Saint-Sauveur ;
- Au sein de l'usine de Kernonen : remplacement de la sonde de niveau, du débitmètre des eaux de lavage, du débitmètre pour le prélèvement du captage de Kernonen et renouvellement du réservoir sous pression.

Par ailleurs, 5 compteurs ont été renouvelés par EDP et 215 par la CCPL au titre de la télérelève, mais aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat. 9 branchements neufs ont été créés dont 4 hors lotissement.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 s'élève à 0,15 %.

#### I.4.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 232 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Locmélard et Saint Sauveur sur les 71 835 appels annuels 2025, avec un taux de décroché moyen de 90,4 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 5,23 jours sur les 48 332 contacts écrits entrants ;
- 42 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 0,7 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 12 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 55 % ;
- Un taux d'impayés de 3,03 % ;
- 13 échéanciers de paiement accordés pour 18 263 €, mais aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 450 € sur le contrat ;
- 1 réclamation sur l'année pour le territoire, soit un taux de 1,51 unités pour 1 000 abonnés. A noter que cet indicateur a été fiabilisé en 2025 au niveau national en ôtant des réclamations certains types de courriers (fuites après compteurs, tarification et de contacts cumulés pour une seule et même réclamation). Cela fait considérablement baisser le nombre de réclamations qui était de 27 sur ce territoire en 2024.

#### I.4.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>EDP</b>                       |        | -                  | -                           | <b>186,50</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        |                    | -                           | 26,56                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | -                  | -                           | 159,94                      |
| <b>Veolia</b>                    |        |                    | <b>219,84</b>               | -                           |
| <i>Abonnement</i>                |        | 18                 | 18                          | -                           |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,6820             | 201,84                      | -                           |
| <b>Collectivité</b>              |        |                    | <b>160,29</b>               | <b>152,10</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 12,33              | 12,33                       | 11,70                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,2330             | 147,96                      | 140,40                      |
| <b>Organismes publics</b>        |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | 0,0634             | 7,61                        | 7,404                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| <b>Total HT</b>                  |        |                    | <b>433,10</b>               | <b>388,06</b>               |
| <b>TVA (5,5 %)</b>               |        |                    | 23,82                       | 21,34                       |
| <b>Prix TTC</b>                  |        |                    | <b>456,92</b>               | <b>409,41</b>               |
| <b>Prix en € / m3</b>            |        |                    | <b>3,81</b>                 | <b>3,41</b>                 |

On note une hausse en 2025 : le prix global passe de 409 à 456 € sur la facture 120 m3, dont la représentativité reste discutable du fait du changement de délégataire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. . Le prix proposé par Veolia au m3 est légèrement supérieur à celui du délégataire sortant, mais le contenu contractuel est plus riche car intègre notamment les études réglementaires de PGSSE et le géoréférencement de réseau en classe A. La part collectivité est en hausse de 5,2 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération. Cette hausse est moins marquée sur le périmètre de Locmélar et Saint-Sauveur, le taux initialement porté par les collectivités avant le transfert de compétence étant historiquement plus élevé. L'inflation est en conséquence moins rapide.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une augmentation des recettes d'exploitation de 15,6 %, en lien avec l'augmentation des recettes de vente d'eau aux abonnés (plus de volumes vendus), tandis que la vente les exports sont en légère baisse.
- Le chiffre d'affaire du contrat est parfaitement stable entre 2024 et 2025 (102 k€) ;
- Les charges d'exploitation sont en légère baisse (77 k€ en 2025 contre 80 en 2024), du fait d'une diminution des charges d'électricité d'une part, et d'un temps passé sur les installations bien inférieur à celui de l'an passé d'autre part (malgré un temps passé sur réseaux plus important) ;
- Les sorties en astreintes moins nombreuses expliquent également la relative baisse des charges d'exploitation ;
- L'exploitant conclut à un contrat déficitaire (-10 k€ en 2024 et -4 k€ en 2025), soit -118 k€ en cumul depuis le démarrage du contrat, ce qui est très proche de la projection à fin de contrat faite en fin d'année 2024.

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025                 |   | 2024    | 2025    |
|-----------------------------------------------------|---|---------|---------|
| LSS - EAU POTABLE                                   |   | Total € | Total € |
| RECETTES AEP                                        |   | 170 268 | 201 654 |
| VENTE D'EAU                                         |   | 138 528 | 174 536 |
| Abonnement                                          |   | 16 914  | 17 552  |
| Consommation                                        |   | 54 131  | 58 093  |
| Surtaxe                                             |   | 52 719  | 76 336  |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)         |   | 14 784  | 22 556  |
| VENTE D'EAU EN GROS                                 |   | 18 000  | 12 487  |
| TRAVAUX, PRESTATIONS & FRAIS FACTURABLES            |   | 13 740  | 14 630  |
| REVERSEMENTS                                        | - | 67 483  | 98 892  |
| Surtaxe                                             | - | 52 719  | 76 336  |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)         | - | 14 784  | 22 556  |
| CHIFFRE D'AFFAIRES                                  |   | 102 785 | 102 762 |
| CHARGES D'EXPLOITATION                              |   | 113 149 | 106 690 |
| ACHATS D'EAU                                        |   | 123     | 215     |
| ETUDES                                              |   |         | -       |
| EXPLOITATION                                        |   | 80 045  | 76 947  |
| Exploitation des réseaux                            |   | 17 805  | 24 178  |
| Exploitation des installations                      |   | 44 201  | 40 783  |
| Frais d'analyse                                     |   | 12 625  | 8 284   |
| Astreinte                                           |   | 5 415   | 3 702   |
| GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT                      |   | 22 668  | 10 798  |
| GER Intallations VRD & Electromécanique             |   | 21 196  | 10 568  |
| GER Réseaux                                         |   | 1 471   | 231     |
| CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES       |   | 11 277  | 7 916   |
| RELATION USAGERS                                    |   | 11 675  | 12 498  |
| EMPRUNTS                                            |   | -       | -       |
| LOYERS                                              |   | 4 283   | 4 234   |
| Centre d'Exploitation Kerlaurent                    |   | 1 212   | 1 163   |
| Système Informatique                                |   | 1 811   | 1 811   |
| Véhicules                                           |   | 1 260   | 1 260   |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS                      | - | 16 922  | 5 920   |
| Structure                                           |   | 1 661   | 1 661   |
| Créances irrécouvrables                             |   | 80      | -       |
| Dot. aux dépréciations des créances                 | - | 1 543   | 2 331   |
| Provision Prog de Renouvellement compteur & install | - | 17 120  | 5 250   |
| IMPOTS, TAXES                                       |   | -       | -       |
| CAF DU CONTRAT                                      | - | 10 364  | 3 928   |
| PARTICIPATION A L'IS                                |   | 114     | 98      |
| DISPONIBILITES DU CONTRAT                           | - | 10 478  | 4 026   |
| CUMUL                                               | - | 114 242 | 118 268 |

## I.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévé, Trézilidé et Saint Vougay

### I.5.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par trois éléments saillants :

- Dévoiement de deux conduites rue du stade sur Plouzévé en lien avec l'extension de la salle de sport communale ;
- Renouvellement du réseau de Kerbigodou ;
- Renouvellement des sectorisations et des systèmes sofrel pour passer sur un mode de communication IP suite au passage en 4G / 5G.

### I.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Suez comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

L'avenant 3 au contrat a pris effet en 2025 : il avait pour objet de formaliser le transfert de compétence, les nouvelles conditions de gouvernance, le déploiement de la télérelève, la révision des dispositions financières et la prise en compte de réseaux complémentaires.

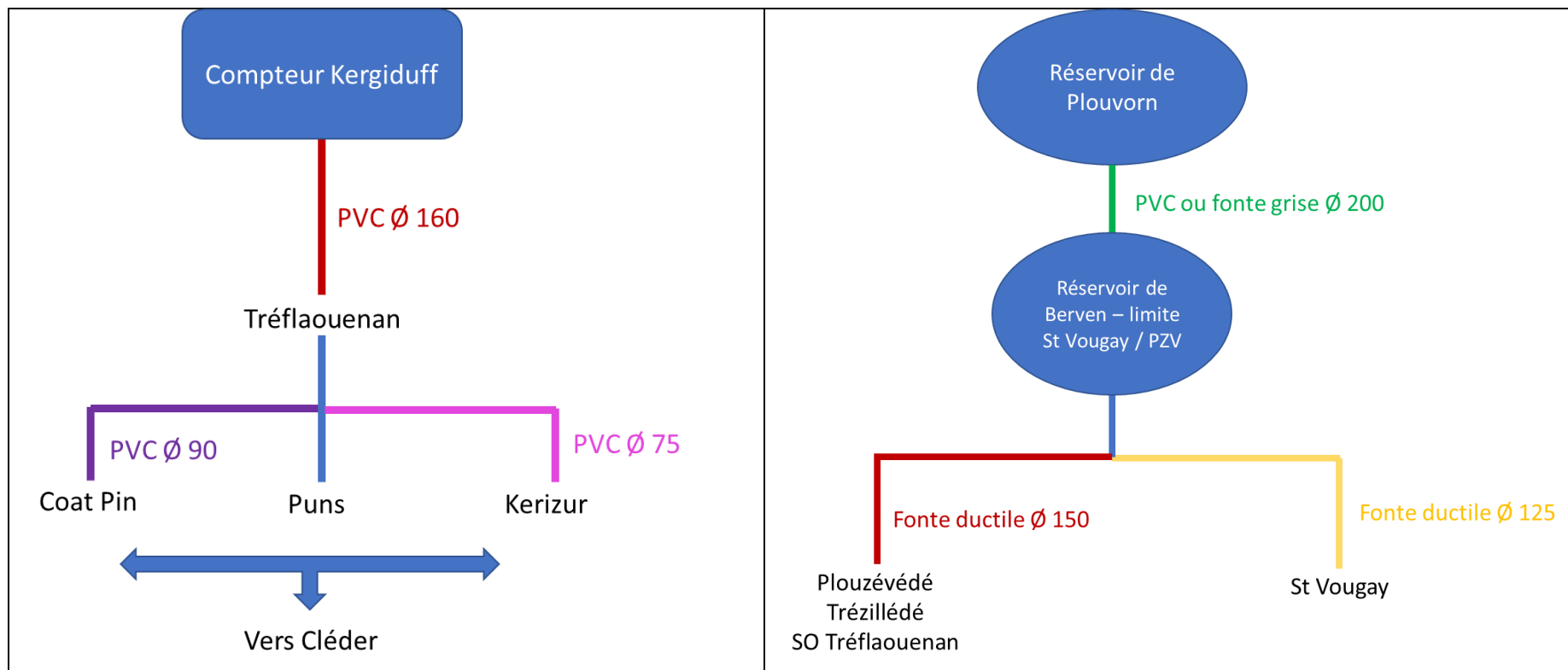
Les 3 communes incluses au contrat totalisent **1 613 abonnés** pour **154 728 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution (dont 132 471 m<sup>3</sup> facturés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 102,4 km (en baisse ?), présente un **rendement de 88,24 %** (en baisse significative) et un ILP de 0,73 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5).

Le réseau est majoritairement en PVC et dans une moindre mesure en fonte et polyéthylène. Les diamètres évoluent principalement entre Ø DN < 50 et 300 mm. Les dates de pose ne sont en revanche pas précisées par l'exploitant. 476 vannes, 273 vidanges, purges et ventouses, 5 stabilisateurs, 15 débitmètres et 1 660 branchements (linéaire non précisé) sont également recensés.

Le parc compteurs est de 1 673 équipements dont 82 % d'âge inférieur à 4 ans. Il convient cependant de noter que le démarrage le déploiement en 2024 de la télérelève sur ce périmètre contractuel a rajeuni le parc compteurs, ces derniers étant systématiquement renouvelés par Suez dès lors qu'ils ne sont pas compatibles avec les modules de relève à distance.

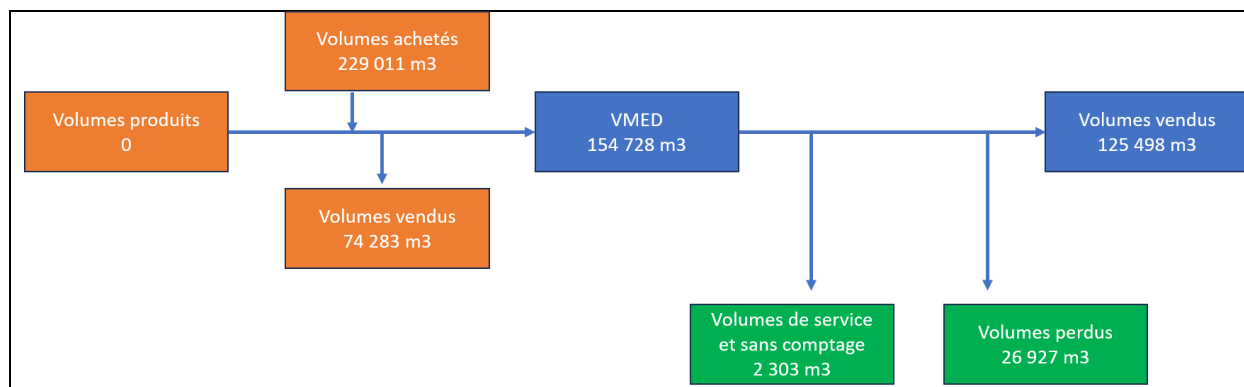
Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

Prise d'acte du rapport annuel 2024 du délégataire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Plouzévédé, Tézilidé et Saint Vougay



### I.5.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 3 communes est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits sont nuls, en cohérence avec le fait que ce territoire ne dispose pas de ressources propres et achète de ce fait l'intégralité des volumes consommés au syndicat de l'Horn ;
- les volumes achetés au SM Horn sont pour partie revendus aux communes voisines (Tréflaouénan notamment) ;
- l'essentiel des volumes mis en distributions sont facturés aux usagers, mais un volume de près de 27 000 m³ de pertes est à noter, ce qui constitue une hausse très significative par rapport à 2024 (16 000 m³), d'autant plus marqué que le volume mis en distribution est plus élevé que celui de l'an passé. Le nombre de fuites et casses sur le réseau explique en partie ce chiffre et est cohérent avec la baisse de rendement calculée cette année. Il conviendra donc d'améliorer la recherche de fuites et de poursuivre les renouvellements de réseaux, les secteurs classés en priorité 1 ayant été traités par la CCPL ;
- On note que prises individuellement, les ventes d'eau sur Trézilidé sont stables, en légère baisse sur Saint-Vougay (-9 %) et en hausse sur Plouzévédé (+ 20 %), qu'il s'agisse des particuliers, des collectivités ou des professionnels, sans lien a priori avec le nombre d'abonnés sur la commune qui est stable entre 2024 et 2025.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en augmentation de 25 % (882 kWh en 2025 contre 701 en 2024), **sans explication donnée par l'exploitant, alors qu'une hausse analogue avait déjà été observée l'an passé, multipliant ainsi la consommation 2023 par 50 %. Aucune modification d'ouvrage n'ayant été réalisée, il conviendra de vérifier ce point.**

Le réservoir de Saint Vougay a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

45 tâches d'exploitation, 9 de maintenance préventive et 1 curative sur les installations sont mentionnées (sur les comptages de sectorisation, la chambre de comptage et le réservoir essentiellement). Les réponses au DICT représentent une volumétrie de 215 dossiers. Les interventions diverses sur réseau (création, renouvellement, remplacement, mise à niveau d'accessoires, appareils de fontainerie, branchements, compteurs ou réparation) sont au nombre de 335.

15 km de recherche de fuite sont mentionnés dans le RAD, pour aucune fuite réparée in fine. Le nombre d'interventions global pour réparation de fuite sur ce périmètre contractuel est de : 5 fuites sur réseau et 2 fuites sur branchements et hors campagne de recherche de fuites. Il semble que le nombre de fuites annuel soit important sur un petit périmètre comme celui du présent contrat et que **la recherche de fuites mérite d'être optimisée.**

#### I.5.4. Bilan qualité

- Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

|                            | Nombre de paramètres | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|----------------------------|----------------------|------------------------------------------------------------------|
| Autosurveillance Suez      |                      |                                                                  |
| Physico-chimie             | 52                   | 100 %                                                            |
| Bactériologie              | 60                   | 100 %                                                            |
| Micropolluants             | 0                    | -                                                                |
| Contrôle réglementaire ARS |                      |                                                                  |
| Microbiologie              | 60                   | 97,4 %                                                           |
| Physico-chimie             | 239                  | 99,3 %                                                           |
| Pesticides                 | 0                    | -                                                                |

- Pour l'année 2025, toutes les analyses menées dans le cadre de l'autosurveillance de l'exploitant et des contrôles ARS sont conformes, qu'il s'agisse des paramètres physico-chimiques ou biologiques.

#### I.5.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Le renouvellement de réseau du secteur Kerbigodou / Ponchic porté par la collectivité et non par l'exploitant. Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est ainsi nul.

Les renouvellements portés par le délégataire sont les suivants :

- Le renouvellement de la pompe de javel du réservoir de Plouzévé ;
- Le renouvellement de 4 compteurs de sectorisation et d'un stabilisateur.

Par ailleurs, 34 compteurs ont fait l'objet d'intervention (remplacements) en dehors du marché de télérelève. L'âge moyen du parc compteurs à 2,8 ans.

#### I.5.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 659 appels à Suez concernent les communes du contrat, avec un taux de décroché moyen de 90 % ;
- 1 visite en agence, 76 contacts internet et 55 courriers reçus. Toutes ces statistiques sont globalement stables par rapport à 2024 ;
- 38,5 % des contacts clients concernent la rubrique « technique eau » (sans précision dans le RAD pour cette rubrique, mais probablement en lien avec le déploiement de la télérelève), la facturation et la gestion de contrat. Les réclamations sont au nombre de 96 ;
- Une mensualisation qui atteint 66,6 % sur ce périmètre, bien au-dessus de ce qui est observé sur d'autres contrat ;
- 6 demandes de dégrèvement ont été acceptées pour un volume associé de 1 351 m3 ;
- Un taux de réclamation de 0 à 9,2 unités pour 1 000 abonnés selon les communes ;
- Un taux d'impayés de 1 %, très bas comparativement au reste du territoire, notamment sur Trézilidé (0,5 %) ;
- 27 échéanciers de paiement accordés, et aucune demande d'abandon de créance en lien avec échéanciers. Aucune demande de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ;
- Le montant des créances irrécouvrables est porté à 3 184 € (en baisse par rapport à 2024).

#### I.5.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Suez</b>                      |        |                    | <b>152,02</b>               | <b>137,15</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 49,38              | 49,38                       | 49,39                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,8553             | 102,64                      | 87,76                       |
| <b>Collectivité</b>              |        |                    | <b>157,95</b>               | <b>149,76</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 12,15              | 12,15                       | 11,52                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,215              | 145,80                      | 138,24                      |
| <b>Organismes publics</b>        |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | -                  | -                           | -                           |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| Total HT                         |        |                    | <b>362,94</b>               | <b>336,37</b>               |
| TVA (5,5 %)                      |        |                    | 19,96                       | 18,50                       |
| Prix TTC                         |        |                    | <b>382,90</b>               | <b>354,87</b>               |
| Prix en € / m3                   |        |                    | <b>3,19</b>                 | <b>2,96</b>                 |



SIRET émetteur : 41003460702587

## contacts

- [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone
- Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h  
**0977 408 408**  
NUMÉRO VERT
- urgence 24h/24  
**0977 401 116**  
NUMÉRO VERT
- SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE  
 [www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre  
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

réf. client : 98-8718003055  
identifiant : 6935  
facture n° : F120-0193283



MME M PLOUZEVEDE EAU 120 M3 RAD  
42 RUE DU PRESIDENT WILSON  
LYONNAISE DES EAUX  
78230 LE PECQ

## Service de l'Eau de votre commune

### SPECIMEN 120 M3

18 Février 2026

|                    | m <sup>3</sup>     | prix m <sup>3</sup> ** | montant TTC |
|--------------------|--------------------|------------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    |                        | 64,92 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 2,57 €                 | 308,70 €    |

### Net à payer

373,62 €

Merçi de régler cette facture au plus tard le 19 février 2026  
Règlement à réception, sans escompte.

Tout retard de paiement entraînera des intérêts moratoires sur la base du montant TTC 4%, du nombre de jours de retard et du taux d'intérêt légal en vigueur à la  
date d'émission de la facture. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de recouvrement prévue par l'article L661-1 du Code de commerce s'ajoutera.  
\*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

#### Répartition



- Distribution de l'eau : 88 %
- Organismes publics : 12 %

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière  
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être  
demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
MME M PLOUZEVEDE EAU 120 M3 RAD  
RUE SPECIMEN 120M3  
29448 PLOUZEVEDE

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

|              |           |
|--------------|-----------|
| Date et Lieu | Signature |
|              |           |

MME M PLOUZEVEDE EAU 120  
M3 RAD  
42 RUE DU PRESIDENT WILSON  
LYONNAISE DES EAUX  
78230 LE PECQ

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR7022236497  
RUM : TIP19114798F120-019328310000000000

Montant : 373,62 €

**TIPSEPA**

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

114735991399

191147001067 8798F120-01932831000000000949108 37362

**pour en savoir +**

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sans autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Document à conserver 10 ans  
AP Facture : F120-0192383-1

| Détail de votre facture                                                    | Quantité | Prix unitaire<br>€ HT | Montant € HT  | Taux<br>TVA | Montant € TTC   |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|---------------|-------------|-----------------|
| <b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>                                               |          |                       | <b>309,97</b> |             | <b>327,03</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                          |          |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027                           | 1        | 49,38                 | 49,38         | 5,5         |                 |
| Part Communauté de Communes du 01/01/2026 au 01/01/2027                    | 1        | 12,15                 | 12,15         | 5,5         |                 |
| <b>CONSUMATION</b>                                                         |          |                       |               |             |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027                           | 120 m³   | 0,8553                | 102,64        | 5,5         |                 |
| Part Communauté de Communes du 01/01/2026 au 01/01/2027                    | 120 m³   | 1,2150                | 145,80        | 5,5         |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                                  |          |                       | <b>44,16</b>  |             | <b>46,59</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE</b>                                      |          |                       |               |             |                 |
| Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027 | 120 m³   | 0,0480                | 5,76          | 5,5         |                 |
| Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027              | 120 m³   | 0,32                  | 38,40         | 5,5         |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                            |          |                       | <b>356,13</b> |             |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 5,5 % )</b>                                               |          |                       | <b>19,49</b>  |             |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                              |          |                       |               |             | <b>373,62</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                         |          |                       |               |             | <b>373,62 €</b> |

### Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courrier à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Attiliano, 6 place de la pyramide, 92800 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

Panneau - SAS - imprimé de 422 22-04-2025 - SUEZ EN 10 004 007 - PCS - Bureau - N° TVA intracommunautaire FR794 30034407

Prix : La facture 120 m3 montre une inflation sur le tarif global de 7,2 %, moins élevée que le reste du périmètre du fait d'un tarif plus élevé sur les communes de ce contrat que sur le reste du territoire avant le transfert de compétence. La trajectoire tarifaire liée à l'harmonisation de la part collectivité est de ce fait moins haussière (5 % pour cette seule part).

Le tarif délégataire augmente quant à lui de 10 % du fait de la hausse de la part proportionnelle (la part abonnement reste inchangée). L'actualisation tarifaire est ainsi assez favorable à l'exploitant qui demande pourtant une révision contractuelle en invoquant un déficit chronique. A noter que ce déficit n'a jamais été évoqué lors des négociations pour l'avenant 2025.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un déficit global du contrat de l'ordre de 34 % lié à un déséquilibre entre les produits et les charges ;
- Des produits d'exploitation en baisse de 10 % (alors qu'ils étaient en hausse de 30 % l'an passé, passant de 540 k€ en 204 à 486 k€ en 2025. L'exploitation du service est stable (la baisse des volumes vendus est compensée par la hausse du tarif au m3), mais les produits pour la collectivité est autres organismes publics sont en baisse. L'exploitant devra expliquer ce point qui n'est pas cohérent avec la hausse de la part collectivité et de la redevance performance ;
- Des charges en baisse de 4,8 %, malgré une très forte augmentation des charges de personnel ((+ 25 %) que l'exploitant explique par l'augmentation de la main d'œuvre imputée directement au contrat (**suivi des chantiers ?**) ;
- Les achats d'eau sont également en hausse (près de 20 %) passant de 92,5 à 114,5 k€. Les volumes achetés sont certes en hausse, mais le tarif d'achat au m3 a également fortement augmenté au sein du contrat du SMH. Le déficit évoqué par l'exploitant au sein du contrat de distribution est donc à relativiser au regard de son exploitation en tant que producteur pour le SMH.

## E - SI EAUX DE PLOUZÉVÉDÉ

### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

(en application du décret 2005-206 du 14 mars 2005)

| en €uros                                                  | 2024           | 2025           | Ecart en %    |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>PRODUITS</b>                                           | <b>540 606</b> | <b>485 864</b> | <b>-10,1%</b> |
| Exploitation du service                                   | 200 265        | 232 529        |               |
| Collectivités et autres organismes publics                | 316 084        | 220 799        |               |
| Travaux attribués à titre exclusif                        | 16 577         | 17 644         |               |
| Produits accessoires                                      | 7 681          | 14 892         |               |
| <b>CHARGES</b>                                            | <b>614 508</b> | <b>585 280</b> | <b>-4,8%</b>  |
| Personnel                                                 | 86 715         | 115 287        |               |
| Energie électrique                                        | 197            | 202            |               |
| Achats d'eau                                              | 92 548         | 114 517        |               |
| Produits de traitement                                    | 0              | 336            |               |
| Analyses                                                  | 1 249          | 3 016          |               |
| Sous-traitance, matières et fournitures                   | 22 208         | 38 221         |               |
| Impôts locaux et taxes                                    | 937            | 1 289          |               |
| Autres dépenses d'exploitation, dont :                    | 71 503         | 78 151         |               |
| • télécommunication, postes et télégestion                | 3 231          | 2 653          |               |
| • engins et véhicules                                     | 11 598         | 14 698         |               |
| • informatique                                            | 32 310         | 37 359         |               |
| • assurance                                               | 1 217          | 1 578          |               |
| • locaux                                                  | 6 113          | 7 099          |               |
| Contribution des services centraux et recherche           | 7 409          | 8 747          |               |
| Collectivités et autres organismes publics                | 316 084        | 220 799        |               |
| Charges relatives aux renouvellements                     |                |                |               |
| • pour garantie de continuité du service                  | 7 691          | 583            |               |
| • fonds contractuel                                       | 6 955          | 2 252          |               |
| Charges relatives aux investissements                     |                |                |               |
| • programme contractuel                                   | 90             | 91             |               |
| Charges relatives aux investissements du domaine privé    | 1 112          | 1 371          |               |
| Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement | 3 687          | 1 814          |               |
| Rémunération du besoin en fonds de roulement              | -3 877         | -1 375         |               |
| <b>Résultat avant impôt</b>                               | <b>-73 902</b> | <b>-99 416</b> | <b>-34,5%</b> |
| <b>RESULTAT</b>                                           | <b>-73 902</b> | <b>-99 416</b> | <b>-34,5%</b> |

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## I.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau

### I.6.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par quatre éléments saillants :

- La résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- La baisse significative des quantités d'eau brute exploitables à parti des captages de Roudour ;

- La fin du chantier de remplacement des Sofrel pour anticiper la fin de la 2G sur les lignes téléphoniques ;
- La réalisation du chantier de sécurisation sud du territoire de la CCPL, la réalisation d'essais de pompage sur les captages dans ce cadre et le début du déploiement de la télérelève.

#### I.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant (2022 – 2027) comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, tarif de vente d'eau en gros à An dour, reprise du personnel et modification de la part collectivité.

4 conventions sont annexées au contrat :

- Convention de vente et achat d'eau en gros à l'ex SIE de Locmélard Saint Sauveur. Pour la partie collectivité, ces ventes d'eau deviennent de facto internes, mais la part délégataire persiste dans la mesure où les contrats passés avec EDP sont distincts sur les deux territoires (SIEAC et Locmélard / Saint Sauveur) ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Sizun ;
- Convention de vente d'eau à An dour ;
- Convention de vente d'eau brute à l'entreprise Roxane Nord.

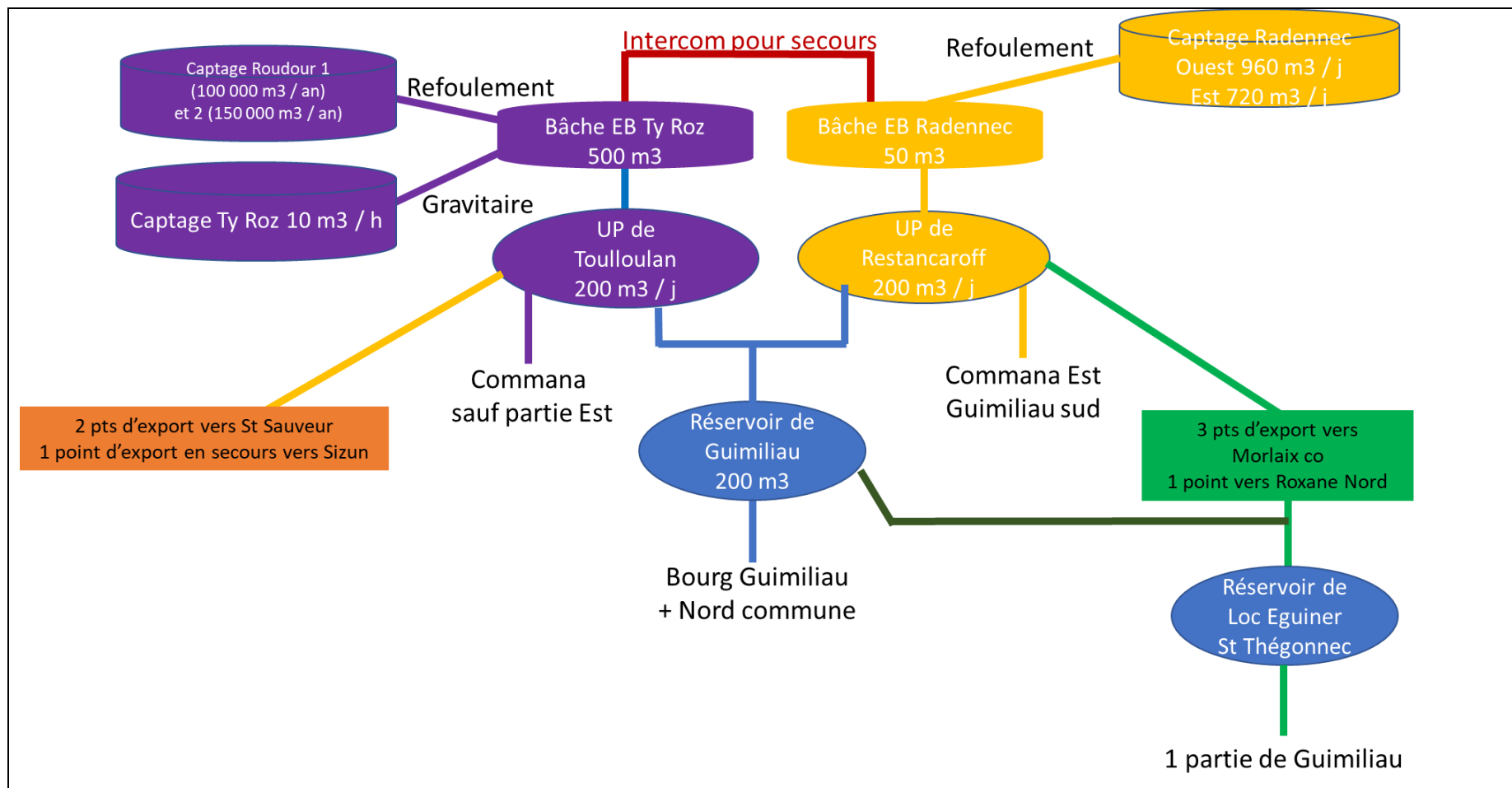
Une convention relative à la DECI est par ailleurs existante entre la SPL et la commune de Guimiliau, avec une date d'échéance coïncidant avec la fin du contrat de DSP et de ce fait prenant également fin de manière anticipée.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **1 195 abonnés** pour **99 699 m3 d'eau vendus**. Le linéaire de réseau s'élève à 113,09 km (branchements compris, à la baisse, du fait du retrait du linéaire de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec) et présente un **rendement de 82,9 %** et un ILP de 0,86 en baisse et qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5).

Le réseau est majoritairement en diamètre 63 et 50, en PVC et fonte et de date de pose comprise entre 2010 et 2019. 414 vannes et 1 197 branchements (totalisant un linéaire de 9,2 km) sont également recensés.

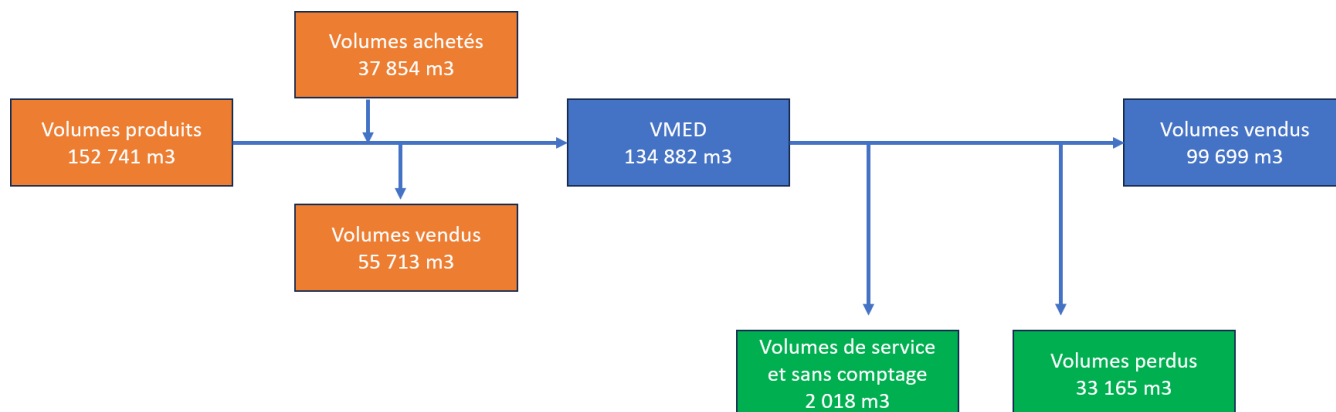
Le parc compteurs comprend 1 232 équipements avec un âge de 3 ans pour 47 % du parc et d'âge inconnu pour 13 % du patrimoine.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



### I.6.3. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



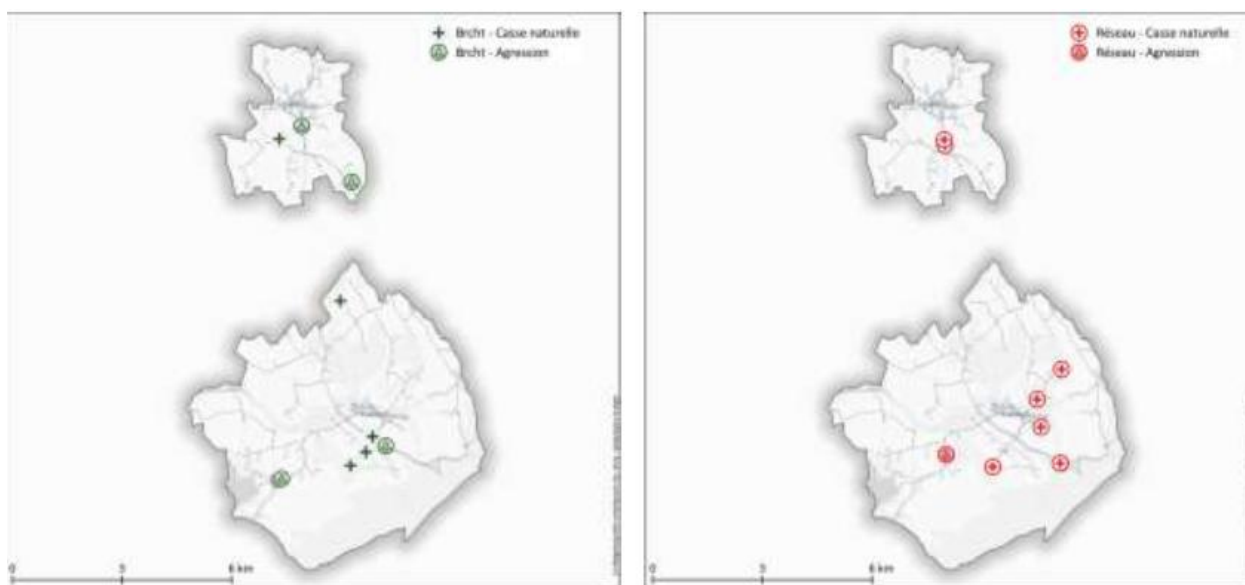
On note :

- Une baisse du volume produit à Restancaroiff (qui n'est pas détaillée dans le synoptique) qui s'explique par la bascule de l'alimentation de Guimiliau depuis l'usine de Touloulan en raison de la mise hors service temporaire du réservoir de Kerpont entre octobre et décembre 2025, période de réalisation des travaux de sécurisation sud par la CCPL ;
- L'achat d'eau au compteur de Kerpont était exceptionnel en 2022, en lien avec l'épisode de sécheresse. Il est redevenu nul sur les années 2023 à 2025, années pluvieuses comparativement à 2022 ;
- L'achat d'eau à Saint-Sauveur a été laissé ouvert pour améliorer la qualité de la desserte en eau potable du secteur sud de la commune. Il permet également de limiter les déplacements en astreintes pour assurer le remplissage du réservoir de Loc Eguiner Saint Thégonnec ;

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique stable (77 059 kWh en 2025). La consommation de réactif a fortement augmenté (+92 % pour le calcaire et + 107 % pour la javel). L'augmentation de l'utilisation du calcaire est liée à l'atteinte de l'équilibre calco-carbonique. Cette atteinte entraînant une augmentation de pH, la javel se trouve de facto utilisée en plus grande quantité également car le traitement javel est moins efficace à pH élevé.

Le réservoir de Guimiliau a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes). A noter cependant que le nettoyage des bâches d'eau brute n'a pas été réalisé car la conception du système n'est pas possible sans interruption de service.

Une campagne de recherche de fuite sur 92,6 km a permis de repérer 8 fuites parmi les 24 cartographiées ci-après :



#### I.6.4. Bilan qualité

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

|                                   | Nombre de prélèvements | % de conformité par rapport aux limites et références de qualité |
|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Autosurveillance EDP</b>       |                        |                                                                  |
| Physico-chimie                    | 19                     | 79 %                                                             |
| Bactériologie                     | 16                     | 100 %                                                            |
| Micropolluants                    | 2                      | 100 %                                                            |
| <b>Contrôle réglementaire ARS</b> |                        |                                                                  |
| Microbiologie                     | 18                     | 100 %                                                            |
| Physico-chimie                    | 18                     | 100 %                                                            |

Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées :**
  - Eaux produites agressives avec une faible conductivité ;
  - Difficultés de remise à l'équilibre calcocarbonique avec dépassement des références de qualité (pH et conductivité), sans incidence néanmoins pour le consommateur. Cette étape de traitement sera rectifiée lors de la mise en œuvre du nouveau process en lien avec les travaux de refonte des usines de production portée par la CCPL ;
- **Sur les eaux brutes :**
  - Pas de non-conformité mais parfois difficultés dans le mélange des différentes ressources chacune étant soit chargée en Aluminium, en Fer ou en Manganèse.
  - Pas de traces de pesticides.

#### I.6.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Renouvellement du compteur d'arrivée à la source de Ty roz ;
- Renouvellement du compteur de distribution au réservoir de Guimiliau ;
- Renouvellement de la télégestion dans les chambres d'équipement des réseaux de Kerdrein et Moulin bas.

Par ailleurs, 24 compteurs ont été renouvelés, mais aucun renouvellement de branchement ou réseau n'est réalisé. A noter que des compteurs neufs seront déployés sur ces communes dans le cadre de la télérelève portée par la collectivité. 5 branchements neufs (dont 3 hors lotissement) ont été créés en 2025.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul puisque les investissements sont intégralement portés par la collectivité. La liste des investissements menés par cette dernière en 2025 est détaillée plus loin dans le présent document.

#### I.6.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 597 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Commana et Guimiliau sur les 71 835 appels annuels 2025, avec un taux de décroché moyen de 90,4 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 5,23 jours sur les 48 332 contacts écrits entrants ;
- 94 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 1,5 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 11 déplacements terrain par les agents, comprenant les changements de compteurs bloqués, les fermetures de branchement, les relèves d'index ou encore le contrôle de conformité des installations ;
- Un taux de mensualisation de 37,04 % (stable par rapport à 2024) ;
- Un taux d'impayés de 11,89 % (en très forte hausse par rapport aux 3 % enregistrés en 2024, mais artificiellement « gonflé » du fait des factures de régularisation des abonnements d'eau 2022 en attente de reversement par les communes de Commana et Guimiliau à la SPL) ;
- 24 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 366,08 € sur le contrat ;
- Aucune réclamation en 2025, contre 45 réclamations sur l'année 2024 pour le territoire. A noter que cet indicateur a été fiabilisé en 2025 au niveau national en ôtant des réclamations certains types de courriers (fuites après compteurs, tarification et de contacts cumulés pour une seule et même réclamation).

#### I.6.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'eau potable |        |                    |                             |                             |
|----------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                  | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| EDP                              |        | -                  | -                           | <b>179,29</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        |                    | -                           | 64,11                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | -                  | -                           | 115,18                      |
| Veolia                           |        |                    | <b>219,84</b>               | -                           |
| <i>Abonnement</i>                |        | 18                 | 18                          | -                           |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,6820             | 201,84                      | -                           |
| Collectivité                     |        |                    | <b>148,59</b>               | <b>134,55</b>               |
| <i>Abonnement</i>                |        | 11,43              | 11,43                       | 10,35                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 1,143              | 137,16                      | 124,20                      |
| Organismes publics               |        |                    | <b>52,97</b>                | <b>49,46</b>                |
| <i>Prélèvement</i>               | 120    | 0,0634             | 7,61                        | 7,404                       |
| <i>Consommation</i>              | 120    | 0,33               | 39,60                       | 39,60                       |
| <i>Performance</i>               | 120    | 0,0480             | 5,76                        | 2,46                        |
| Total HT                         |        |                    | <b>421,40</b>               | <b>363,30</b>               |
| TVA (5,5 %)                      |        |                    | 23,18                       | 19,98                       |
| Prix TTC                         |        |                    | <b>444,58</b>               | <b>383,29</b>               |
| Prix en € / m3                   |        |                    | <b>3,70</b>                 | <b>3,19</b>                 |

Prix : augmentation de 421 à 363 € sur la facture 120 m3 soit +14 %, cependant peu représentative des actualisations tarifaires contractuelles du fait du changement de délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le prix proposé par Veolia au m3 est légèrement supérieur à celui du délégataire sortant, mais le contenu contractuel est plus riche car intègre notamment les études réglementaires de PGSSE et le géoréférencement de réseau en classe A. La part collectivité est en hausse de 9,5 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un chiffre d'affaire du contrat toujours déficitaire, mais en forte hausse entre 2024 et 2025 (passage de -66 k€ à -10 k€). Cette hausse est directement liée à la réintégration des recettes de travaux du bourg de Guimiliau qui avait été annulée et finalement réintégrée au contrat car payée par la CCPL, laquelle avait acté un remboursement par les communes via les transferts d'excédents ;
- On note une diminution des charges d'achat d'eau sur l'année 2025 ;
- L'augmentation du temps passé sur le périmètre par les équipes d'exploitation génère une augmentation de ce poste de dépenses (de 53,9 à 77,6 k€ entre 2024 et 2025, soit + 30,5 %), contrebalancé par la forte diminution des charges d'électricité (-10 k€). Le poste « dépenses d'exploitation » enregistre de ce fait une diminution globale ;
- **Conclusion : le déficit cumulé de ce secteur à fin 2025 présenté dans le CARE est de – 132 k€, et bien supérieur aux -89 k€ prévisionnel, et ce malgré l'intégration des 136 k€ de remboursement des travaux du bourg de Guimiliau qui n'étaient pas intégrés au moment du calcul de projection l'an dernier.**

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025                      | 2024      | 2025      |
|----------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| SIEA COMMUNA - EAU POTABLE                               | Total €   | Total €   |
| <b>RECETTES AEP</b>                                      | 178 197   | 476 152   |
| <b>VENTE D'EAU</b>                                       | 301 890   | 421 590   |
| Abonnement                                               | 75 267    | 77 251    |
| Consommation                                             | 106 043   | 80 053    |
| Surtaxe                                                  | 92 265    | 197 883   |
| Agence de l'eau (Préservation et Pollution)              | 28 313    | 66 404    |
| <b>VENTE D'EAU EN GROS</b>                               | 25 690    | 29 561    |
| <b>TRAVAUX, PRESTATIONS &amp; FRAIS FACTURABLES</b>      | - 149 383 | 25 001    |
| <b>REVERSEMENTS</b>                                      | - 120 579 | - 264 287 |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                                | 57 618    | 211 865   |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                            | 124 387   | 222 742   |
| <b>ACHATS D'EAU</b>                                      | 15 808    | 10 388    |
| <b>ETUDES</b>                                            | -         | -         |
| <b>EXPLOITATION</b>                                      | 132 853   | 143 051   |
| Exploitation des réseaux                                 | 53 975    | 77 646    |
| Exploitation des installations                           | 52 475    | 42 326    |
| Frais d'analyse                                          | 21 698    | 17 424    |
| Astreinte                                                | 4 705     | 5 655     |
| <b>GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b>                  | 21 686    | 14 401    |
| <b>CHARGES SUR TRAVAUX &amp; PRESTATIONS FACTURABLES</b> | - 66 138  | 10 160    |
| <b>RELATION USAGERS</b>                                  | 19 807    | 22 243    |
| <b>LOYERS</b>                                            | 1 919     | 9 148     |
| Centre d'Exploitation Kerlaurent                         | - 7 229   | -         |
| Système Informatique                                     | 5 940     | 5 940     |
| Véhicules                                                | 3 208     | 3 208     |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>                    | - 1 547   | 13 350    |
| Structure                                                | 5 541     | 5 541     |
| Créances irrécouvrables                                  | 372       | 78        |
| Dot. aux dépréciations des créances                      | - 5 583   | 2 479     |
| Provision Prog de Renouvellement compteur & install      | - 1 877   | 5 408     |
| <b>IMPOTS, TAXES</b>                                     | -         | -         |
| <b>CAF DU CONTRAT</b>                                    | - 66 769  | - 10 876  |
| <b>PARTICIPATION A L'IS</b>                              | 183       | 419       |
| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                   | 911       |           |
| <b>SUBVENTIONS</b>                                       |           |           |
| <b>DISPONIBILITES DU CONTRAT</b>                         | - 67 863  | - 11 295  |
| <b>CUMUL</b>                                             | - 121 278 | - 132 573 |

# Partie 2 : Assainissement collectif et non collectif

## II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

La cartographie ci-dessous (figure 2) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2025 pour le service public de l'assainissement. Le périmètre fait intervenir 4 opérateurs sur 6 contrats.

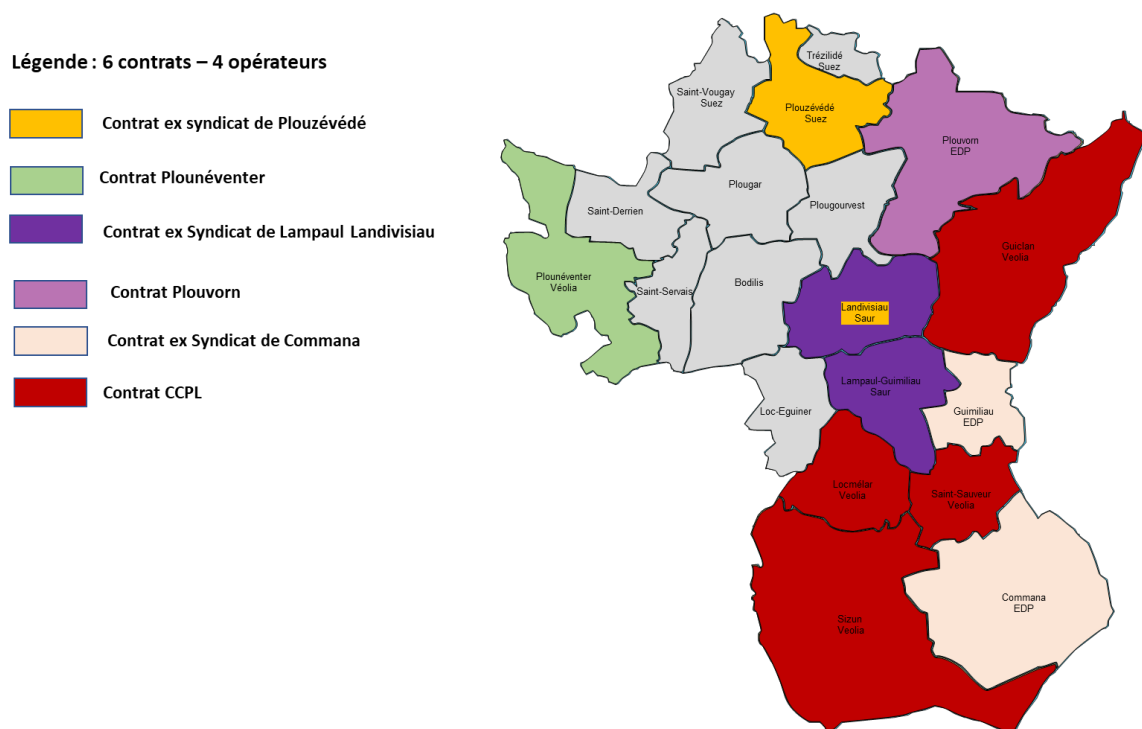


**Figure 2 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'assainissement de la CCPL – Année 2025**

### II.1. Bilan d'exploitation du périmètre de Locmélard, Saint Sauveur, Guiclan et Sizun

#### II.1.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par sept éléments saillants :

- Lancement des études pour la refonte des réseaux de Sizun (allée des Noisetiers) ;
- ITV, tests à la fumée et contrôles de branchement en vue des renouvellements de réseaux rue de la Motte et route du Launay sur Sizun ;
- Investigations sur le bassin de collecte amont de la lagune de Saint-Sauveur (études en vue du raccordement sur la station de Sizun) ;
- Création et mise à jour des cahiers de vie des stations (Liorzou, Saint-Sauveur et Sizun) ;
- Instrumentation du point A2 de la station de Sizun ;
- Panne simultanée des deux groupes de pompage sur le poste de relevage de Kernabat à Guiclan, à l'origine d'un versement dans la lagune ;

- Perte de l'alimentation électrique et de communication su poste principal en amont de la station de Sizun (1 280 m3 déversés dans l'Elorn).

#### II.1.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Veolia eau comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un premier avenant au contrat a été passé en 2025 concernant les modalités de facturation.

Les communes totalisent **1 859 abonnés** pour **135 251 m3 d'eau traitée et 116 573 m facturés**<sup>1</sup>. Le linéaire de réseau s'élève à 53,5 km dont 46 km en gravitaire. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le nombre de branchements est de 2 036 et le nombre de regards s'élève à 993. Au total, le contrat compte 5 usines de traitement dont 1 lagune, 2 filtres à sable, 1 filtre planté de roseaux et 1 station à boues activées, ainsi que 9 postes de refoulement.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

---

<sup>1</sup> Donnée 2025 indiquée comme étant non disponible : à demander à l'exploitant



|                            |     |
|----------------------------|-----|
| <b>PR Principal + STEU</b> |     |
| Surface (ha) : 29          |     |
| MR : Ruisseau La Virvit    |     |
| TOTAL EH                   | 218 |

**Bassins de collecte des eaux usées de Locmélar - Liorzou**

SRP Eau du Ponant  
210 Bd François Mitterrand  
CS 30117 GUERPAVO  
29 300 BREST CEDEX

Document type : Plan de l'assainissement de l'habitat individuel  
Source : Collecte par réseau (assainissement collectif) ou par captation de forage individuel

0 100 200 m

Réseau eaux usées  
— Gravitaire  
— Refoulement  
Ouvrages  
◆ Station de traitement  
▲ Postes de refoulement  
■ Bassins de collecte

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| <b>PR Principal + STEU</b> |           |
| Surface (ha) : 5,8         |           |
| MR : Infiltration          |           |
| <b>TOTAL EH</b>            | <b>32</b> |

**Bassin de collecte des eaux usées de Locmélar - Kerneron**

SPL Eau de France  
100 rue François Mitterrand  
CS 90127 BORDAUX  
33 500 BORDEAUX CEDEX

Région Nouvelle-Aquitaine  
Département Gironde  
Commune Locmélar

Projet de plan de gestion de l'eau  
du 01/01/2025 au 31/12/2025 (voir le document de référence)

Circuit de Pompe à Puise

GRAVITAIRE STEU

0 40 80 m

Légende :

- Réseau
  - Ga
  - Re
- Ouvrè
  - Pn
  - St

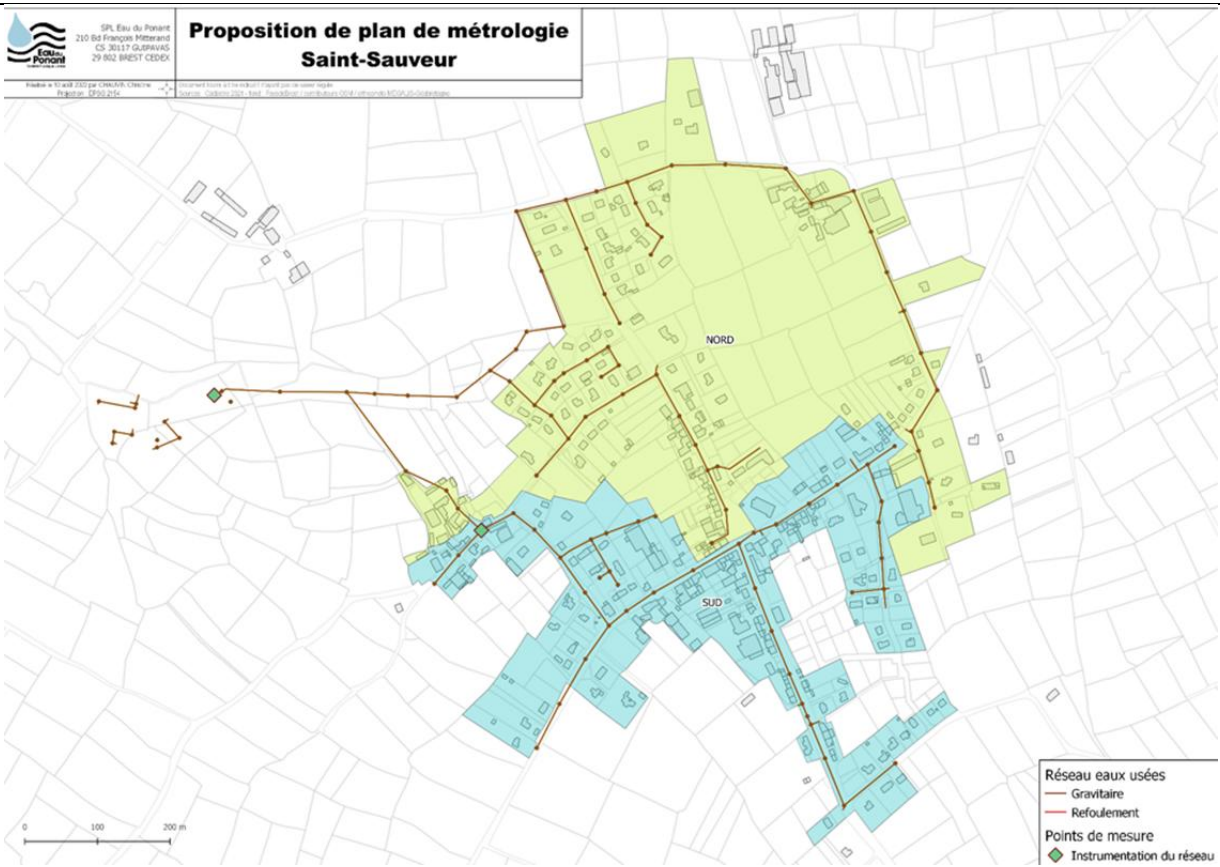
Saint Sauveur

| Bassin gravitaire     | Gravitaire |
|-----------------------|------------|
| Surface (ha)          | 37,6       |
| Linéaire réseau (ml)  | 5 440      |
| Nb abonnés AC         | 233        |
| Charge organique (EH) | 469        |



| STEU                       |     |
|----------------------------|-----|
| Surface (ha) : 37,6        |     |
| MR : ruisseau de Kerbunsou |     |
| TOTAL EH                   | 469 |

Légende  
Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement  
MR : Milieu récepteur



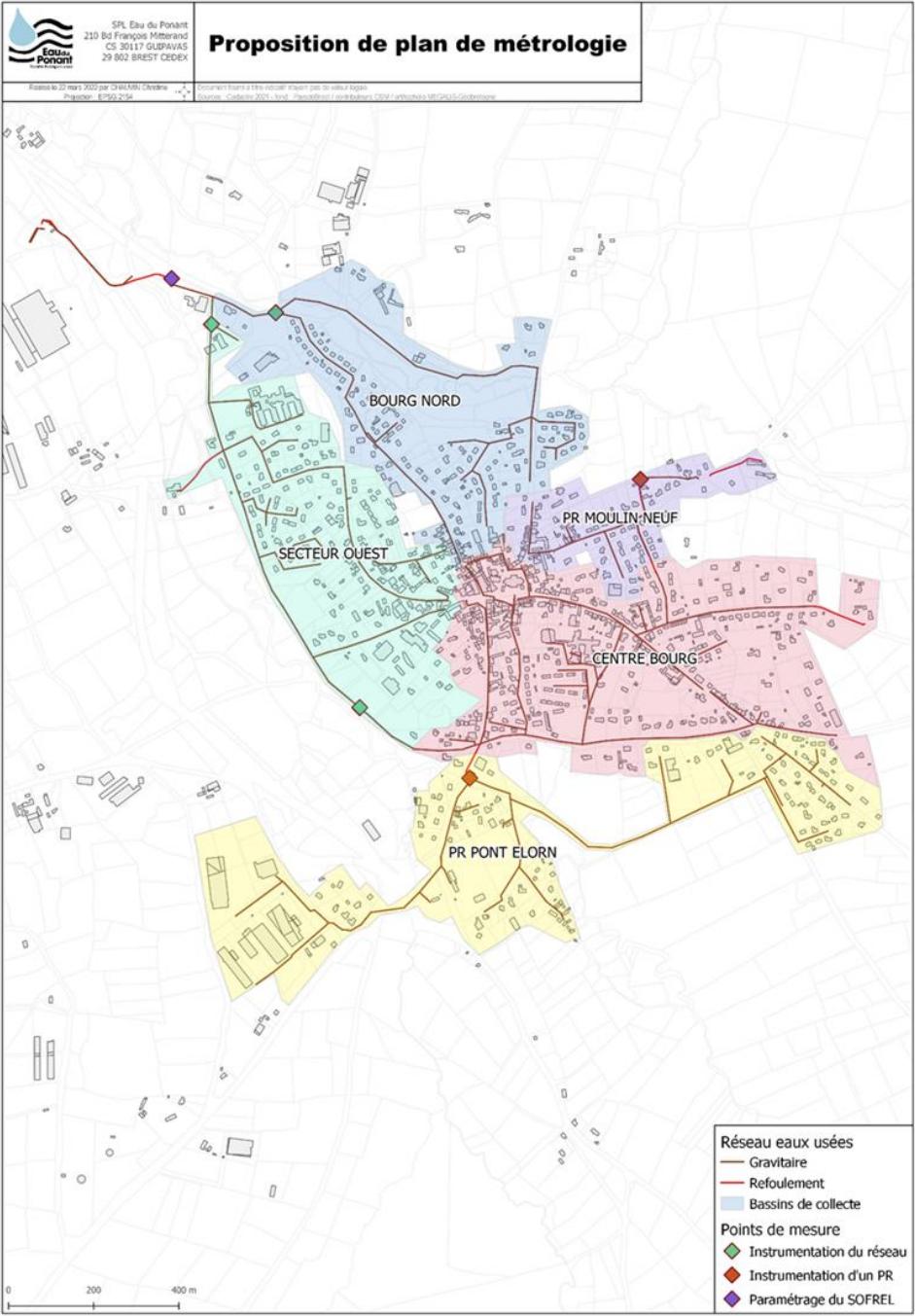
| PR Moulin Neuf        |             |
|-----------------------|-------------|
| Bassin gravitaire     | Moulin Neuf |
| Surface (ha)          | 8,6         |
| Linéaire réseau (ml)  | 887         |
| Nb abonnés AC         | 65          |
| Charge organique (EH) | 118         |

| PR Pont Elorn         |            |
|-----------------------|------------|
| Bassin gravitaire     | Pont Elorn |
| Surface (ha)          | 32         |
| Linéaire réseau (ml)  | 3 492      |
| Nb abonnés AC         | 81         |
| Charge organique (EH) | 266        |

| Bassin gravitaire     | Gravitaire |
|-----------------------|------------|
| Surface (ha)          | 92,6       |
| Linéaire réseau (ml)  | 10 644     |
| Nb abonnés AC         | 538        |
| Charge organique (EH) | 1 328      |

| PR Principal + STEU |       |
|---------------------|-------|
| Surface (ha)        |       |
| MR : Elorn          |       |
| TOTAL EH            | 1 712 |

Légende  
Linéaire de réseau : Hors branchement  
MR : Milieu récepteur



### II.1.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que les engagements contractuels prévus au titre du reporting sont 100 % atteints :
  - déploiement de l'outil flux aqua ;
  - ouverture du portail de partage des données avec la collectivité ;
  - diagnostic biodiversité sur la station de Sizun ;
  - bilan carbone et émission des gaz à effet de serre ;
- Certification ISO 45001 et exercice de gestion de crise : **non réalisés alors que le RAD mentionne un objectif 100 % atteint**
- Inclusion / insertion vers l'emploi : 206,5 heures soit 68 % en cumul interannuel ;
- Que les engagements contractuels au titre des installations et réseaux sont presque en totalité atteints : cartographie H2S (100 %), instrumentation des 9 postes de relèvement (100 %), mise en place du diagnostic permanent (100 %). L'objectif de renouvellement de 5 branchements / an n'est en revanche pas atteint (50 %) ;
- **Que les engagements contractuels au titre de l'exploitation stricte ne sont pas atteints avec une présentation qui pose question :**
  - 7 renouvellements de branchements sur les 5 prévus à l'année, contre 0 en 2024, soit un cumul de 7 renouvellements soit 28 % de l'objectif contractuel au lieu des 56 % annoncés dans le RAD ;
  - 43 contrôles de branchement sur les 50 prévus à l'année dans le cadre du diagnostic permanent, contre 0 en 2024, soit 17 % de l'objectif contractuel global ;
  - Un curage préventif à 1 190 ml en 2025 soit un cumul de 1 190 ml sur 2 ans car aucun curage réalisé en 2024, sur les 850 ml annuel prévus contractuellement. Le taux d'atteinte de l'objectif est ainsi de 28 % et non 63 % comme indiqué dans le RAD ;
  - 1 039 ml d'ITV réalisées sur les 2 100 ml prévus à l'année en 2025, contre 501 en 2024, soit un cumul de 1 540 ml correspondant à 15 % de l'objectif contractuel et non 61 % annoncés dans le RAD ;
  - Aucune campagne nocturne menée sur les 1 500 ml de réseau à examiner prévus à l'année ;
- Mise en place de 3 pièges sélectifs à frelon sur les sites de Liorzou, Saint-Cadou et Sizun ;
- Diagnostic biodiversité de la station de Sizun afin d'adapter la gestion des espaces verts du site et renforcer son rôle d'accueil de la biodiversité (diagnostic et mesures préconisées proposées par Bretagne vivante) ;
- 31 désobstructions réalisées dont 25 sur branchements et essentiellement sur Sizun (12) ;
- 1 point noir identifié sur le réseau ;
- Que les contrôles réglementaires des installations électriques des postes ont été menés, de même que le curage complet de tous ces ouvrages ;
- Un bilan énergétique montrant une consommation facturée de 91 586 kWh pour l'ensemble des installations, dont 99 % affectée aux usines, soit une consommation légèrement en baisse par rapport à 2024 (-1,2 %) ;
- Consommation de réactif eau (chlorure ferrique) : 17,1 l/j/kg de phosphore éliminé par voie physico-chimique (déduction faite de la part de phosphore assimilé par la biomasse) => étudier la possibilité de réduire l'injection de réactif sur la période allant de novembre à mai ;
- Contrôle thermographique des armoires des postes de relevage et maintenance d'une pompe sur le poste de Trévilis, sur la commune de Guiclan ;
- Recherche de tampons sur le collecteur principal d'amenée à la lagune de Saint Sauveur, curage et ITV en vue de l'étude de raccordement ;
- Levée des non conformités électriques (sans précision s'agissant des sites concernés) ;

- Sur la commune de Sizun :
  - sécurisation du tamis rotatif,
  - évacuation des boues des lits de séchage 3 et 4 ;
  - maintenance du groupe électrogène ;
  - contrôle thermographique de l'armoire de la station ;
  - entretien des drains des lits de séchage ;
  - instrumentation du point A2 du poste de relevage du pont bleu ;
  - installation d'un satellite de télésurveillance S4W sur ce même poste ;
  - intervention d'une équipe de plongeur pour dépose d'une pompe de recirculation ;

#### II.1.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

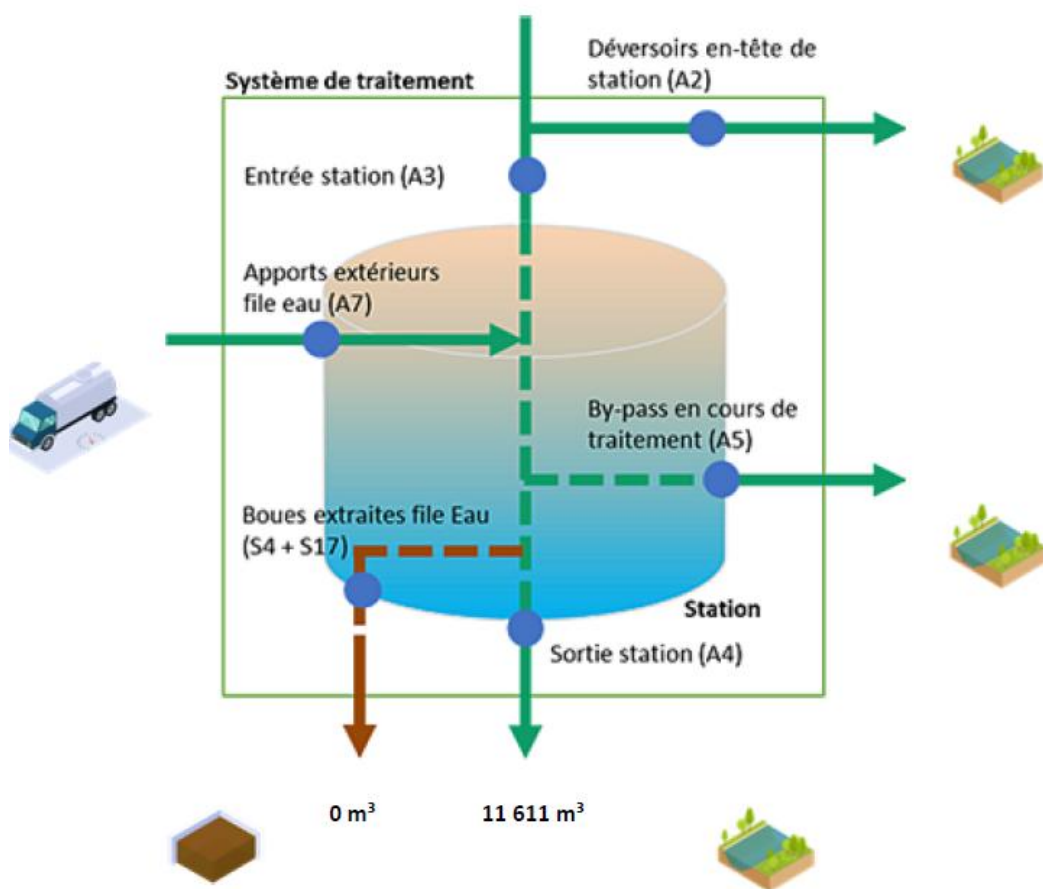
Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral des stations sont présentés ci-après :

##### **Filtre planté de roseaux de Liorzou :**

- La station rencontre également des difficultés de traitement en lien avec une surcharge hydraulique, notamment en période de nappe haute. La charge hydraulique mesurée lors des deux bilans épuratoires varie entre 64 à 90,5 % de la capacité nominale de la station. Le bilan nappe haute est le plus défavorable, ce qui témoigne de la sensibilité de l'outil épuratoire aux eaux claires ;
- Des investigations sur le réseau de collecte sont prévues en 2026- (auscultation du réseau par inspection ITV).
- Les 2 bilans épuratoires menés sur les paramètres globaux en 2025 montrent que le filtre planté de roseaux de Liorzou ne fonctionne pas correctement notamment au regard du paramètre azoté. Les résultats obtenus montrent des dépassements sur le paramètre N-NH<sub>4</sub> et NTK en termes de flux et concentration. Ces dysfonctionnements témoignent d'un problème récurrent d'oxygénation du média. Pour mémoire, les carottages réalisés en 2023 ont montré que le filtre n'était pas colmaté et que les drains fonctionnaient correctement. Ils sont néanmoins posés à 50 cm de la surface du filtre alors qu'ils devraient se situer sous la couche de graviers drainants (80 cm sous la surface) ;
- Un dépassement du paramètre DCO est également constaté sur le bilan de mars 2025, mais non confirmé lors du bilan de septembre ;
- Les résultats d'analyses montrent également un impact du rejet sur le milieu récepteur au mois de septembre sur le paramètre NH<sub>4</sub> ;
- Aucune évacuation de boues en 2025.

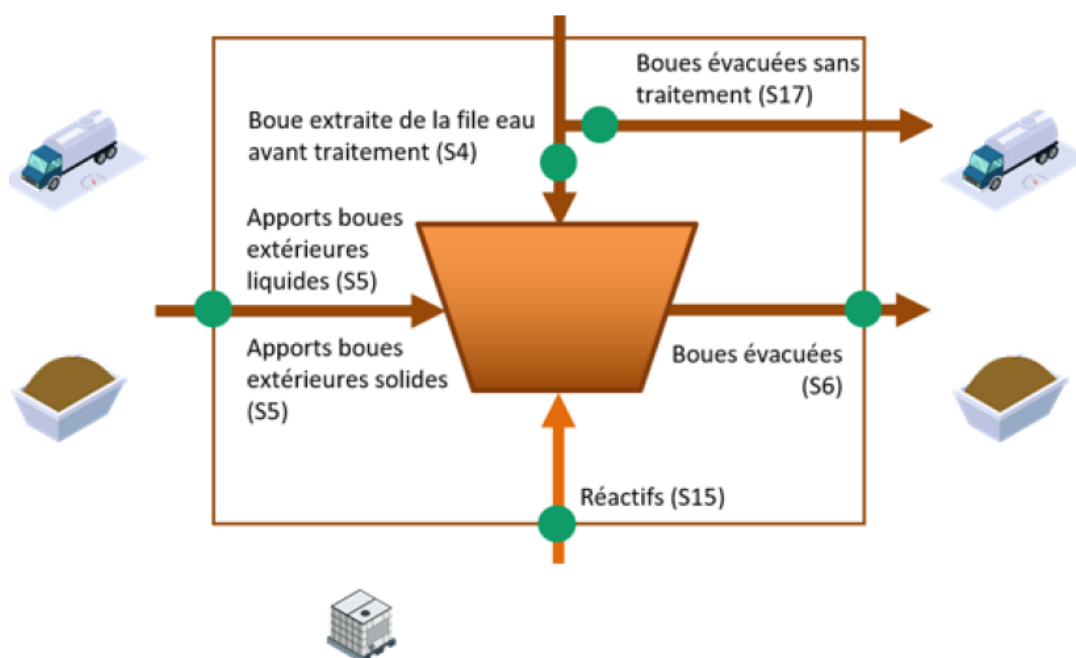
File Eau

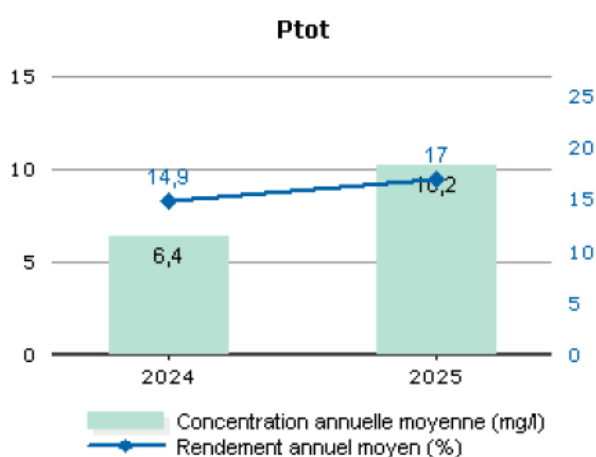
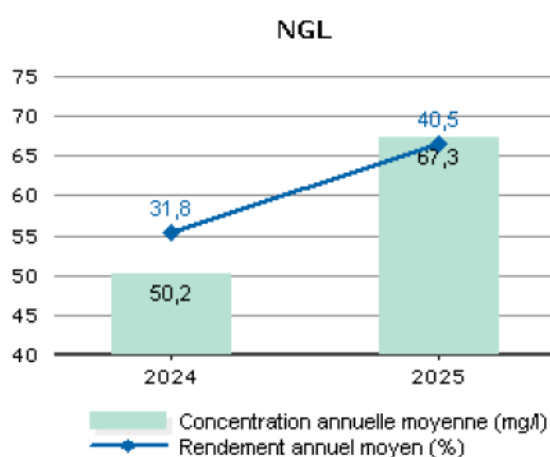
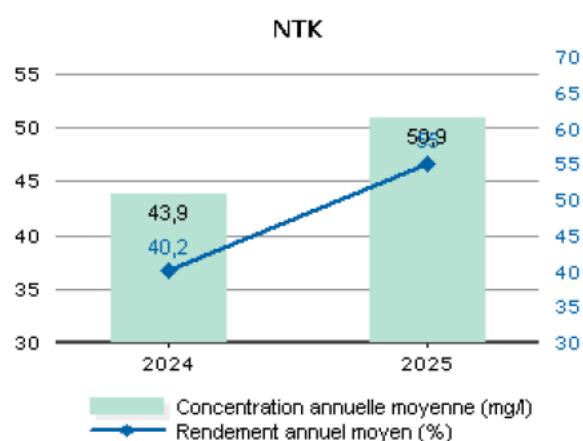
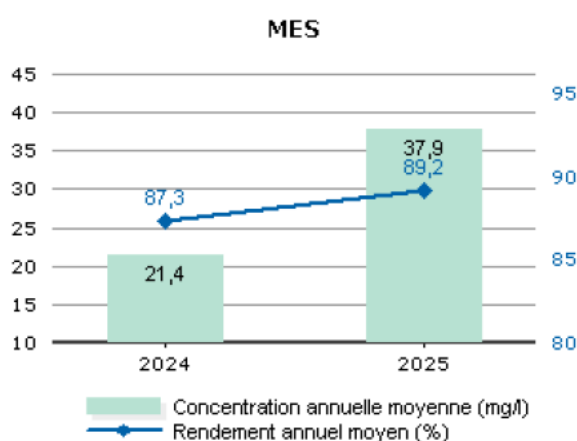
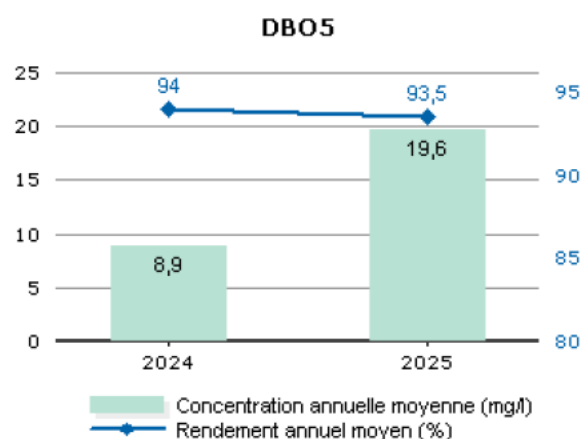
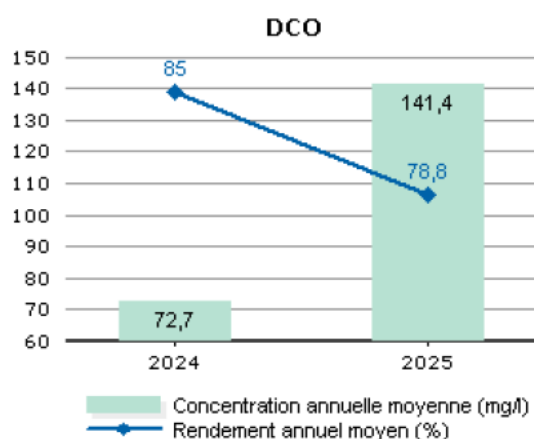
11 611 m<sup>3</sup>



File Boue

0 m<sup>3</sup>





#### Filtre à sable de Kernonen :

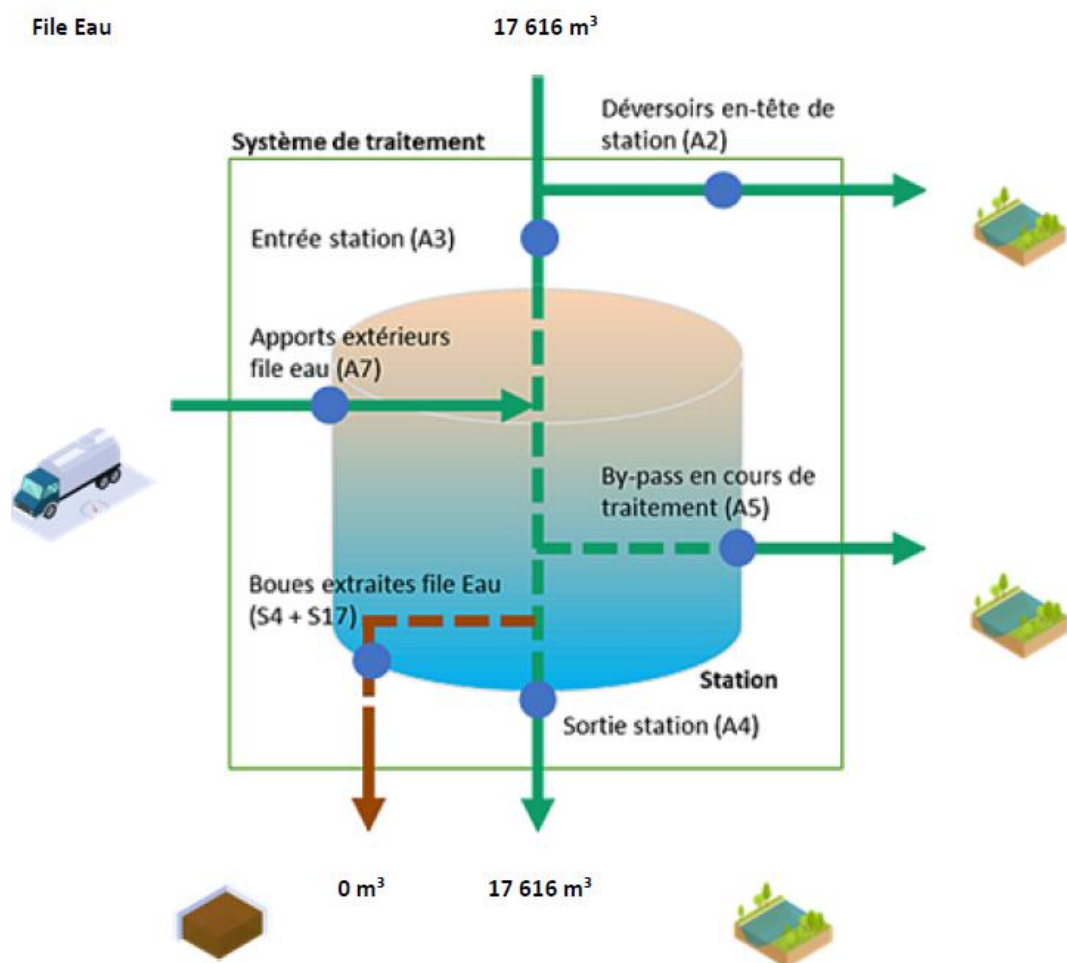
- L'installation est de type épandage souterrain. La totalité des effluents est infiltrée dans le sol. Le système de chasse n'étant pas opérationnel, la station n'a pas fonctionné de façon optimale en 2025. Il est observé, depuis plusieurs années, une mise en charge du système d'infiltration ;

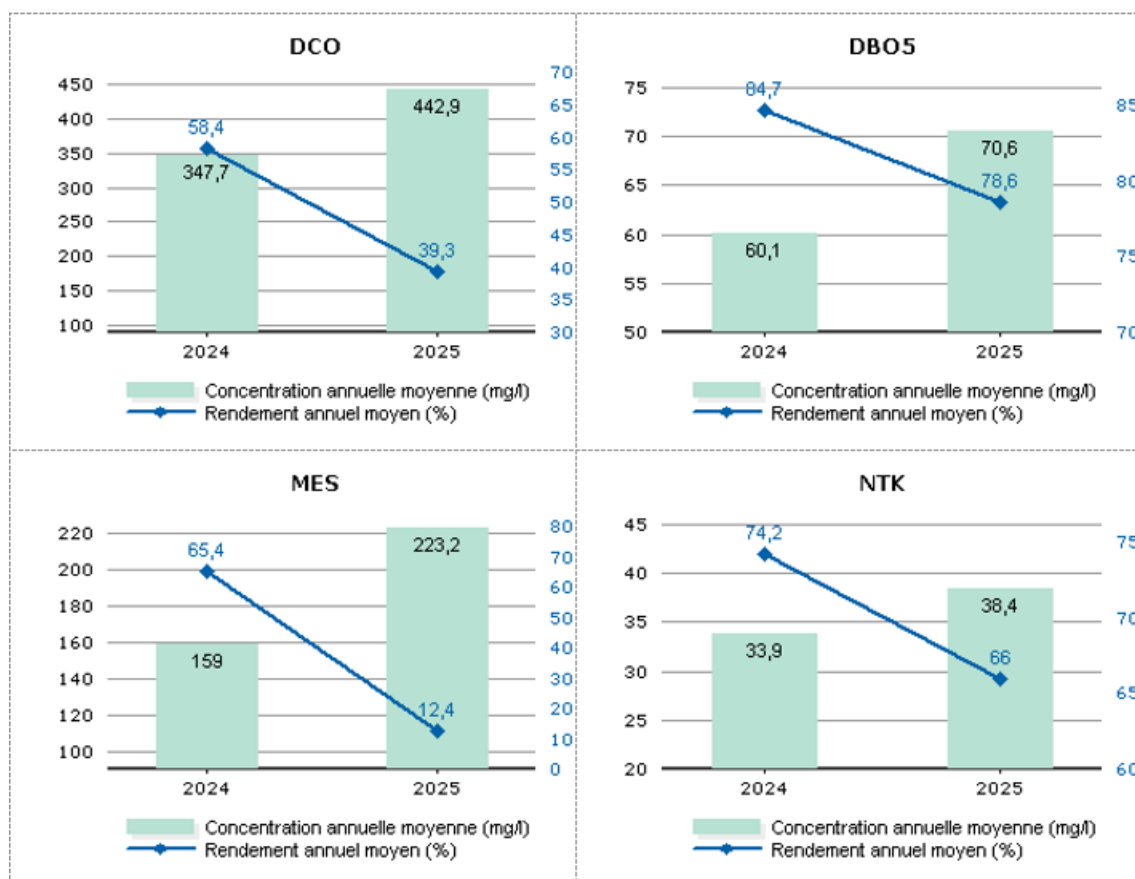
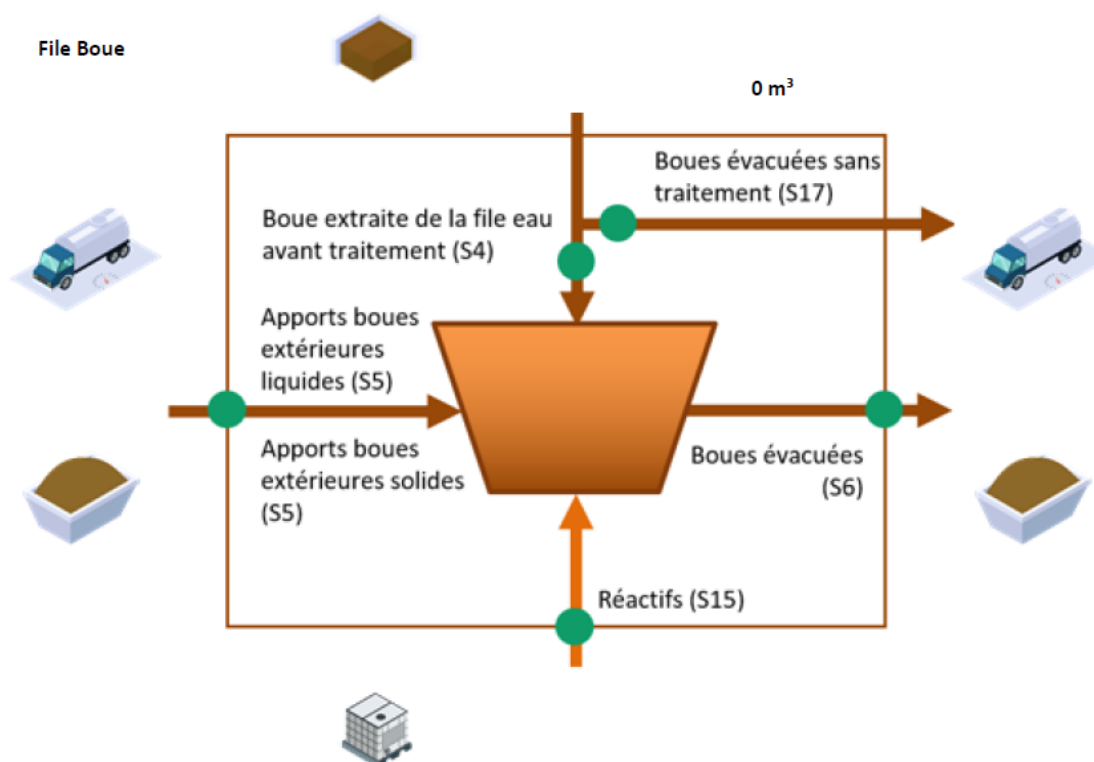
- La station est alimentée par un poste principal qui se trouve à la limite du périmètre rapproché A du captage Kersco-Kernonen. En 2024, ce poste a été équipé pour évaluer le temps de fonctionnement des pompes et les volumes d'amenée à la station dans le cadre de l'étude technico-économique des stations de Locmélard / Saint sauveur. Connaissant le temps de fonctionnement des pompes de ce poste et leur débit (tarage effectué fin avril), l'exploitant estime les volumes reçus sur la station. Selon ces données (et après élimination des volumes aberrants), en 2025, le volume moyen journalier reçu est estimé à 4,1 m<sup>3</sup>/j soit 68% de la capacité nominale de la station ;
- Par temps sec et en situation de nappe basse, la station a reçu, en octobre, environ 2,7 m<sup>3</sup>/j d'effluent à traiter soit 68 litres par habitant pour 70 à 90 l/hab/jour habituellement observé. Cela représente 45% de la capacité nominale de la station ;
- Charge hydraulique maximale retenue : 19,9 m<sup>3</sup> le 30 janvier soit 332% de la capacité nominale de la station, en situation de nappes phréatiques hautes et en période pluvieuse. En période de nappes hautes, les eaux d'infiltration peuvent représenter jusqu'à +11 m<sup>3</sup>/j au mois de janvier, soit 183% de la capacité nominale de la station ;
- Pour mémoire, lors du bilan de mai 2018, la charge reçue avait été évaluée à 1,5 kg de DBO<sub>5</sub>/j soit 63% de la capacité nominale de la station. Le ratio de pollution par habitant et par jour était de 38g DBO<sub>5</sub>/hab/j en cohérence avec la population alors raccordée ;
- Nécessité de poursuivre et maintenir un entretien annuel des ouvrages (vidange de la fosse toutes eaux (fait en 2025), nettoyage ou remplacement de la pouzzolane (à prévoir), nettoyage du réservoir de chasse (fait en 2025) pour assurer un fonctionnement optimal de l'installation et un entretien régulier des espaces verts.

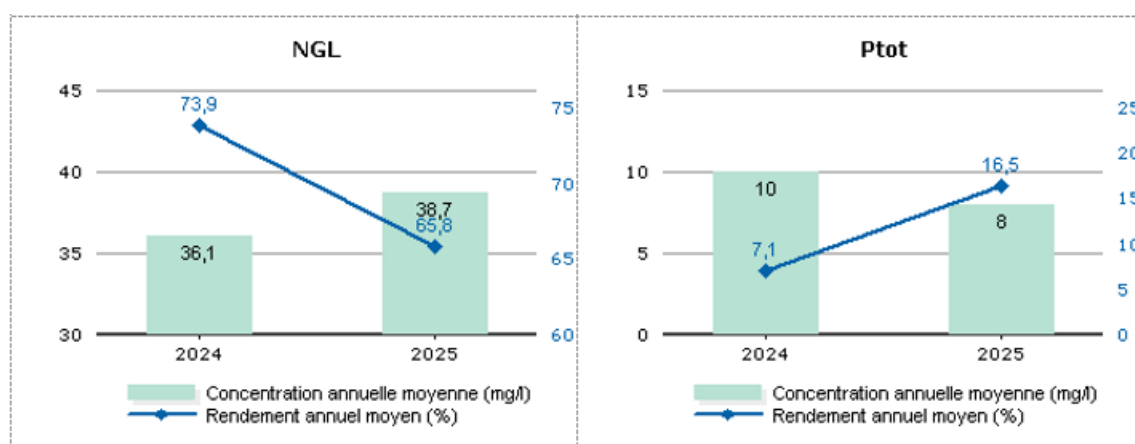
#### **Lagune de Saint Sauveur :**

- 18 616 m<sup>3</sup> collectés et traités car pas de point A2 ou A5. Afin d'évaluer les volumes entrants sur la station. Afin d'évaluer les volumes entrants sur la station, l'exploitant a mis en place, en 2024, une sonde de mesures en entrée de station. Il convient d'être vigilant lors de l'utilisation de ces données car la montée en charge du canal potentiellement lié à un bouchage en sortie de canal entraîne ponctuellement une surestimation des volumes enregistrés (Cf. données de fin janvier, du 25 et 26 mars, du 16 avril, ...). Des volumes anormalement bas sont également identifiés sur plusieurs périodes par exemple du 14 au 18 janvier, de fin février jusqu'au 4 mars, du 5 au 17 juillet, ... (sans explication). Une analyse hydraulique complète est de ce fait difficile à réaliser ;
- Sur les 4 bilans épuratoires réalisés sur l'année et selon les données transmises par l'exploitant, en 2025, la station a reçu en moyenne 48,3 m<sup>3</sup> d'effluent par jour ce qui représente 80% de la capacité nominale de la station. La station a reçu par temps sec et en situation de nappes basses, au mois d'octobre, 44,3 m<sup>3</sup>/j d'effluent à traiter. Cela représente 74% de la capacité nominale de la station. Sur la base des 550 habitants raccordés, cela correspond à un ratio de 80 l/hab/jour pour 70 à 90 l/hab/j habituellement observé ;
- Tous les bilans prévus au planning d'autosurveillance ont été réalisés. L'exploitant a réalisé un bilan supplémentaire, le 29 octobre, car il manquait le bilan du point milieu PM3 du 24 septembre. Selon ces bilans, la charge organique en DBO<sub>5</sub> mesurée en entrée de station est estimée à 15,6 kg DBO<sub>5</sub>/jour, soit 65 % de la capacité nominale organique de la station. Le ratio obtenu, 28 g de DBO<sub>5</sub>/hab/j, est faible par rapport aux ratios habituellement observés (entre 35 à 45 g DBO<sub>5</sub>/hab/j). Cela peut s'expliquer par le caractère rural de la commune (→ une partie importante de la population est absente en semaine en journée, or les bilans ont tous eu lieu en semaine).
- Les résultats obtenus indiquent un dépassement des normes sur de nombreux paramètres (DBO et DCO pour chaque bilan, mais aussi MES et azote sur les bilans de février et août 2025). Ces résultats sont plus alarmants que ceux de 2024 et méritent d'être explicités par l'exploitant ;

- De plus, le rejet des eaux traitées impacte la qualité du milieu récepteur. La DDTM classe ainsi ce système de traitement non conforme localement et non conforme par rapport à la DERU depuis plusieurs années. L'efficacité de la saulaie, censée améliorer l'épuration en période d'étiage, dégrade la qualité du rejet et son efficacité est nulle. Le curage des boues et reprofilage du chemin de l'eau seraient nécessaires, mais ne seront pas réalisés compte tenu de l'étude en cours pour refonte de cette station. Une demande de by pass temporaire a été réalisée auprès de la DDTM, mais n'a à date pas aboutie ;
- Un sondage des deux premières lagunes a été réalisé en août 2021. Les zones au niveau desquelles les boues s'accumulent dans la 1ère lagune pourraient être pompées. Il n'apparaît pas nécessaire d'envisager une évacuation des boues présentes dans la 2ème lagune. Pour autant, aucune boue évacuée en 2025.



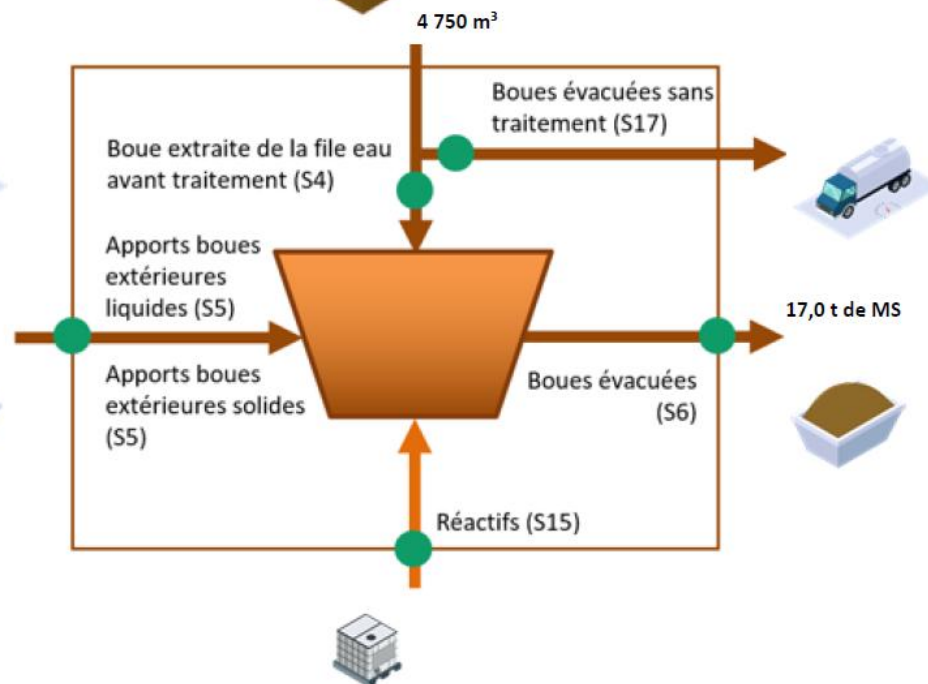
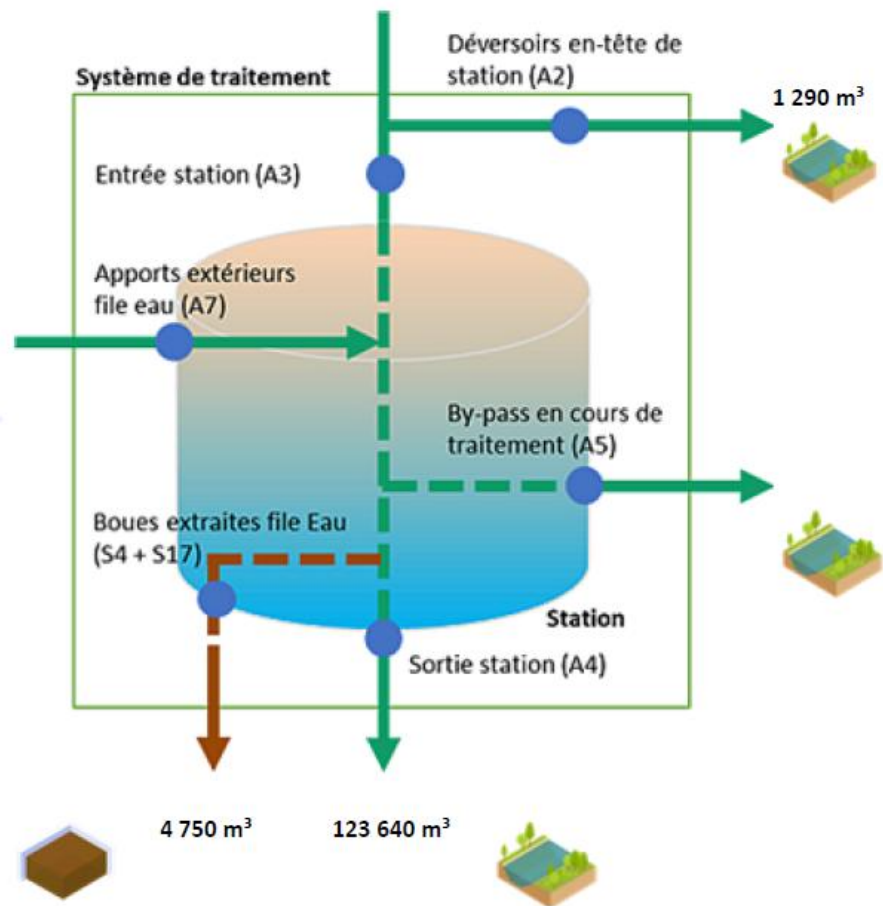


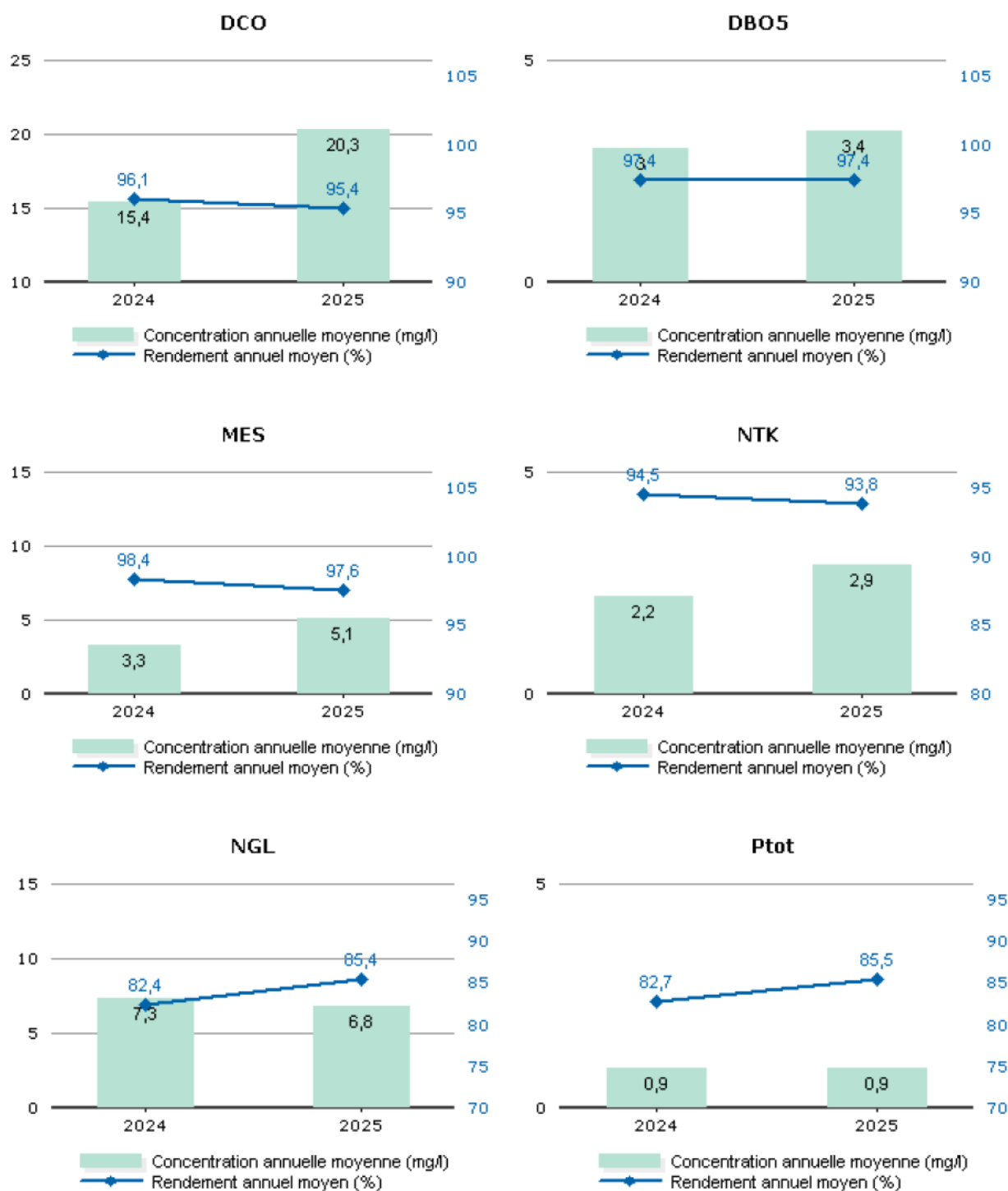


### Station à boues activées de Sizun :

- Charge hydraulique :
  - Pour mémoire, absence de données d'autosurveillance complètes en 2023 et 2022 ;
  - Le cumul de pluviométrie annuelle en 2025 est de 1 167 mm (soit -11% par rapport à 2024). Le by pass d'entrée de station a fonctionné en février 2025 avec 1 290 m<sup>3</sup> déversés suite à la perte de l'alimentation électrique du poste de relevage en amont de la STEP ;
  - La charge hydraulique moyenne reçue sur l'année 2025 est de 350 m<sup>3</sup> d'effluent à traiter par jour soit 19% de moins qu'en 2024. Ces 350 m<sup>3</sup> représentent 52% de la capacité nominale de l'installation ;
  - La charge hydraulique maximum est quant à elle de 1 494 m<sup>3</sup> le 7 décembre, en période très pluvieuse et en situation de nappes phréatiques hautes. Cela représente 221% de la capacité nominale de la station ;
  - La station a reçu par temps sec et en situation de nappe basse, en septembre-octobre, 182 m<sup>3</sup> d'effluent par jour soit une charge hydraulique de 27% du volume nominal journalier. Le week-end, ces arrivées sont estimées à 173 m<sup>3</sup>/j, contre 185 m<sup>3</sup> / j en semaine. Ces chiffres confirment l'augmentation des volumes entrants constatée depuis 2021 ;
  - selon les données d'autosurveillance, on peut estimer l'incidence des eaux de pluie entre 4,5 et 5 m<sup>3</sup>/mm. Sur la base d'une surface imperméabilisée moyenne de 120 m<sup>2</sup> par habitation, on estime à 40 le nombre d'équivalent-habitations mal raccordées soit 4,4% des branchements ce qui est une conformité satisfaisante, maintenir tout de même une attention sur le contrôle des raccordements ;
  - en janvier 2025, en période de nappe haute, les eaux d'infiltration ont représenté jusqu'à +1060 m<sup>3</sup>/j, soit 157% de la capacité nominale de la station ;
- Charge organique :
  - 12 bilans ont été réalisés conformément à l'arrêté préfectoral de la station. Le bilan du mois de février a été décalé suite à un imprévu. Un bilan supplémentaire a été réalisé fin octobre ;
  - Comme en 2024, l'analyse des données amène à exclure plusieurs bilans très faiblement chargés et présentant des ratios inhabituels et donc non représentatifs des eaux usées arrivant sur la station ;

- Le bilan du mois de janvier montre que l'ensemble des paramètres présente des concentrations faibles et la concentration en DBO5 obtenue est très basse entraînant un ratio de pollution très faible : 8g DBO5/hab/j et des ratios DCO/DBO et DBO/MES hors gammes ;
- Le bilan du 4 octobre fait état de concentrations en DBO5 très faible au regard des autres paramètres - Ratios calculés inhabituels (DCO/DBO5 : 5,9 ; DBO5/MES : 0,2 ; DBO/NTK : 2) et ratio de pollution très faible : 18g DBO5/hab/j
- D'autres bilans présentent des ratios de pollution très faibles : 12g DBO5/hab/j en juin, 17g DBO5/hab/j en avril. Les ratios calculés entre les différents paramètres étant moins aberrants, ces bilans n'ont pas été exclus de l'analyse ci-dessous ;
- Les résultats obtenus lors des bilans peuvent s'expliquer par la consommation de la DBO5 dans le réseau (eaux parasites), le manque d'homogénéisation de l'effluent au moment de la prise d'échantillon avant analyse au laboratoire, un défaut de fonctionnement du préleveur installé en entrée de station.
- Les volumes associés aux bilans paraissent cohérents par rapport à la pluviométrie. Afin de fiabiliser la donnée « charge entrante », garantir une bonne représentativité de l'échantillon. Maintenir une attention au réglage du préleveur puis aux prélèvements lors des bilans d'autosurveillance en respectant les préconisations à suivre pour la prise d'échantillons (homogénéisation, fragmentation, conservation de l'échantillon, ...).
- La charge organique en DBO5 mesurée en entrée de station, moyenne des bilans les plus représentatifs, est estimée à 52,2 kg DBO5/jour, soit 40 % de la capacité nominale organique de la station.
- Station non conforme sur la période juillet – octobre en raison de la non atteinte du rendement épuratoire sur le paramètre NGL (89,5 % au lieu des 91 % fixés dans l'arrêté préfectoral) ;
- L'Analyse du Risque de Défaillance est à rédiger, mais prévue au contrat ;
- La production de boues est estimée en 2025 à 20,8 tonnes de MS contre 39 tonnes en 2024. Malgré une possible sous-évaluation de la pollution reçue sur la station, le rapport à la charge polluante est correct avec 1,1 kg MS/kg DBO5 éliminé, pour 1 kg MS/kg DBO5 éliminé habituellement observé sur ce type de traitement avec déphosphatation ;
- Afin d'évaluer la quantité de boues produites, l'exploitant réalise depuis le mois de mars, une à deux fois par mois, un prélèvement ponctuel de boues extraites en vue d'une détermination de matières sèches. L'électro-vanne permettant de réaliser un prélèvement moyen de boues extraites depuis le bassin d'aération n'est pas utilisée. En 2024, peu de mesures MS et prélèvement ponctuel avec résultat élevé (6,1 g/l) => surestimation de la production de boues. En 2025 : 4,5g/l en moyenne annuelle (cohérent) ;
- La pompe d'extraction a été remise à son emplacement d'origine en avril => permet à nouveau la comptabilisation des boues extraites par le débitmètre électromagnétique. Avant cette intervention, les volumes étaient estimés à partir du débit de la pompe mise en place en provisoire et de son temps de fonctionnement ;
- 16,9 tonnes de boues ont été évacuées en avril 2025 (curage des lits 3 et 4).





#### Station de Saint Cadou à Sizun :

- La station et le réseau ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale en 2003. Les premiers raccordements datent de 2003. L'installation est de type filtre à sable. La totalité des effluents est infiltrée dans le sol ;
- La station ne fonctionne pas correctement puisque l'un des filtres est colmaté, que l'on note la présence d'eau en bout de filtre et que le regard en amont du filtre est en charge. Cette station composée d'une fosse toutes eaux avec filtre décolloïdeur a été intégrée en 2024 au suivi du SEA et déclarée à la police de l'eau. ;

- La charge organique reçue peut être estimée à 4,5 kg de DBO5/j soit 50% de la capacité nominale de la station. On ne dispose cependant pas de données concernant les charges reçues par la station ;
- Station sécurisée (portail et clôture), mise en place d'un point d'eau en entrée de station ;
- Le dégrillage est satisfaisant, et le fonctionnement du poste de relevage correct. Un Sofrel (S530) a été installé en août pour remonter les alarmes de défaut de ce poste ;
- Fosse toutes eaux : épaisse couche de boue au niveau de l'un des regards en juillet, quantité de boue dans la fosse difficilement appréciable, curage partiel en novembre. Dysfonctionnement rencontré suite curage : remontées de boues mortes => colmatage du passage vers pouzzolane => débouchages + nouveau curage, retrait des vieilles boues compactées au fond de la fosse => intervention camion HP fin janvier 2026
- Regard de répartition en charge et couvercle cassé ;
- Filtre à sable avec 2 lits (composition du massif filtrant non connue) : utilisation d'un seul lit (l'autre étant colmaté), présence d'eau en bout de filtre.

#### II.1.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Renouvellement des équipements de la station de Sizun : pompe de recirculation,, pompe à boues en excès, douche de sécurité ;
- Pompe 3 du PR principal de Sizun ;
- Pompes 1 et 2 du PR Kermat à Guiclan ;
- Pompe 1 et coffret de télégestion du PR Trévilis à Guiclan ;
- Coffret de télégestion et sonde radar du PR Keriagu sur Locmélar
- Coffret de télégestion, sonde radar et pompe 1 du PR Kernonen sur Locmélar ;
- Sonde radar sur PR Liorzou.

L'ensemble de ces postes porte le coût des investissements programmés au contrat au titre de 2025 à 26,9 k€, générant un solde de dotation de 23 k€. Le montant de garantie dépensé s'élève quant à lui à 4 283 € en 2025, générant un solde déficitaire de -822 €.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul. La collectivité a cependant engagé sur son budget propre les études de refonte de la station d'épuration de Sizun, de refonte de la station de Saint-Cadou et de raccordement des stations de Liorzou et Kernonen sur la station de Sizun.

#### II.1.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 57 contacts clientèle sur l'année, essentiellement téléphonique (4 contacts internet ou visites sur site), et majoritairement sur Sizun (54 % des demandes) ;
- **Les motifs de prise de contact ne sont pas précisés ;**
- 87 contrôles de branchement menés (dont 22 pour des ventes) dont 17 non conformes : ces chiffres ne sont pas cohérents avec ceux indiqués en comparaison des objectifs contractuels. **L'exploitant devra confirmer quels chiffres sont réellement à prendre en compte ;**
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré ;

- Aucune demande d'abandon de créance sur le contrat.

## II.1.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                    |                             |                             |
|-----------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                               | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Veolia</b>                                 |        |                    | <b>158,10</b>               | <b>160,55</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 32,50              | 32,50                       | 33                          |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,0467             | 125,60                      | 127,55                      |
| <b>Collectivité</b>                           |        |                    | <b>133,13</b>               | <b>124,98</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 15,53              | 15,53                       | 14,58                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,98               | 117,60                      | 110,40                      |
| <b>Organismes publics</b>                     |        |                    | <b>19,43</b>                | <b>10,32</b>                |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619             | 19,43                       | 10,32                       |
| Total HT                                      |        |                    | <b>310,66</b>               | <b>295,85</b>               |
| TVA (10 %)                                    |        |                    | 31,07                       | 29,59                       |
| Prix TTC                                      |        |                    | <b>341,73</b>               | <b>325,44</b>               |
| Prix en € / m3                                |        |                    | <b>2,85</b>                 | <b>2,71</b>                 |

A noter que le rapport du délégataire mentionne dans son tableau des prix (article 3.5.2) des tarifs pour la redevance performance erronés en reconduisant en 2026 les tarifs de 2025. Ils ont été corrigés dans la présente note.

S'agissant de la facture 120 m3, on note une baisse de la part délégataire, qu'il s'agisse de l'abonnement et de la part variable, du fait d'une formule d'actualisation favorable à la collectivité. La part collectivité est quant à elle en hausse, conséquence de la trajectoire tarifaire approuvée par l'assemblée délibérante.

La redevance performance, globalisée à l'échelle du territoire, en en forte hausse en raison de la non-conformité de certaines stations de traitement pénalisant le coefficient de modulation calculé pour partie sur la conformité des installations.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un contrat déficitaire (-274 k€), déficit qui s'aggrave par rapport à 2024 (-148 k€) malgré une augmentation des produits de près de 20 % (passant ainsi de 198 k€ à 236 k€). Cette augmentation des produits n'est pas liée à l'augmentation des produits du service puisque ces derniers sont en baisse, mais à la hausse des produits perçus pour le compte des organismes publics (augmentation de la part collectivité et inflation importante de la redevance performance). Les travaux attribués à titre exclusif (branchements ?) sont également en forte hausse entre 2024 et 2025 (+79 %). **Le délégataire devra préciser ce point ;**
- Le délégataire devra également expliqué pourquoi les produits 2024 perçus pour les organismes publics sont nuls. En effet, un problème de reversement de la part délégataire et collectivité était survenu en 2024 avec le délégataire eau (Saur), mais uniquement pour les communes de Sizun et Guiclan. **Les reversements de Locmélar et Saint-Sauveur étant intervenus sans difficulté, ce point est à éclaircir ;**

- Concernant les charges, les plus gros postes de dépenses concernent la sous traitance (36 % du montant global) qui est en hausse de +67 k€ en 2025. Là encore, les équipes affectées au contrat n'ayant pas été modifiées, **il convient d'éclaircir ce point** ;
- Les charges de personnel ont augmenté de 20 k€ sans changement des outils d'exploitation ni de périmètre. **Le délégataire devra préciser ce point** ;
- Les charges relatives aux investissements sont en augmentation, ce qui traduit une meilleure exécution du programme contractuel de renouvellement ;
- Les dépenses d'exploitation intitulées « autres » sont en hausse, passant de 121 à 15 256 €. **Le détail du contenu de ces charges est attendu.**

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2025**  
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D1051 - CCPL Landivisiau

Assainissement

| LIBELLE                                                     | 2024             | 2025             | Ecart %        |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>PRODUITS</b>                                             | <b>198 410</b>   | <b>236 860</b>   | <b>19,38 %</b> |
| Exploitation du service                                     | 191 345          | 102 873          |                |
| Collectivités et autres organismes publics                  | 0                | 100 585          |                |
| Travaux attribués à titre exclusif                          | 7 065            | 33 402           |                |
| <b>CHARGES</b>                                              | <b>346 621</b>   | <b>511 167</b>   | <b>47,47 %</b> |
| Personnel                                                   | 84 348           | 104 926          |                |
| Energie électrique                                          | 25 545           | 25 859           |                |
| Produits de traitement                                      | 5 275            | 3 416            |                |
| Analyses                                                    | 4 914            | 7 696            |                |
| Sous-traitance, matières et fournitures                     | 116 295          | 183 518          |                |
| Impôts locaux et taxes                                      | 20 838           | - 5 462          |                |
| Autres dépenses d'exploitation                              | 47 375           | 48 680           |                |
| <i>télécommunications, poste et telegestion</i>             | 3 458            | 1 850            |                |
| <i>engins et véhicules</i>                                  | 20 400           | 18 471           |                |
| <i>informatique</i>                                         | 7 506            | 3 957            |                |
| <i>assurances</i>                                           | 2 200            | 3 009            |                |
| <i>locaux</i>                                               | 13 691           | 6 136            |                |
| <i>autres</i>                                               | 121              | 15 256           |                |
| Contribution des services centraux et recherche             | 11 890           | 6 048            |                |
| Collectivités et autres organismes publics                  | 0                | 100 585          |                |
| Charges relatives aux renouvellements                       | 29 657           | 30 091           |                |
| <i>fonds contractuel ( renouvellements )</i>                | 29 657           | 30 091           |                |
| Charges relatives aux investissements                       | 484              | 5 811            |                |
| <i>programme contractuel ( investissements )</i>            | 484              | 5 811            |                |
| Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement | 0                | 0                |                |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                                 | <b>- 148 211</b> | <b>- 274 307</b> | <b>NS</b>      |
| <b>RESULTAT</b>                                             | <b>- 148 210</b> | <b>- 274 307</b> | <b>NS</b>      |

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2026

## II.2. Bilan d'exploitation du périmètre de Plounéventer

### II.2.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par deux éléments saillants :

- Validation du plan d'épandage des boues par la police de l'eau, suite à la reprise de filière au sein du contrat (avenant 1) ;
- Validation du cahier de vie en octobre 2025.

### II.2.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Veolia eau comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

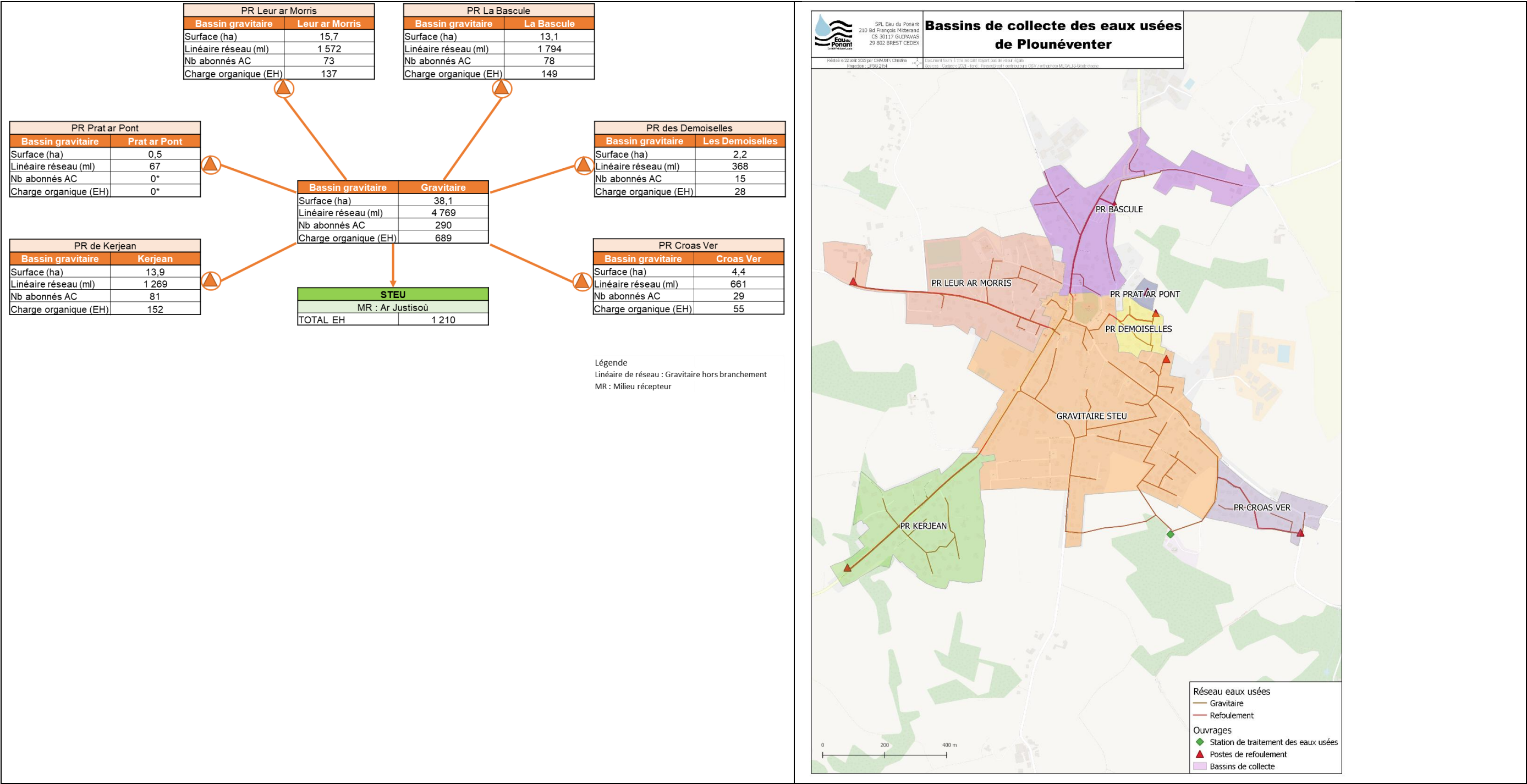
Un avenant 2025 a été signé avec la collectivité pour formaliser le changement de maîtrise d'ouvrage, l'intégration de la gestion des boues et de l'entretien des espaces verts, initialement portés par la commune, et l'intégration d'un poste de relèvement.

La commune totalise **682 abonnés** pour **80 877 m3 d'eau traités et 49 908 m3 facturés<sup>2</sup>**. Le linéaire de réseau s'élève à 15 km dont 12,2 km en gravitaire. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le nombre de branchements est de 499 et le nombre de regards s'élève à 289.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

---

<sup>2</sup> Chiffres 2024 : les éléments 2025 doivent être communiqués par l'exploitant



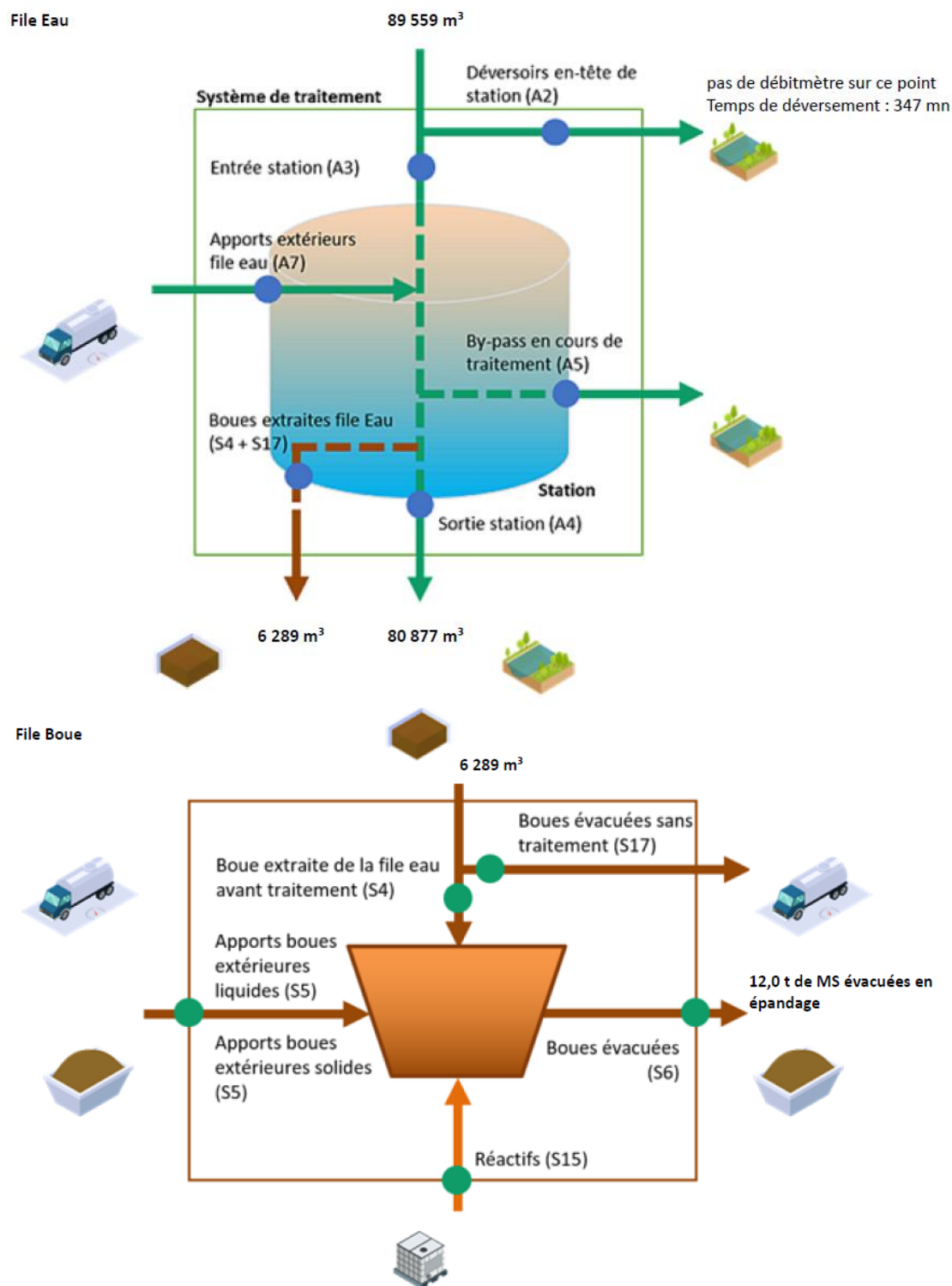
### II.2.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que les engagements contractuels prévus au titre du reporting sont 100 % atteints : certification ISO 45001, déploiement de l'outil flux aqua et ouverture du portail de partage des données avec la collectivité ;
- Que les engagements contractuels au titre des installations et réseaux sont presque en totalité atteints : cartographie H2S (100 %), instrumentation des 6 postes de relèvement (50 %, reste débitmètre sur le poste dit Bascule qui a été modifié contractuellement pour financer la refonte de l'armoire électrique en 2026), mise en place du diagnostic permanent (100 %). L'objectif de renouvellement de 5 branchements / an n'est en revanche pas atteint (0 %), de même que la réalisation de l'étude AMDEC (20 %) ;
- **Que les engagements contractuels au titre de l'exploitation stricte sont partiellement atteints :**
  - 12 contrôles de branchement sur les 31 prévus à l'année dans le cadre du diagnostic permanent (38 %) ;
  - Une campagne de contrôles sur le bassin versant des Demoiselles a été menée à la demande de la collectivité ;
  - 13 contrôles de branchements réalisés dans le cadre de ventes dont 4 non conformes ;
  - 0 ml de curage préventif sur les 1 571 ml / an prévus (objectif non atteint) ;
  - 2 442 ml d'ITV réalisées sur les 4 120 ml prévus à l'année (59 %) ;
  - 2 curages / an sur l'ensemble des postes : à vérifier
- Campagne ITV sur le bassin de collecte de leur ar morris. Un désordre a été identifié et a fait l'objet d'une réparation (casse longitudinale d'une conduite en PVC200) ;
- 3 interventions pour désobstructions dont 1 sur branchement ;
- La fin de l'année a été également marquée par des événements pluviométriques intenses et notamment la tempête Goreti, accompagnée de vents tempétueux (cumul pluviométrique de 41 mm). Le poste de relèvement de Kerjean a déversé pendant 5 heures ainsi que la station de Plounéventer (150 m3) ;
- **Contrôles réglementaires des installations électriques et levée des non conformités sont mentionnées : les non conformités corrigées ne sont cependant pas détaillées ;**
- Un bilan énergétique en forte baisse par rapport à 2024 sur les postes (10 219 kWh au lieu de 13 793 en 2024), et stable sur l'usine de traitement ;
- Une consommation de réactifs en hausse de 111 % entre 2024 et 2025, contre une baisse de 20 % entre 2023 et 2024 s'agissant du FeCl2 : **l'exploitant devra apporter une explication sur ce point ;**
- L'installation d'un groupe électrogène provisoire suite aux coupures Enedis sur la station ;
- Maintenance et entretien du dégrilleur de la station ;
- Entretien curatif de la pompe de relèvement de Leur ar amorris en raison d'une obstruction partielle par de la filasse, suivi du remplacement des poires de niveau ;
- Intervention d'une équipe de plongeurs pour sortir la pompe d'extraction de boues en avril (l'anse permettant de sortir la pompe était hors service) ;
- Aucun point noir sur réseau répertorié : à noter cependant que l'exploitant a signalé des problématiques d'apports d'eaux claires importants en provenance du secteur Pen ar Valy.

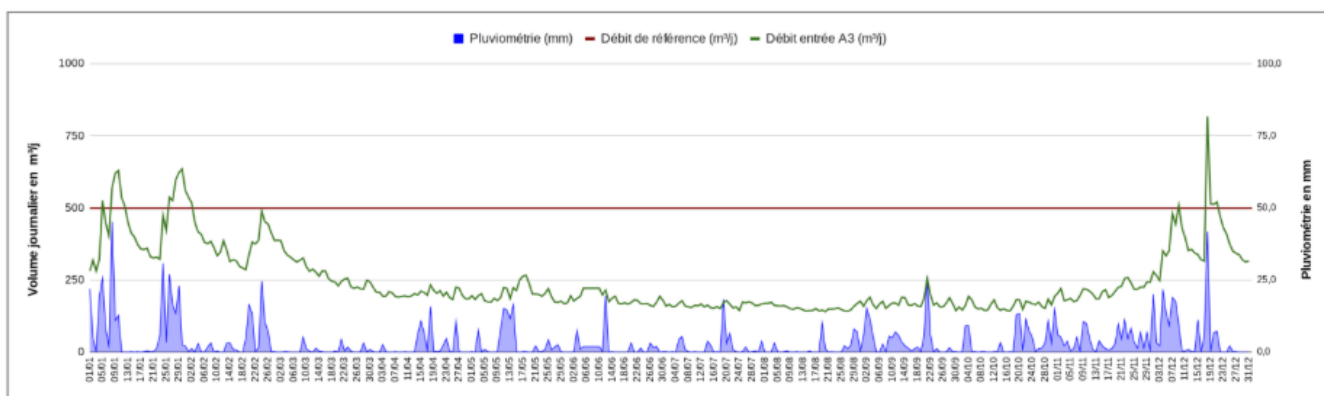
## II.2.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

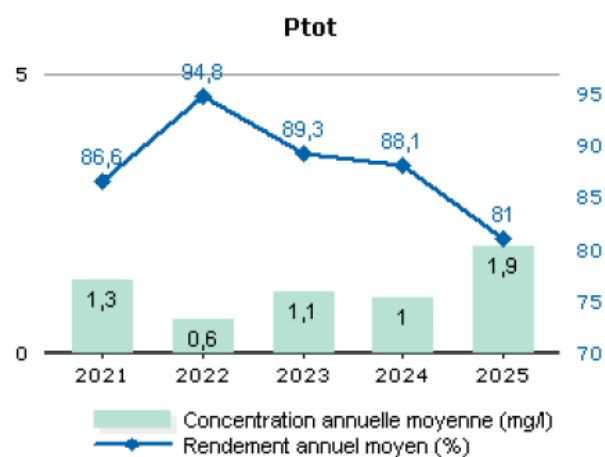
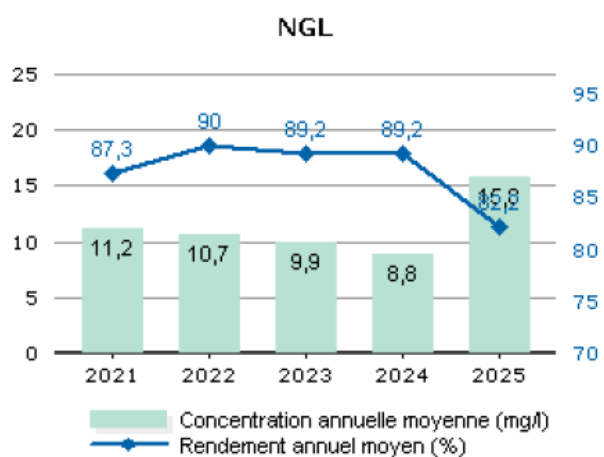
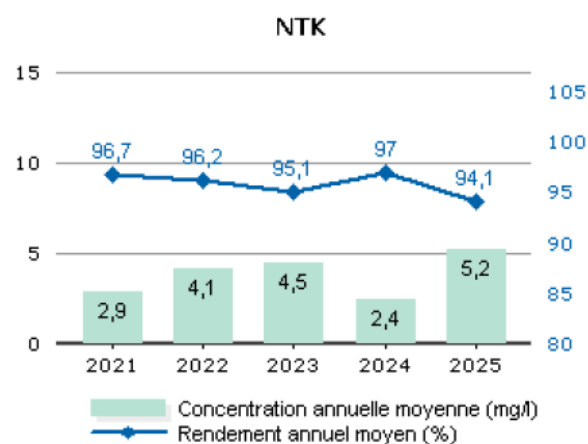
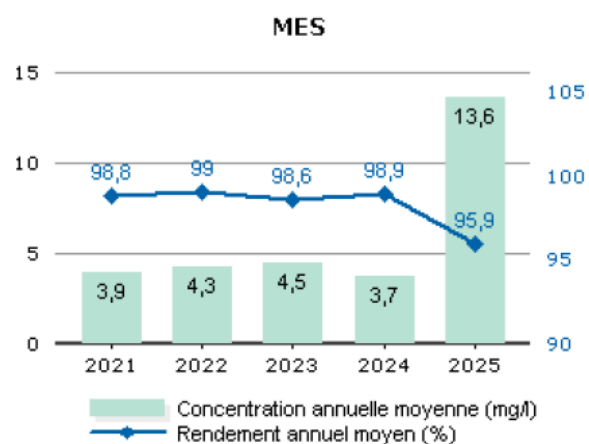
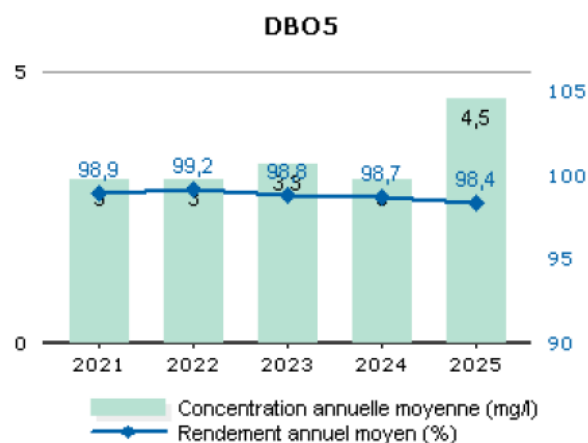
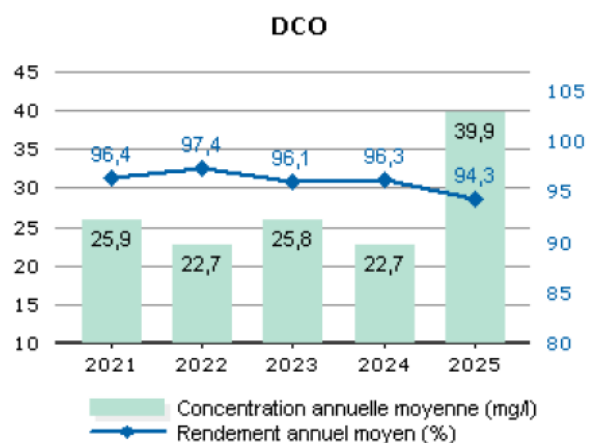


Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les 6 bilans épuratoires ne sont pas tous conformes à l'arrêté préfectoral de la station : 2 bilans complémentaires ont ainsi été réalisés sur le paramètre azote Kjeldhal. Le bilan d'octobre 2025 indique des dépassements en concentrations et en rendement pour les paramètres MES et DCO ;
- Le système de **traitement de la station d'épuration est fragile**. Actuellement elle reçoit 100% de sa charge organique nominale et près de 100 % de charge hydraulique nominale, avec des pointes à 300% en observées par le passé.
- En 2025, la conformité de performance de l'installation a été déclarée non conforme, par l'exploitant. Ce constat fait suite au non-respect de l'Arrêté Préfectoral de Rejet (APR) concernant le paramètre Azote Global (NGL), tant au niveau du rendement que de la concentration au rejet. Cette situation est due à une aération excessive au troisième trimestre. Depuis des actions correctives ont été engagées (changement des kits d'analyse terrain - échange avec le SEA29) ;
- Le dépassement de seuil le 01/07 sur le paramètre phosphore total est quant à lui dû à un problème de dosage de chlorure ferrique, corrigé par la suite ;
- Par ailleurs, la station est sensible aux **eaux parasites**, et notamment en période de nappe haute. Cette situation génère des rejets directs au milieu naturel et à moyen terme reste un frein au développement de la commune de Plounéventer. Le graphique ci-dessous illustre le propos où l'on observe une charge hydraulique moyenne supérieure à sa charge nominale ;



- La station d'épuration est sensible aux micro-coupures électriques (réseau Enedis), cette situation entraîne des déversements ponctuels en tête de station (09/01 - 27/01 (tempête herminia) - 24/07 - 22/09 et 01/12). Aussi dans le cadre de la refonte de l'usine, la mise en place d'un groupe électrogène à démarrage automatique nous semble nécessaire.
- La gestion de la filière boues est conforme avec mise en œuvre du plan d'épandage depuis la validation par la DDTM du plan soumis pour avis. 12 tonnes de matières sèches ont ainsi été épandues sur les parcelles agricoles des exploitants basés sur la commune en mars, avril et septembre ;



## II.2.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Mise à la cote des tampons sur le secteur Pen ar valy. Sur ce dernier secteur, la collectivité, la mairie et l'exploitant ont pris attache avec les propriétaires des parcelles dans lesquelles transite le réseau d'amenée pour permettre la réalisation d'un chemin d'exploitation et la réalisation de regards intermédiaires, afin d'accéder au réseau pour son exploitation (curage et ITV) ;
- Le programme contractuel de renouvellement de 2025 comprend le remplacement de la pompe 2 du poste de relèvement des Demoiselles, le remplacement des poires de niveau sur le poste de sortie de la station, et le remplacement de la pompe 2 du poste de recirculation de la station. Le renouvellement des 2 pompes du poste Leur ar Morris, et le renouvellement de la télégestion et des poires du poste de Kerjean complètent les opérations de renouvellement programmé.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2024.

Le montant engagé en garantie pour continuité de service est de 3 944 € et semble correspondre au remplacement du motoréducteur du dégrilleur de la station, au renouvellement du pluviomètre et au renouvellement de la pompe 1 de déphosphatation de la station (**à confirmer par l'exploitant**).

## II.2.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 25 contacts clientèle sur l'année (dont 24 prises de contact par téléphone) ;
- 19 demandes d'intervention ;
- 13 contrôles de branchement menés dont 4 non conformes dans le cadre des mutations foncières et 12 contrôles de conformité dans le cadre du diagnostic permanent dont 3 non conformes. Les tableaux de synthèse ne sont pas cohérent quant au détail des non-conformité mentionnant 28 contrôles dont 2 ventes, alors que les contrôles sur les mutations foncières mentionnés avant dans le rapport sont plus nombreux : **chiffres à revoir et confirmer**
- Aucun impayé répertorié sur la commune **mais à confirmer par l'exploitant** ;
- **Aucun élément sur le taux de réclamation, les demandes d'échéancier, le montant des abandons de créances ou les demandes de prises en charge au titre du FSL ;**
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré.

## II.2.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                    |                             |                             |
|-----------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                               | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Veolia</b>                                 |        |                    | <b>113,98</b>               | <b>111,96</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 27,58              | 27,58                       | 27,12                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,7070             | 86,40                       | 84,84                       |
| <b>Collectivité</b>                           |        |                    | <b>133,13</b>               | <b>124,98</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 15,53              | 15,53                       | 14,58                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,98               | 117,60                      | 110,40                      |
| <b>Organismes publics</b>                     |        |                    | <b>19,43</b>                | <b>10,32</b>                |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619             | 19,43                       | 10,32                       |
| Total HT                                      |        |                    | <b>266,54</b>               | <b>247,26</b>               |
| TVA (10 %)                                    |        |                    | 26,65                       | 24,73                       |
| Prix TTC                                      |        |                    | <b>293,19</b>               | <b>271,99</b>               |
| Prix en € / m3                                |        |                    | <b>2,44</b>                 | <b>2,27</b>                 |

A noter que le rapport du délégataire mentionne dans son tableau des prix (article 3.5.2) des tarifs pour la collectivité et la redevance performance erronés en reconduisant en 2026 les tarifs de 2025. Ils ont été corrigés dans la présente note.

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation maîtrisée sur le global de 7,2 %. La part délégataire est relativement stable (augmentation < 2 %) ce qui traduit une formule d'indexation du contrat cohérente. La part collectivité augmente en revanche davantage (+6 %) et traduit la trajectoire tarifaire de la collectivité. La facture 120 m3 de 2026 se trouve modifiée avec la réforme des redevances agence de l'eau : la globalisation du taux à l'échelle de la CCPL tenant compte de certains systèmes épuratoires non conformes a augmenté le taux au m3 de contre-valeur appliquée aux usagers.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Le CARE fait état d'une hausse de 1,33 % des produits, en lien avec l'augmentation des recettes du délégataire (la part consommation explique pour partie cela). Il convient de rappeler que le résultat antérieur déficitaire était en lien avec une forte diminution des produits qui traduisait le retard dans le reversement de la redevance assainissement (part délégataire) par le nouvel exploitant eau potable titulaire du contrat sur la commune de Plouneventer. La refonte des bases clientèles et la modification du calendrier de facturation et de reversement par le délégataire Eau du ponant avait généré un décalage important des reversements de recettes ;
- Le décalage concernant aussi la collectivité, les recettes de cette dernière étaient mentionnées à 0 sur le CARE 2024 et passent à 233 k€ en 2025 ;
- le contrat reste déficitaire, mais le déficit observé en fin d'année 2024 (-64 k€) est réduit (-50 k€) à fin 2025, en raison d'une diminution des charges de plus de 8 % ;
- Les principaux postes de charge en baisse concernent l'électricité ce qui est cohérent avec la baisse de la consommation énergétique présentée dans le rapport, la sous traitance (à expliquer par l'exploitant), et les analyses. Sur ce dernier point, la cohérence avec l'augmentation du nombre de bilans sur la station sera à expliquer ;
- Enfin, le poste de dépenses d'exploitation intitulé « autres » est en baisse sensible : l'exploitant devra détailler ce point (on passe de 109 à -393 k€ entre 2024 et 2025).

**Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation**  
**Année 2025**  
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D5221 - PLOUVENTER ASST

Assainissement

| LIBELLE                                                     | 2024            | 2025            | Ecart %        |
|-------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
| <b>PRODUITS</b>                                             | <b>93 058</b>   | <b>94 297</b>   | <b>1,33 %</b>  |
| Exploitation du service                                     | 89 707          | 94 065          |                |
| Collectivités et autres organismes publics                  | 0               | 233             |                |
| Travaux attribués à titre exclusif                          | 3 351           | 0               |                |
| <b>CHARGES</b>                                              | <b>157 231</b>  | <b>144 239</b>  | <b>-8,26 %</b> |
| Personnel                                                   | 38 904          | 46 605          |                |
| Energie électrique                                          | 29 097          | 15 189          |                |
| Analyses                                                    | 3 017           | 1 155           |                |
| Sous-traitance, matières et fournitures                     | 46 445          | 44 049          |                |
| Impôts locaux et taxes                                      | 712             | 1 072           |                |
| Autres dépenses d'exploitation                              | 21 909          | 18 952          |                |
| <i>télécommunications, poste et telegestion</i>             | 1 493           | 896             |                |
| <i>engins et véhicules</i>                                  | 9 379           | 7 584           |                |
| <i>informatique</i>                                         | 3 512           | 3 793           |                |
| <i>assurances</i>                                           | 1 025           | 1 757           |                |
| <i>locaux</i>                                               | 6 392           | 5 315           |                |
| <i>autres</i>                                               | 109             | - 393           |                |
| Contribution des services centraux et recherche             | 5 563           | 5 836           |                |
| Collectivités et autres organismes publics                  | 0               | 233             |                |
| Charges relatives aux renouvellements                       | 11 183          | 10 633          |                |
| <i>pour garantie de continuité du service</i>               | 4 591           | 3 945           |                |
| <i>programme contractuel ( renouvellements )</i>            | 6 591           | 6 688           |                |
| Charges relatives aux investissements                       | 401             | 407             |                |
| <i>programme contractuel ( investissements )</i>            | 401             | 407             |                |
| Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement | 0               | 110             |                |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                                 | <b>- 64 173</b> | <b>- 49 942</b> | <b>22,18 %</b> |
| <b>RESULTAT</b>                                             | <b>- 64 173</b> | <b>- 49 942</b> | <b>22,18 %</b> |

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2026

## II.3. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouvorn

## II.3.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par :

- la résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- un état fortement dégradé du réseau, notamment visible sur le réseau amont de la station d'épuration ;
- une sensibilité marquée à la pluviométrie du poste de relèvement Gueven ;

- une augmentation anormale du poids de boues au sein de la station en raison de la déshydratation mobile qui constituait un point de fragilité en terme d'exploitation. De nombreux retards de campagne fin 2025 ont en effet empêché l'extraction régulière des boues du bassin d'aération.

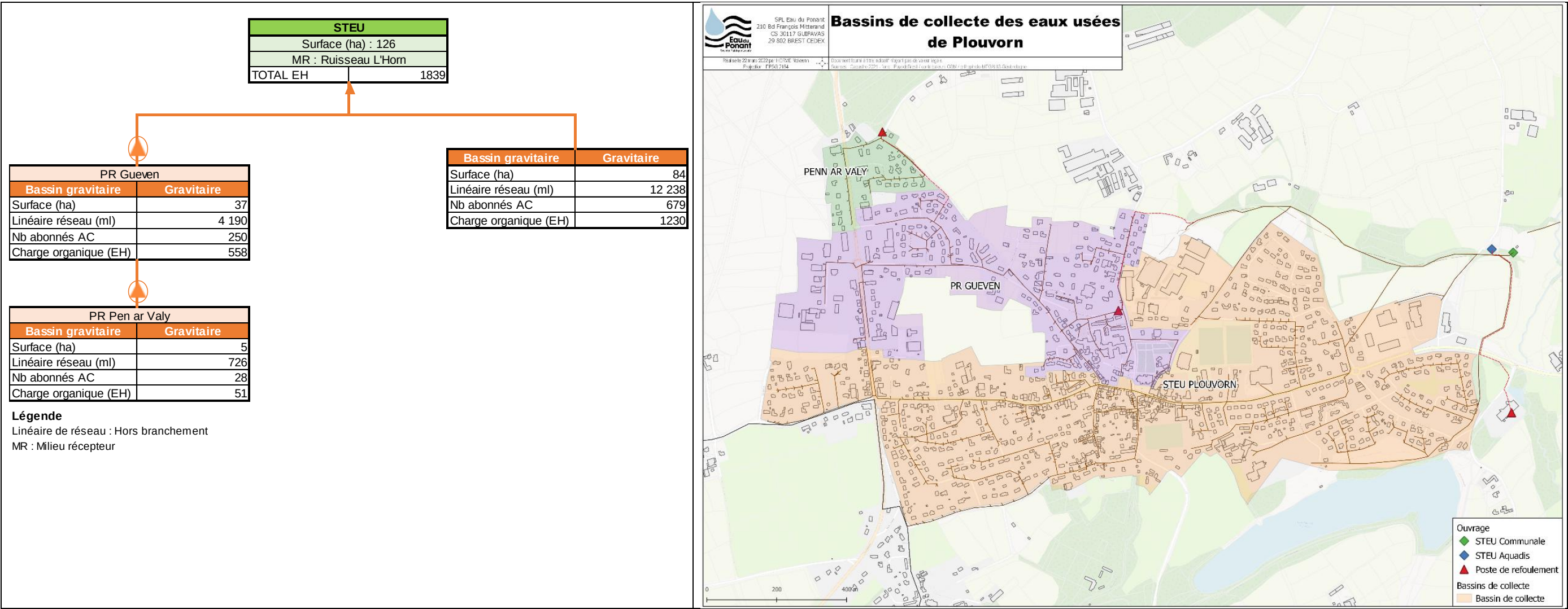
### II.3.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, et modification de la part collectivité.

La commune totalise **1 008 abonnés** (+1,2 % par rapport à 2024) pour **131 007 m3 d'eau vendus (+47 % par rapport à 2024)**. Le linéaire de réseau s'élève à 20,35 km dont 800 ml en refoulement et présente un âge moyen de 30,3 ans (très inférieur aux 48 ans pointés en 2024 du fait de l'intégration de deux lotissements dans le cartographie, dont un pour lequel le réseau a été renouvelé, ce qui impacte l'âge du réseau et le nombre de regards et branchements). Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 765 branchements et 524 regards sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



### II.3.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement communal ;
- Que le linéaire d'ITV s'élève à 1 674 ml, essentiellement dans le cadre de diagnostic réseau et dans une moindre mesure pour la mise à jour de l'inventaire ;
- Aucune campagne nocturne ou test à la fumée réalisée en 2025 ;
- 1 déversement enregistré sur l'année, correspondant à un volume non mesuré et conséquence d'une obstruction au droit du regard amont de la station de traitement ;
- Un bilan énergétique stable par rapport à 2024 (74 485 kWh) qu'il s'agisse des ouvrages ou de la station de traitement ;
- Pas de point noir identifié sur le réseau, hormis une vigilance à conserver sur le réseau d'amenée à la STEP en raison de son implantation en terrain agricole ;
- Une consommation de réactifs en forte baisse pour le Fe Cl2 – 15 tonnes comparativement aux 18 tonnes consommées en 2024 ;
- Une production de 9 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 31 tonnes de boues produites par la station de traitement (évacuées en zone portuaire de Brest).

### II.3.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

| Rendements épuratoires |           |            |           |           |            |
|------------------------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|
|                        | Rdt DCO % | Rdt DBO5 % | Rdt MES % | Rdt NTK % | Rdt Ptot % |
| Plouvorn               | 96        | 99         | 99        | 95        | 89         |

Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- Pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques, la station a un bon rendement, ce qui assure le respect de la réglementation sur chaque période de l'année définie dans l'arrêté préfectoral, y compris sur les concentrations et les flux ;
- Le bilan des apports d'eaux claires à la station montre qu'elle est globalement aussi sujette aux eaux claires parasites météorique (surface active mal raccordée de 7 000 m<sup>2</sup>, soit un volume entrant de 16 % en moyenne) qu'aux eaux claires parasites permanentes (43 m<sup>3</sup> / j, soit un volume entrant de 17 %) ;
- Le volume d'eaux usées strictes est de 67 % du volume entrant, ce qui est caractéristique d'un bon fonctionnement de la station ;
- Les charges entrantes en station sont en constantes diminution pour l'ensemble des paramètres. Le nombre de bilans 2024 avait été augmenté afin de mieux caractériser lesdites charges, dont les résultats sont davantage en cohérence à celles attendues pour ce type de système, comparativement aux années antérieures. Cette tendance est confirmée sur 2025 ;
- La pluviométrie 2025 est légèrement inférieure à 2024 (-12,3 % soit 150 mm de moins qu'en 2024). On observe parallèlement une baisse de la charge hydraulique annuelle (- 4% ) qui, associée à la baisse de charge organique, témoigne de la sensibilité de l'ouvrage aux apports d'eaux parasites.

Prise d’acte du rapport annuel 2025 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l’assainissement sur la commune de Plouvorn



|                                 | Janvier     | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre    | Max annuel  |
|---------------------------------|-------------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|-------------|-------------|
| Débit maximum enregistré (m3/j) | 927         | 645     | 322  | 430   | 591 | 372  | 308     | 262  | 520       | 417     | 324      | 1 044       | 1 044       |
| % capacité hydraulique          | <b>140%</b> | 98%     | 49%  | 65%   | 90% | 56%  | 47%     | 40%  | 79%       | 63%     | 49%      | <b>158%</b> | <b>158%</b> |

**Suivi des eaux claires parasites**

|                                     | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Moyenne de l'année (m3/j) | Total annuel  |
|-------------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|---------------------------|---------------|
| Pluviométrie (mm)                   | 219     | 86      | 27   | 49    | 55  | 38   | 56      | 39   | 132       | 95      | 100      | 195      |                           | <b>1 091</b>  |
| <b>Volume moyen TT (m3/j)</b>       | 412     | 273     | 230  | 221   | 225 | 214  | 221     | 200  | 242       | 248     | 252      | 318      | <b>255</b>                | <b>92 923</b> |
| <b>Volume moyen TS (m3/j)</b>       | 264     | 231     | 224  | 207   | 203 | 203  | 209     | 193  | 202       | 209     | 218      | 220      | <b>215</b>                | <b>78 559</b> |
| Volume moyen EUS (m3/j)             | 175     | 175     | 175  | 175   | 175 | 175  | 175     | 175  | 175       | 175     | 175      | 175      | <b>175</b>                | <b>63 938</b> |
| Volume moyen ECPI permanente (m3/j) | 34      | 34      | 34   | 34    | 34  | 34   | 34      | 34   | 34        | 34      | 34       | 34       | <b>34</b>                 | <b>12 511</b> |
| Volume moyen ECPI variable (m3/j)   | 35      | 19      | 17   | 3     | 1   | 0    | 4       | 0    | 0         | 7       | 8        | 13       | <b>9</b>                  | <b>3 264</b>  |
| Volume moyen ECM (m3/j) pompé       | 169     | 48      | 7    | 14    | 20  | 9    | 12      | 4    | 37        | 35      | 35       | 99       | <b>41</b>                 | <b>14 844</b> |
| Volume déversé (m3)                 | 0       | 0       | 0    | 0     | 0   | 0    | 0       | 0    | 0         | 0       | 0        | 0        |                           | <b>0</b>      |
| Taux moyen d'ECPI global en TS (%)  | 26%     | 23%     | 23%  | 18%   | 18% | 17%  | 18%     | 18%  | 17%       | 20%     | 19%      | 22%      | <b>20%</b>                |               |

## Impact ECPI global par temps sec

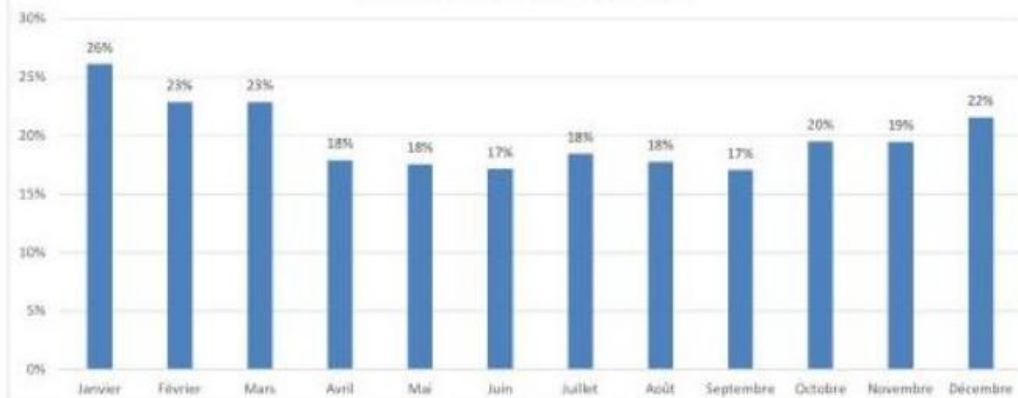
Volume d'eaux claires parasites :

43 m3/j

Ratio par km :

2,4 m3/j/km

Taux moyen d'ECPI global en TS (%)



## Impact ECPM

Surface active pluviale raccordée :

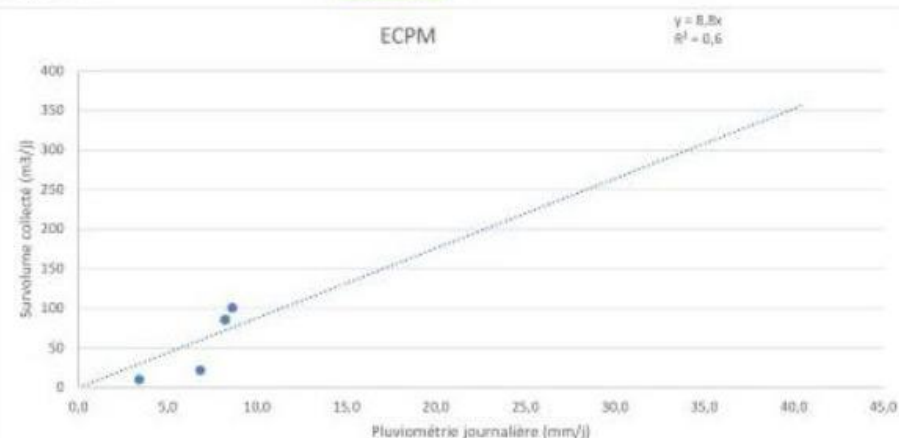
0,7 ha

7077 m²

Ratio par km :

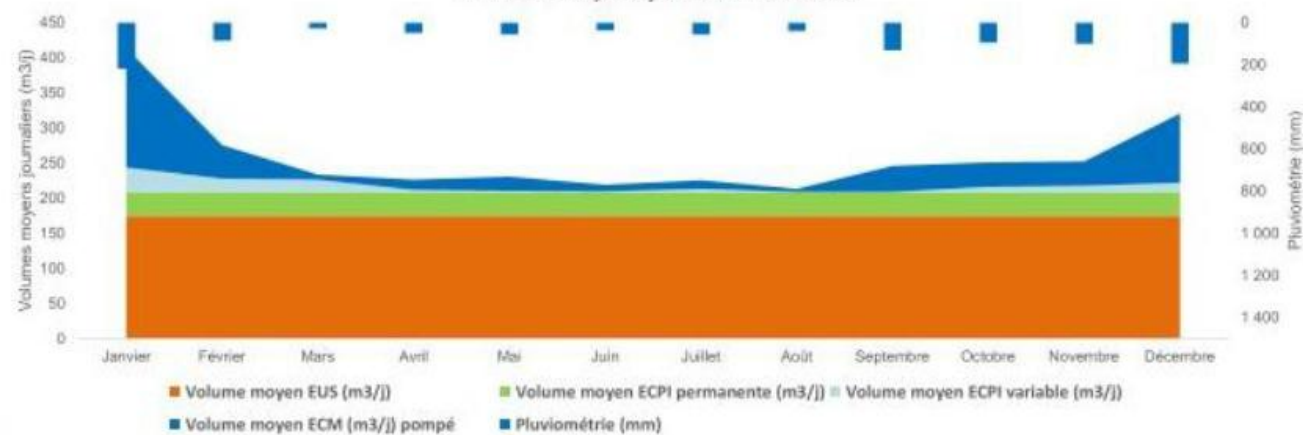
0,04 ha/km

ECPM

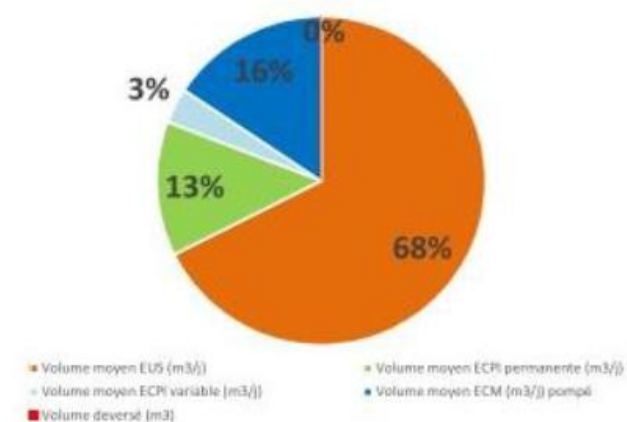


## Bilan annuel

Volumes moyens journalier mensuels



Bilan annuel



#### II.3.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur le renouvellement du disconnecteur des eaux industrielles sur la station d'épuration.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul, la totalité de l'investissement correspondant étant porté par la collectivité : les travaux ont été menés sur la rue du bel air portant le renouvellement à 0,25 %.

#### II.3.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 22 contrôles de branchement menés sur la commune (14 dans le cadre de mutations foncières, 2 dans le cadre de recherche de pollution et 6 contre visites) ;
- Le taux de conformité n'est pas précisé ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat, mais un recensement des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques ou assimilés a été mené. Ce recensement, complété par les données du service développement économique de la CCPL, a permis le déclenchement de contrôles systématiques par le prestataire TPAE au titre de l'exercice 2025 – 2026. Les résultats sont présentés dans le RPQS dans la partie collectivité ;
- Un taux de mensualisation de 52 % ;
- Un taux d'impayés de 3,08 % ;
- 2 réclamations sur l'année pour le territoire, soit un taux de 1,98 unités pour 1 000 abonnés ;
- Aucun débordement chez les usagers à déplorer au titre de l'année 2025.

#### II.3.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                    |                             |                             |
|-----------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                               | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| EDP                                           |        | -                  | -                           | <b>122,61</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        |                    | -                           | 23,73                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | -                  | -                           | 98,88                       |
| Veolia                                        |        |                    | <b>244,38</b>               | -                           |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 48                 | 48                          | -                           |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,6365             | 196,38                      | -                           |
| Collectivité                                  |        |                    | <b>133,13</b>               | <b>124,98</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 15,53              | 15,53                       | 14,58                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,98               | 117,60                      | 110,40                      |
| Organismes publics                            |        |                    | <b>19,43</b>                | <b>10,32</b>                |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619             | 19,43                       | 10,32                       |
| Total HT                                      |        |                    | <b>396,94</b>               | <b>257,91</b>               |
| TVA (10 %)                                    |        |                    | 39,69                       | 25,79                       |
| Prix TTC                                      |        |                    | <b>436,63</b>               | <b>383,70</b>               |
| Prix en € / m3                                |        |                    | <b>3,64</b>                 | <b>2,36</b>                 |

Prix : augmentation de 383 à 436 € sur la facture 120 m3 soit +12 %, cependant peu représentative des actualisations tarifaires contractuelles du fait du changement de délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le prix proposé par Veolia au m3 est très supérieur à celui du délégataire sortant, en raison de la note atteinte du tarif d'équilibre du contrat précédent. La part collectivité est en hausse de 6 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Un chiffre d'affaire en hausse (93 k€ à 110 k€ entre 2024 et 2025) du fait de la modification de la période de facturation (arrêtée au 31 décembre 2025 car concomitante de l'arrêt du contrat) et de la mise en œuvre de la redevance performance ;
- Des charges d'exploitation en baisse en lien avec une diminution des charges d'électricité et des charges de personnel (moins de temps passé par le personnel par rapport à 2024, notamment sur les installations : - 30% et les sorties en astreinte) ;
- Le contrat est globalement à l'équilibre sur l'année 2025 ;
- Le déficit cumulé au contrat à fin 2024 était de -96 k€. Ce déficit cumulé reste stable à fin 2025 du fait de l'équilibre économique du contrat sur 2025 (-536 €).

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025<br>PLOUVORN - ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 2024     | 2025      |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|
|                                                                            | Total €  | Total €   |
| <b>RECETTES ASST</b>                                                       | 169 413  | 258 134   |
| <b>VENTE D'ASSAINISSEMENT</b>                                              | 155 934  | 236 037   |
| Abonnement                                                                 | 23 166   | 23 503    |
| Consommation                                                               | 57 258   | 65 062    |
| Surtaxe                                                                    | 63 593   | 136 206   |
| Agence de l'eau (modernisation)                                            | 11 916   | 11 266    |
| <b>TRAVAUX, PRESTATIONS &amp; FRAIS FACTURABLES</b>                        | 13 479   | 22 097    |
| <b>REVERSEMENTS</b>                                                        | - 75 510 | - 147 473 |
| Surtaxe                                                                    | - 63 593 | - 136 206 |
| Agence de l'eau (modernisation)                                            | - 11 916 | - 11 266  |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                                                  | 93 903   | 110 661   |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                              | 133 378  | 111 092   |
| ETUDES                                                                     | 99       | 94        |
| EXPLOITATION                                                               | 99 468   | 76 456    |
| Exploitation des réseaux                                                   | 11 452   | 17 863    |
| Exploitation des installations                                             | 78 682   | 54 641    |
| Frais d'analyse                                                            | 5 707    | 2 684     |
| Astreinte                                                                  | 3 627    | 1 269     |
| GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT                                           | 13 406   | 411       |
| CHARGES SUR TRAVAUX & PRESTATIONS FACTURABLES                              | 8 964    | 2 507     |
| RELATION USAGERS                                                           | 10 345   | 13 721    |
| EMPRUNTS                                                                   | -        | -         |
| LOYERS                                                                     | 6 597    | 6 541     |
| Centre d'Exploitation Kerlaurent                                           | 1 309    | 1 253     |
| Système Informatique                                                       | 2 510    | 2 510     |
| Véhicules                                                                  | 2 778    | 2 778     |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>                                      | - 5 501  | 11 362    |
| Structure                                                                  | 1 647    | 1 647     |
| Dot. aux dépréciations des créances                                        | 1 697    | 5 426     |
| Fonds de solidarité logement                                               |          |           |
| Provision Prog de Renouvellement install                                   | - 8 845  | 4 289     |
| <b>IMPOTS, TAXES</b>                                                       | -        | -         |
| CAF DU CONTRAT                                                             | - 39 474 | - 430     |
| <b>PARTICIPATION A L'IS</b>                                                | 123      | 105       |
| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                                     | -        | -         |
| <b>SUBVENTIONS</b>                                                         | -        | -         |
| <b>DISPONIBILITES DU CONTRAT</b>                                           | - 39 597 | - 536     |
| <b>CUMUL</b>                                                               | - 96 311 | - 96 847  |

## II.4. Bilan d'exploitation du périmètre de Plouzévé et Saint Vougay

### II.4.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par cinq éléments saillants :

- Campagne de curage des réseaux menée en août ;
- Les travaux de réhabilitation du pont racleur de la station de traitement ;
- Deux surverses du poste d'entrée de station en raison de précipitations importantes ;
- Renouvellement de la télégestion du poste de relevage la Clé des Champs ;
- Poursuite des études de redimensionnement de la station et du raccordement de Saint-Vougay et Trézilidé sur la station.

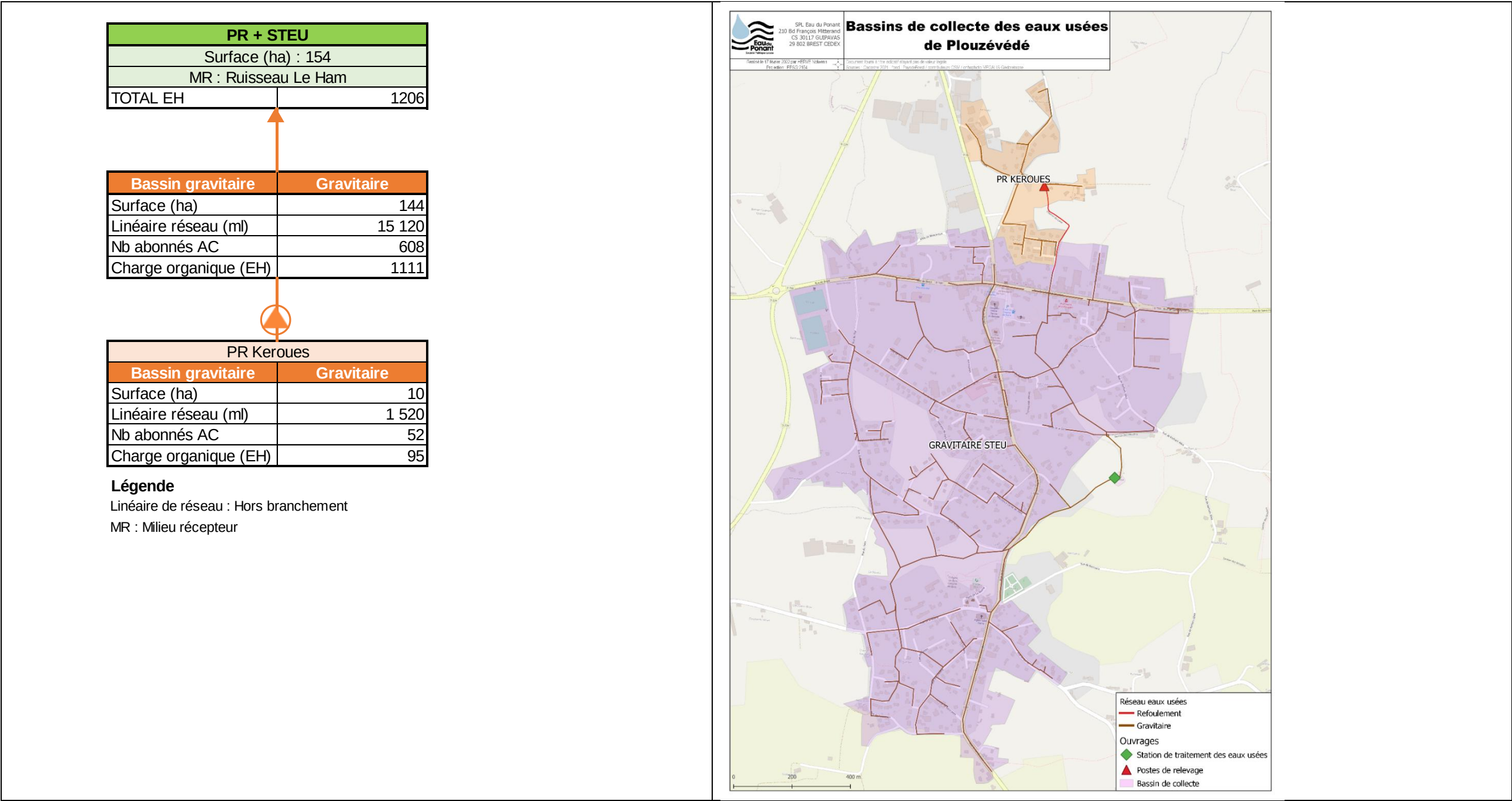
### II.4.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Suez eau France comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en octobre 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, contrôle des installations intérieures, changement de maîtrise d'ouvrage, extension du périmètre d'exploitation à la commune de Saint Vougay (semi -collectifs) et intégration de la file boues au périmètre d'exploitation en lien avec la sortie de la compétence boues du SMH.

La commune totalise **730 abonnés** pour **58 549 m3 d'eau facturés et 77 341 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 17,7 km dont 349 ml en refoulement. Les matériaux ne composent essentiellement de PVC et de fonte avec un facteur de 1 à 10 en faveur du PVC. Les diamètres et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le patrimoine comporte également 737 branchements, 378 regards et 1 poste de relèvement.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



#### II.4.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- 316 ml d'ITV réalisés en 2025 car un rattrapage contractuel important avait été mené en 2023, notamment en lien avec le SDA porté par la collectivité, justifiant des linéaires inspectés faibles depuis 2024 ;
- 2 km de réseau curés de manière préventive, contre 110 ml de manière curative, notamment suite aux 2 désobstructions intervenues dans l'année (1 sur branchement et l'autre sur réseau) ;
- Que les contrôles réglementaires des installations ont été réalisés entre mars et juin 2025 (extincteurs et moyens de levage) ;
- Un bilan énergétique en légère baisse sur la station (52 MWh) et en baisse plus marquée sur le poste de relèvement (-12,2 %) ;
- Une consommation de réactifs relativement stable (variation inférieure à 2 % donc non significative) (7,7 tonnes de Fe Cl2 en 2025) ;
- 2 interventions de curage sur le PR de Keroues ;
- 172 réponses aux DT – DICT.

#### II.4.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire des stations

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

| Charge hydraulique |                                                                                                        |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plouzévédé         | 70 347 m3 de volume collecté et 77 341 m3 d'eau traitée rejetée, soit un rendement hydraulique négatif |

| Conformité par paramètre |              |                         |                          |                         |                      |                         |                                 |                 |                         |                       |
|--------------------------|--------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|
| STEU DE PLOUZÉ VÉDÉ      | Par am ètres | Flux moy. Entrée (kg/j) | Conc. moy. Sortie (mg/l) | Flux moy. Sortie (kg/j) | Rende ment moyen (%) | Nombre de dépasse ments | Nombre de dépasseme nts tolérés | Réd hibit oires | Confor mité analyti que | Confor mité généra le |
| AP 22-06-2007 - 2025     | DBO 5        | 50,35                   | 3,15                     | 0,51                    | 99                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | DC O         | 155,8                   | 24,99                    | 4,07                    | 97                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | MES          | 61,93                   | 3,51                     | 0,57                    | 99                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | NGL          | 15,15                   | 10,03                    | 1,64                    | 89                   | 0                       | 0                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | NH4          | 14,12                   | 2                        | 0,33                    | 98                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | NTK          | 15,12                   | 3,44                     | 0,56                    | 96                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |
| AP 22-06-2007 - 2025     | P total      | 1,88                    | 1,34                     | 0,2                     | 89                   | 0                       | 1                               | 0               | Oui                     | Oui                   |

Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les 6 bilans épuratoires réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation via une unité mobile de déshydratation. Le tonnage annuel 2025 est porté à 22 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis (Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn). La production de boues et le ratio énergétique sont cohérents ;
- Une charge hydraulique en forte hausse (+ 35%) par rapport à 2024 portant le volume reçu à 70 347 m<sup>3</sup> malgré une pluviométrie en baisse de 9 % (1 038 mm sur 2025). Cela traduit pour partie une augmentation des volumes d'eaux usées strictes et pour partie une plus forte proportion d'eaux de nappe ;
- A noter 2 déversements en tête de stations sur l'année, portant le volume de surverse à 95 m<sup>3</sup> ;
- On note également que le volume traité est supérieur au volume reçu par la station, **ce qui devra faire l'objet d'une explication par l'exploitant** ;
- Le dépassement régulier de la capacité nominale hydraulique ;
- Des charges entrantes en très forte baisse en entrée de station pour l'ensemble des paramètres globaux, dans des proportions variant de 50 à 60 %. Cela infirme l'augmentation de charge observée en 2023, mais est très en-dessous des charges 2022 et 2024. L'exploitant devra expliquer cette observation ;
- Une eau épurée de bonne qualité, mais observation à nuancer compte tenu de la grande dilution des effluents en lien avec la sensibilité de la station aux eaux parasites.

#### II.4.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Renouvellement de la boîte à clés, des rouges du pont racleur et de la pompe de relèvement n°1 de la station de traitement pour un montant global de 2 841 € ;
- La collectivité a quant à elle poursuivi les études de MOE de redimensionnement de la station communale, incluant un élargissement du périmètre aux communes limitrophes de Saint Vougay et Trézilidé (100 k€).

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul.

#### II.4.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 394 contacts clientèle sur l'année (dont 329 prises de contact par téléphone) dont 33 réclamations majoritairement liées à la facturation ;
- Un taux de prise d'appel de 90 % encore en hausse par rapport à 2024 et 2023 ;
- 20 contrôles de branchement menés dans le cadre de mutations foncières et 1 dans le cadre d'enquête liées au fonctionnement du réseau ;
- 2 interventions en astreinte : nature non précisée dans le RAD ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré ;

- Aucune demande d'abandon de créance au titre de 2025, ni aucune instruction de dossier au titre du FSL ;
- Un taux d'impayés de 1,16 % intermédiaire entre celui observé en 2023 et celui de 2024 ;
- Un taux de créance irrécouvrable de 0,15 %, correspondant à un montant de 281,38 € en net recul comparativement à 2024 ;
- Un taux de réclamation de 10,96 pour 1 000 abonnés.

#### II.4.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                    |                             |                             |
|-----------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                               | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Suez</b>                                   |        |                    | <b>164,39</b>               | <b>116,12</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 22,79              | 22,79                       | 23,48                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,18               | 141,60                      | 92,64                       |
| Collectivité                                  |        |                    | <b>142,74</b>               | <b>142,74</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 16,74              | 16,74                       | 16,74                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,05               | 126,00                      | 126,00                      |
| Organismes publics                            |        |                    | <b>19,43</b>                | <b>10,32</b>                |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619             | 19,43                       | 10,32                       |
| Total HT                                      |        |                    | <b>326,56</b>               | <b>269,18</b>               |
| TVA (10 %)                                    |        |                    | 32,65                       | 26,92                       |
| Prix TTC                                      |        |                    | <b>359,21</b>               | <b>296,10</b>               |
| Prix en € / m3                                |        |                    | <b>2,99</b>                 | <b>2,47</b>                 |



SIRET émetteur : 41003460702587

## contacts



[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
accessible depuis votre smartphone



Service client du lundi au vendredi de 8h  
à 19h et le samedi de 8h à 13h

0977 408 408

APPEL NON SURTAXE



urgence 24h/24

0977 401 116

APPEL NON SURTAXE



SUEZ Eau France - service client

TSA 50001

36400 LA CHATRE



[www.toutsurmoneau.fr/acceo](http://www.toutsurmoneau.fr/acceo)

## e-facture

Recevez votre facture directement sur votre  
compte en ligne en optant pour l'e-facture sur  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

réf. client : 98-2892690060  
identifiant \* : 6684  
facture n° : F120-0193537



PLOUZEVEDE 120 M3 RAD ASST  
AGC CREIL  
RUE BUHL  
60100 CREIL

## Service de l'Eau et de l'Assainissement de votre commune

### SPECIMEN 120 M3

20 Février 2026

|                    | m <sup>3</sup>     | montant TTC |
|--------------------|--------------------|-------------|
| Votre abonnement   |                    | 43,48 €     |
| Votre consommation | 120 m <sup>3</sup> | 315,73 €    |

### Net à payer

359,21 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 février 2026  
Règlement à réception, sans escompte.

Tout retard de paiement entraînera des intérêts moratoires sur la base du montant TTC dû, du nombre de jours de retard et du taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de recouvrement prévue par l'article D641-5 du Code de commerce s'ajoutera. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

### Répartition



Collecte et traitement des  
eaux usées : 94 %  
Organismes publics : 6 %

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière  
sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être  
demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :  
PLOUZEVEDE 120 M3 RAD ASST

SPECIMEN 120 M3 RAD  
29440 PLOUZEVEDE

Date et Lieu

Signature

PLOUZEVEDE 120 M3 RAD ASST  
AGC CREIL  
RUE BUHL  
60100 CREIL

IBAN : JOIGNEZ UN RIB  
ICS : FR70ZZZ36497  
RUM : TIP19114798F120-019353710000000000

Montant : 359,21 €

**TIPSEPA**

La  
mensualisation :  
le choix de la  
tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

SUEZ EAU FRANCE SAS  
TSA 30012  
41976 BLOIS CEDEX 9

114739171178

191147001067 1298F120-01935371000000000950108 35921

### pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

| Détail de votre facture                                                         | Quantité | Prix unitaire € HT | Montant € HT  | Taux TVA | Montant € TTC   |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------|---------------|----------|-----------------|
| <b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>                                    |          |                    | <b>307,13</b> |          | <b>337,84</b>   |
| <b>ABONNEMENT</b>                                                               |          |                    |               |          |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027                                | 1        | 22,79              | 22,79         | 10,0     |                 |
| Part Communauté de Communes du 01/01/2026 au 01/01/2027                         | 1        | 16,74              | 16,74         | 10,0     |                 |
| <b>CONSUMATION</b>                                                              |          |                    |               |          |                 |
| Part Suez Eau France du 01/01/2026 au 01/01/2027                                | 120 m³   | 1,18               | 141,60        | 10,0     |                 |
| Part Communauté de Communes du 01/01/2026 au 01/01/2027                         | 120 m³   | 1,05               | 126,00        | 10,0     |                 |
| <b>ORGANISMES PUBLICS</b>                                                       |          |                    | <b>19,43</b>  |          | <b>21,37</b>    |
| <b>AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE</b>                                           |          |                    |               |          |                 |
| Performance des systèmes d'ass. collectif (Ag. eau) du 01/01/2026 au 01/01/2027 | 120 m³   | 0,1619             | 19,43         | 10,0     |                 |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                 |          |                    | <b>326,56</b> |          |                 |
| <b>MONTANT TVA ( 10,0 %)</b>                                                    |          |                    | <b>32,65</b>  |          |                 |
| <b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>                                   |          |                    |               |          | <b>359,21</b>   |
| <b>Net à payer</b>                                                              |          |                    |               |          | <b>359,21 €</b> |

### Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées

avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courrier à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Attiliano, 4 place de la pyramide, 92600 Puteaux en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation globale de 17,6 %, sans lien avec la part collectivité qui, conformément à la trajectoire tarifaire délibérée par la collectivité, reste stable entre 2024 et 2025.

L'augmentation de près de 30 % de la part délégataire traduit quant à elle les effets de l'avenant avec l'intégration d'un nouveau périmètre (commune de Saint Vougay avec l'entretien des semi-collectifs) et la reprise en gestion complète de la filière boues, intégrant le traitement antérieurement dévolu au SMH. L'impact pour les usagers est finalement neutralisé par la diminution de la contribution au syndicat de l'Horn pour cette compétence.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Une diminution de 10 % des produits, mais une baisse concomitante dans les mêmes proportions des charges ;
- L'analyse plus fine de la diminution des produits indique à contrario une augmentation des recettes (+24 k€) du délégataire, mais une assez forte diminution des produits reversés aux organismes publics. Le taux appliqué à la part variable de la collectivité et l'abonnement étant inchangés, et la redevance performance étant plus élevée, **il conviendra de justifier ce point** ;
- La baisse des charges est surtout visible sur certains postes tels que les produits de traitement (- 3 000 €) et les versements aux organismes publics (voir supra) et les pertes sur créances irrécouvrables, diminuées d'un facteur 10 ;
- La baisse sur ce dernier poste masque en réalité une augmentation conséquente des charges relatives :
  - Au personnel (+ 20 %) : l'exploitant indique que la main d'œuvre directement affectée au contrat a été renforcée, mais l'effet visible sur le terrain n'est pas franc ;
  - A la sous traitance, en lien avec les curages (passant de 10,7 à 13,8 k€ entre 2024 et 2025). Le linéaire de curage ayant été nul en 2024, cette explication est plausible ;
  - Aux frais d'analyses : les 6 bilans épuratoires au lieu de 4 réglementairement prévus expliquent cette hausse ;
  - La garantie pour continuité de service, qui devra être détaillée.

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

(en application du décret 2005-238 du 14 mars 2005)

| en Euros                                                  | 2024           | 2025           | Ecart en %    |
|-----------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| <b>PRODUITS</b>                                           | <b>172 079</b> | <b>154 910</b> | <b>-10,0%</b> |
| Exploitation du service                                   | 60 316         | 84 427         |               |
| Collectivités et autres organismes publics                | 108 363        | 68 236         |               |
| Travaux attribués à titre exclusif                        | 3 189          | 1 926          |               |
| Produits accessoires                                      | 212            | 320            |               |
| <b>CHARGES</b>                                            | <b>185 625</b> | <b>160 938</b> | <b>-13,3%</b> |
| Personnel                                                 | 29 592         | 37 959         |               |
| Energie électrique                                        | 7 680          | 9 123          |               |
| Produits de traitement                                    | 5 800          | 2 839          |               |
| Analyses                                                  | 874            | 1 330          |               |
| Sous-traitance, matières et fournitures                   | 10 728         | 13 865         |               |
| Impôts locaux et taxes                                    | 108            | 279            |               |
| Autres dépenses d'exploitation, dont :                    | 14 626         | 17 711         |               |
| • télécommunication, postes et télégestion                | 609            | 639            |               |
| • engins et véhicules                                     | 4 597          | 6 055          |               |
| • informatique                                            | 5 468          | 6 651          |               |
| • assurance                                               | 345            | 619            |               |
| • locaux                                                  | 1 065          | 2 097          |               |
| Contribution des services centraux et recherche           | 2 103          | 2 860          |               |
| Collectivités et autres organismes publics                | 108 363        | 68 236         |               |
| Charges relatives aux renouvellements                     |                |                |               |
| • pour garantie de continuité du service                  | 343            | 1 279          |               |
| • fonds contractuel                                       | 4 582          | 4 441          |               |
| Charges relatives aux investissements                     |                |                |               |
| • programme contractuel                                   | 365            | 402            |               |
| Charges relatives aux investissements du domaine privé    | 316            | 539            |               |
| Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement | 1 042          | 194            |               |
| Rémunération du besoin en fonds de roulement              | -894           | -120           |               |
| <b>Résultat avant impôt</b>                               | <b>-13 546</b> | <b>-6 029</b>  | <b>55,5%</b>  |
| <b>RESULTAT</b>                                           | <b>-13 546</b> | <b>-6 029</b>  | <b>55,5%</b>  |

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## II.5. Bilan d'exploitation du périmètre de Landivisiau et Lampaul Guimiliau

### II.5.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par six éléments saillants :

- Le renouvellement de la seconde racle du clarificateur qui s'était décrochée en juillet ;
- Remplacement des buses de la centrifugeuse ;
- Mise à jour du manuel d'autosurveillance ;
- Casse par un tiers du motoréducteur de la benne à boues ;
- Renouvellement de la vanne de dépotage de la station qui était bloquée ;

- Démantèlement de l'ancien poste de relèvement Pen ar Parc.

## II.5.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Un avenant au contrat initial a été passé par l'ex syndicat SIALL en mars 2020 pour intégrer la prise en compte d'une nouvelle technique de réparation et d'étanchéité des jonctions de branchements et a modification du plan de renouvellement.

A ce contrat sont associées des conventions :

- 4 conventions de rejets d'effluents industriels concernant les sites de Kristen, CEB, SILL et résidence Saint Michel ;
- 2 conventions de traitement de boues contractées avec la commune de Plounéventer (cependant arrivée à échéance) et compostage avec Valorg elorn.

Les communes totalisent **5 792 abonnés** (population raccordable de la zone collectée : 11 500) pour **1 065 702 m3 d'eau facturés et 1 080 546 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 98,3 km dont 5,4 km en refoulement. Les matériaux se composent essentiellement d'amiante ciment (26,6 %) et de PVC (25 %). Le reste du linéaire est réparti entre PP, PRV et autres matériaux (sans précision). La majeure partie du patrimoine réseau est en diamètre compris entre 200 et 400. Les dates de pose des équipements réseaux sont précisées dans le RAD en annexe, sans histogramme permettant de visualiser l'âge du patrimoine. Le patrimoine comporte également 1 bassin de rétention et 1 lagune, ainsi que 2 150 tampons et 14 débitmètres.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



### II.5.3. Bilan d'exploitation

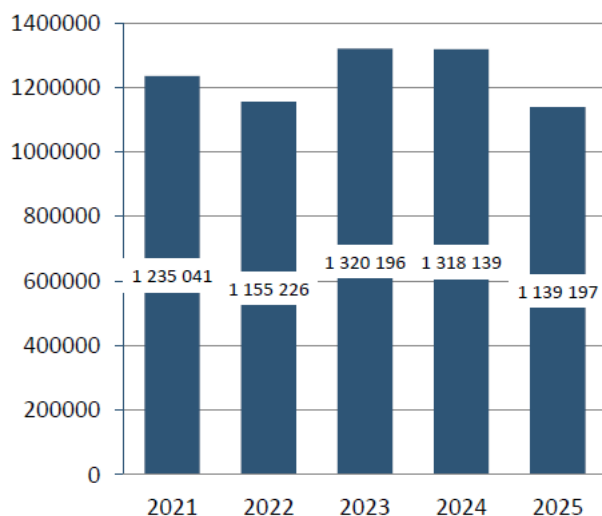
Le bilan de l'exploitation montre :

- 3 407 ml d'ITV réalisés, dont un linéaire dédié à la collectivité dans le cadre de la préparation des chantiers de renouvellements de réseaux (Du Guesclin et Bruyères notamment) ;
- Une augmentation très significative du linéaire de curage à concurrence de 8,9 km sur l'exercice 2025 avec 2 interventions sur Pont Croix et 2 interventions rue des Bruyères sur Landivisiau, ainsi qu'un linéaire important sur Ferdinand de Lesseps, correspondant à un linéaire cumulé de 2 km ;
- 23 interventions en hydrocurage curatif dont 18 sur Landivisiau, le reste étant localisé sur Lampaul. Sur Landivisiau, 2 secteurs ont fait l'objet d'interventions multiples (Général de Gaulle et Kerven). Sur Lampaul, la rue de Guimiliau a fait l'objet de 3 interventions sur l'année ;
- L'exploitant précise être intervenu 9 fois sur des désobstructions, mais sur des secteurs déjà mentionnés en hydrocurage aux mêmes dates : la différence mérite d'être expliquée entre les deux tableaux ;
- 18 interventions d'entretien sur les 16 postes de relèvement des deux communes ;
- 1 déversement identifié depuis le système de collecte (point A1 du PR Fromeur) en décembre 2025 avec un temps de déversement inférieur à 2 heures. Les points R1 des PR Traon Ilen et Pen ar Parc sur Lampaul n'ont en revanche pas déversé. Le nouveau poste Roz avel a déversé en décembre 2025 en raison d'une anomalie sur le réseau nouvellement posé, résolue depuis ;
- Aucune réparation suite à casses sur branchements ou réseaux ;
- 45 interventions de maintenance répertoriées, dont 40 curatives et 5 préventive majoritairement sur la station d'épuration (33) ;
- Tous les contrôles réglementaires sur les installations électriques (16), les appareils de levage (1) et les ouvrants automatiques (1) ont été réalisés en mai 2025 ;
- Un bilan énergétique en légère baisse par rapport à 2024 (602 MWh au lieu de 692,5 en 2024) ;
- 9 points noirs identifiés sur le réseau : non précisés ;
- Une consommation de réactifs de 0,3 tonnes s'agissant du  $\text{FeCl}_2$  et du poly cation en poudre ;
- Que l'étude de diagnostic permanent fait état de 4 sous bassins de collecte sensibles aux eaux parasites permanentes : Traon Ilen, STEP de Landivisiau, PR Fromeur / sonde de Pont croix, sonde de Kerdeven. 4 sous bassins de collecte sont quant à eux plus sensibles aux eaux parasites météoriques : Laurier, Kerdeven, Fromeur et Traon Ilen. La période étudiée pour ce diagnostic des eaux parasites est caractérisée par une pluviométrie cumulée de 1 289 mm, supérieure à la moyenne des 7 dernières années (1 126 mm), avec globalement de faibles précipitations, mais beaucoup plus élevées en été. L'ensemble du système de collecte associé à la STEP est parasité à 54 % (dont 29 % d'eaux parasites d'infiltration et 25 % d'eaux de captage). Ces différents bassins versants seront prioritairement traités dans le cadre des travaux de renouvellement de réseaux menés par la collectivité.

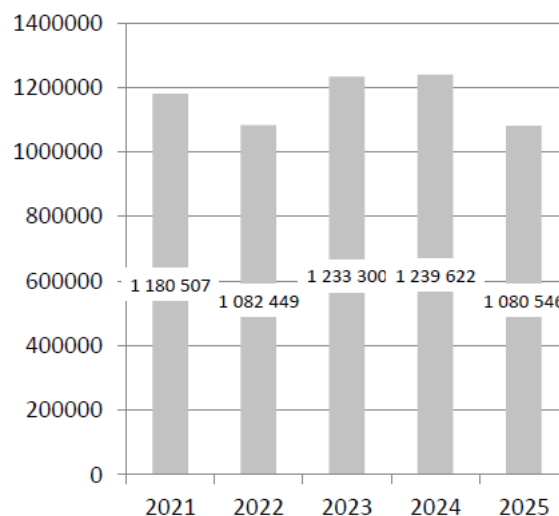
### II.5.4. Bilan hydraulique, rendements et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

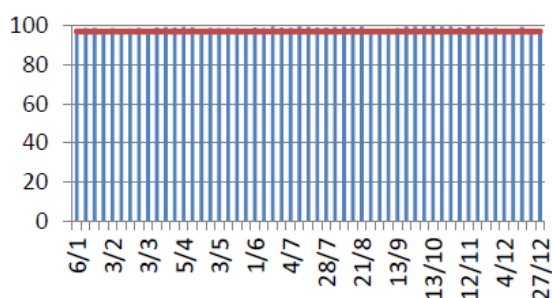
**Evolution du volume annuel  
Entrée de station (A3) en m<sup>3</sup>**



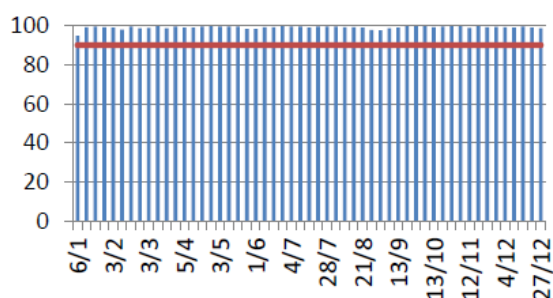
**Evolution du volume annuel  
Sortie de station (A4) en m<sup>3</sup>**



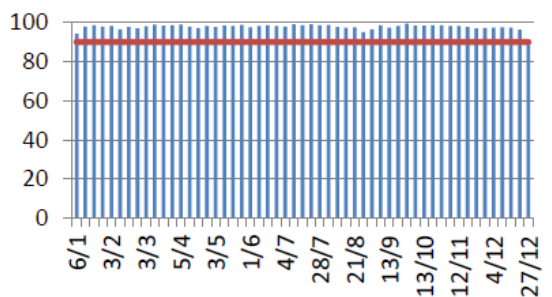
**Rendement DBO5 en %**



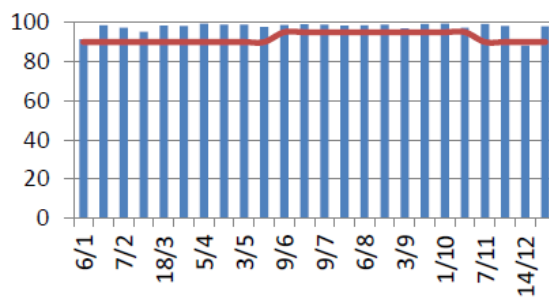
**Rendement MES en %**



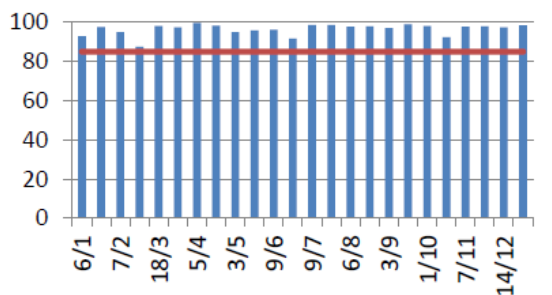
**Rendement DCO en %**



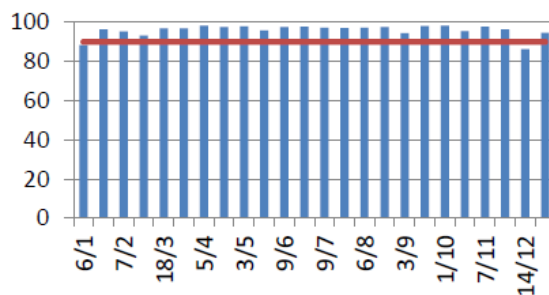
**Rendement Azote Kjeldahl en %**



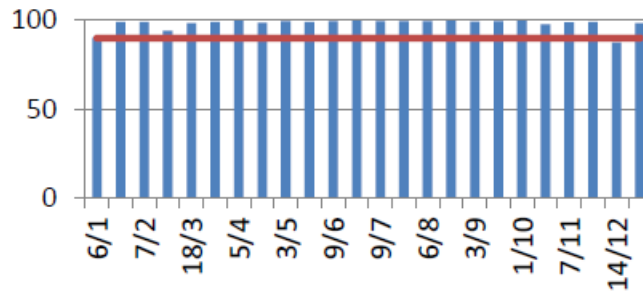
**Rendement Phosphore en %**



**Rendement Azote Global en %**



### Rendement Azote Ammoniacal en %



Pour l'année 2025, les éléments à retenir sont les suivants :

- La charge hydraulique moyenne annuelle de la station enregistrée en 2025 par rapport à la capacité nominale est de 72,58 %, donc en baisse par rapport à 2024. On note néanmoins un pic en période de forte pluviométrie hivernale à 203 % ;
- La charge entrante moyenne est de 930 kg de DBO5/j. Cela représente 43 % de la charge nominale de la station avec un pic à 78 % de sa capacité mais cette valeur doit être pondérée au vu du débit > 8 000 m3 ;
- Les 53 bilans épuratoires, réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station, sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- Le suivi du milieu récepteur montre des concentrations sur les différents paramètres suivis entre l'amont et l'aval du rejet de la station stables, avec parfois même des concentrations en aval du rejet meilleures que celles mesurées en amont ;
- La station a en conséquence peu d'influence sur le milieu récepteur ;
- Le rendement moyen sur le paramètre DBO5 est de 98,79 % ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation sur site. Le tonnage annuel 2025 des boues est porté à 291 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis ;
- Les sous-produits (refus de dégrillage, graisses et sables) constituent quant à eux un tonnage de 154 tonnes ;
- Les matières de vidange évacuées de la station constituent un tonnage de 330 m3 et proviennent exclusivement d'apports extérieurs ;
- Il est rappelé qu'à ce jour la station d'épuration ne possède de point A2 et que la mise en œuvre d'un second bassin est à l'étude dans le cadre du raccordement des effluents supplémentaires de Plougourvest.

#### II.5.5. Bilan des investissements

Les investissements 2025 ont porté sur :

- Campagne de remise à la cote de tampons sur Landivisiau (4 rues concernées) ;
- Renouvellement des deux pompes du poste de relèvement du Vallon ;
- Sécurisation de la plateforme d'accès au compacteur et au dégrilleur de la station ;
- Création du réseau sur le secteur Roz avel par la collectivité pour raccorder des usagers en ANC non conformes (810 ml en gravitaire, 525 ml en refoulement, 14 branchements neufs et 2 reprises d'anciens branchements) avec mise en service d'un poste de relèvement ;
- Réparations ponctuelles du réseau rue du Canick concomitamment avec les travaux sur le réseau d'eau potable ;

- 700 ml de réseau renouvelés rue de l'Argoat et rue de la Tour d'Auvergne sur Landivisiau.
- Le programme de renouvellement contractuel fait état d'une dotation annuelle 2025 actualisée à 54 642 € : sur cette dotation, 31 172 € ont été dépensés dans l'exercice.

#### II.5.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 100 contrôles de conformités réalisés sur l'année, tous dans le cadre de mutations foncières avec un taux de conformité de 49 % ;
- La liste des industriels raccordés est indiquée dans le RAD : 7 établissements sont recensés et soumis à convention de rejet ;
- Un taux d'impayés de 1,5 % correspondant à un montant de 24 991 € ;
- Les problématiques de facturation de l'eau potable impactent également la part assainissement puisque la part variable est dans le cas général basée sur la consommation d'eau potable. La régularisation sera faite sur l'exercice 2026 et l'application des pénalités prévues au contrat d'eau potable ont été formalisée avec l'exploitant.

#### II.5.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                    |                             |                             |
|-----------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|                                               | Volume | Prix<br>01/01/2026 | au<br>Montant<br>01/01/2026 | au<br>Montant au 01/01/2025 |
| <b>Saur</b>                                   |        |                    | <b>177,35</b>               | <b>177,91</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 26,75              | 26,75                       | 26,83                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,2550             | 150,60                      | 151,08                      |
| <b>Collectivité</b>                           |        |                    | <b>133,13</b>               | <b>124,98</b>               |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 15,53              | 15,53                       | 14,58                       |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,98               | 117,60                      | 110,40                      |
| <b>Organismes publics</b>                     |        |                    | <b>19,43</b>                | <b>10,32</b>                |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619             | 19,43                       | 10,32                       |
| Total HT                                      |        |                    | <b>329,91</b>               | <b>313,21</b>               |
| TVA (10 %)                                    |        |                    | 32,99                       | 31,32                       |
| Prix TTC                                      |        |                    | <b>362,90</b>               | <b>344,53</b>               |
| Prix en € / m3                                |        |                    | <b>3,02</b>                 | <b>2,87</b>                 |

# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 10 rue Ferdinand de Lesseps ZI du Fromeur  
29400 LANDIVISIAU  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

**Téléphone :** 02 98 79 00 00 (prix d'un appel local)  
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00  
**Dépannage 24h/24 :** 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2026

**Courrier :** TSA 32005  
56408 AURAY CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

43

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

|                          |                 |                     |
|--------------------------|-----------------|---------------------|
| Abonnement TTC           | 46,51 €         |                     |
| Consommation TTC         | 309,03 €        | soit 0,0026 €/Litre |
| <b>Total facture TTC</b> | <b>355,54 €</b> |                     |
|                          | <b>355,54 €</b> |                     |

| BRANCHEMENT               | COMPTEUR |          |  |  |  | Consommation<br>m3 | Information    |
|---------------------------|----------|----------|--|--|--|--------------------|----------------|
|                           | Numéro   | Diamètre |  |  |  |                    |                |
| LAMPAUL GUIMILIAU         |          |          |  |  |  | 120                | Conso. simulée |
| <b>TOTAL CONSOMMATION</b> |          |          |  |  |  | 120                |                |

| SPECIMEN                                     |  | FACTURE N° Simulation |              | Tranche  | Quantité | Prix / U | Consommation | Abonnement | TVA   |
|----------------------------------------------|--|-----------------------|--------------|----------|----------|----------|--------------|------------|-------|
| <b>Collecte et traitement des eaux usées</b> |  | 303,79 € HT           | 334,17 € TTC | m3       | m3       | € HT     | € HT         | € HT       | %     |
| Abonnement part Communautaire                |  | Année 2026            |              |          |          |          |              | 15,53      | 10,00 |
| Abonnement part SAUR                         |  | Année 2026            |              |          |          |          |              | 26,75      | 10,00 |
| Consommation part Communautaire              |  | Année 2026            |              |          | 120      | 0,9800   | 117,60       |            | 10,00 |
| Consommation part SAUR                       |  | Année 2026            |              | 1 à 30   | 30       | 1,0320   | 30,96        |            | 10,00 |
|                                              |  |                       |              | 31 à 120 | 90       | 1,2550   | 112,95       |            | 10,00 |

| Organismes publics                                  |  | Tranche    | Quantité | Prix / U | Consommation | Abonnement | TVA   |
|-----------------------------------------------------|--|------------|----------|----------|--------------|------------|-------|
| 19,43 € HT                                          |  | m3         | m3       | € HT     | € HT         | € HT       | %     |
| 21,37 € TTC                                         |  |            | 120      | 0,1619   | 19,43        |            | 10,00 |
| Consommation part Performance ASST - Loire-Bretagne |  | Année 2026 |          |          |              |            |       |
| 2024/2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE         |  |            |          |          |              |            |       |

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| <b>Total Facture</b> | <b>355,54 € TTC</b> |
|----------------------|---------------------|

HT soumis à TVA : 323,22 €  
TVA sur les débits : 32,32 €

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

S'agissant de la facture 120 m3, on note :

- Que la part du délégataire, qu'il s'agisse de la part fixe et de la part variable, reste stable voire en très légère baisse entre 2024 et 2025 du fait d'une formule d'actualisation à l'origine d'un k négatif ;
- Que la part collectivité augmente de 6,2 % conformément à la trajectoire tarifaire retenue sur la période 2024 – 2028 ;
- Que le coût global au m3 augmente de 5 % en raison notamment de l'introduction de la redevance performance assainissement et de la hausse de son taux voté par la collectivité pour l'année 2026 pour compenser la non-conformité de certains systèmes épuratoires du territoire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Des recettes en augmentation de 27 % (de 1 549 k€ en 2024 à 2 117 k€ en 2025) du fait d'une augmentation dans les mêmes proportions des recettes perçues pour le compte de la collectivité et des recettes propres de l'exploitant (+ 260 k€) ;
- La part des travaux attribués à titre exclusif (branchements notamment) a également fortement augmenté en 2025 (+ 36 %) ;
- Les charges globales ont également augmenté (+ 18 %) mais dans des proportions moins importantes que les recettes, générant une résorption totale du déficit constaté au contrat à fin 2024 (le résultat passe ainsi de -121,6 k€ à + 84,7 k€) ;
- L'augmentation de 18 % est surtout visible sur le poste de charge en lien avec les recettes reversées aux organismes publics et à la collectivité, ce qui est cohérent avec l'évolution de la facture 120 m3 (part collectivité en hausse et redevance performance en augmentation du fait de la non-conformité de certains systèmes épuratoires, défavorables au périmètre car la redevance est globalisée à l'échelle de la CCPL) ;
- Les charges relatives aux renouvellements sont en baisse et passent de 190 à 169 k€, cohérent avec la baisse des dépenses de renouvellement observée en 2025 ;
- Les charges de personnel sont en hausse : à expliquer par l'exploitant puisque l'équipe affectée au contrat n'a pas été modifiée ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont en très nette baisse : les problèmes de facturation survenus en 2025 – début 2026 devraient entraîner une augmentation de ce poste de dépenses l'an prochain. L'exploitant devra néanmoins expliquer ce rétablissement : campagnes de relances auprès des abonnés ?

# SAUR SAS

## Compte annuel de résultat de l'exploitation

En Application du décret du 14 mars 2005

ANNEE 2025

COLLECTIVITE

SIALL-ASST

ACTIVITE

Assainissement

| En milliers d'euros                                      | 2024           | 2025           | Ecart en montant |
|----------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                          | <b>1 549,3</b> | <b>2 117,7</b> | <b>568,4</b>     |
| Exploitation du service                                  | 781,4          | 1 065,7        |                  |
| Collectivités et autres organismes publics               | 668,6          | 930,8          |                  |
| Travaux attribués à titre exclusif                       | 36,1           | 56,9           |                  |
| Produits accessoires                                     | 63,2           | 64,2           |                  |
| <b>CHARGES</b>                                           | <b>1 670,9</b> | <b>2 032,9</b> | <b>362,0</b>     |
| Personnel                                                | 172,8          | 202,1          |                  |
| Energie électrique                                       | 107,4          | 87,7           |                  |
| Produits de traitement                                   | 23,2           | 21,6           |                  |
| Analyses                                                 | 19,8           | 19,3           |                  |
| Sous-traitance, matières et fournitures                  | 242,7          | 248,2          |                  |
| Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)    | 7,0            | 10,4           |                  |
| Autres dépenses d'exploitation                           | 92,7           | 94,7           |                  |
| <i>Télécommunications, poste et télégestion</i>          | 4,4            | 5,6            |                  |
| <i>Engins et véhicules</i>                               | 24,9           | 29,7           |                  |
| <i>Informatique</i>                                      | 35,9           | 39,5           |                  |
| <i>Assurances</i>                                        | 2,2            | 2,4            |                  |
| <i>Locaux</i>                                            | 12,8           | 16,2           |                  |
| <i>Divers</i>                                            | 12,5           | 1,3            |                  |
| Contribution des services centraux et recherche          | 117,0          | 177,2          |                  |
| Collectivités et autres organismes publics (estimations) | 668,6          | 930,8          |                  |
| <i>Part collectivité</i>                                 | 614,6          | 838,2          |                  |
| <i>Autres organismes publics</i>                         | 54,0           | 92,6           |                  |
| Charges relatives aux renouvellements                    | 190,5          | 169,2          |                  |
| <i>Pour garantie de continuité du service</i>            | 137,5          | 114,5          |                  |
| <i>Programme contractuel</i>                             | 53,0           | 54,7           |                  |
| Charges relatives aux investissements contractuels       | 44,2           | 45,2           |                  |
| Charges relatives investissements du domaine privé       | 6,7            | 7,0            |                  |
| Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux         | -21,7          | 19,6           |                  |
| <b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>                              | <b>-121,6</b>  | <b>84,7</b>    | <b>206,3</b>     |
| <b>Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)</b>          |                | <b>21,2</b>    |                  |
| <b>RESULTAT</b>                                          | <b>-121,6</b>  | <b>63,5</b>    | <b>185,1</b>     |

## II.6. Bilan d'exploitation du périmètre de Commana et Guimiliau

### II.6.1. Faits marquants

L'année 2025 est marquée par trois éléments saillants :

- La résiliation anticipée du contrat avec la SPL pour motif d'intérêt général et prenant effet au 31 décembre 2025 ;
- Remplacement de la cuve de chlorure ferrique de la STEP de Guimiliau pour permettre un changement de réactif en passant à l'aquafer dont l'impact sur le pH des effluents est mieux maîtrisé ;
- Suspicion de pollution en mars 2025 en amont de la STEP de Guimiliau (baisse du PH et augmentation de l'azote et du phosphore en sortie de station).

## II.6.2. Présentation du contrat, patrimoine et chiffres clés

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements, ainsi que les travaux prévus au contrat.

Un avenant au contrat initial a été passé par la CCPL en mai 2024 pour intégrer les nouvelles dispositions en lien avec le transfert de compétence : règlement de service, nouveau BPU, contrôle des installations intérieures, changement de maîtrise d'ouvrage et modification des compétences inscrites au contrat, intégration de la nouvelle convention de traitement des eaux usées de la commune de Loc-Eguiner- Saint-Thégonnec, dispositions relatives au personnel et modification de la part collectivité.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **616 abonnés** pour **72 737 m3 d'eau vendus**, en hausse de 43 % par rapport à 2024 (explication à fournir par l'exploitant). Le linéaire de réseau s'élève à 13,69 km dont 500 ml en refoulement (à noter que le linéaire de réseau en refoulement est indiqué à 0 sur Commana alors qu'il existe un poste de refoulement vers la station depuis le site des anciennes lagunes) et présente un âge moyen de 12 ans. Le réseau est entièrement séparatif. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 476 branchements cartographiés sont mentionnés (sans précision sur le nombre total de branchements) et 258 regards sont également recensés.

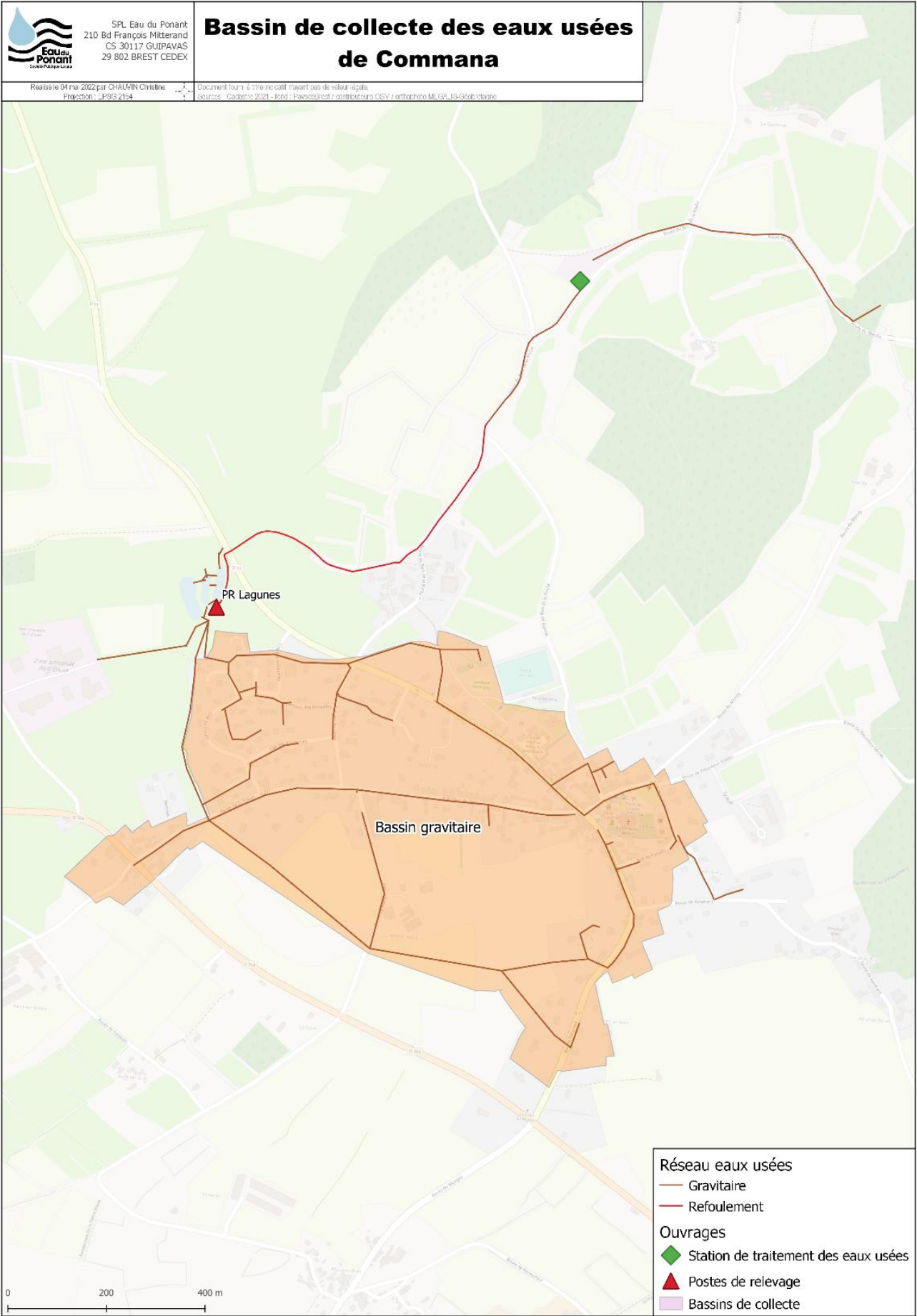
Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

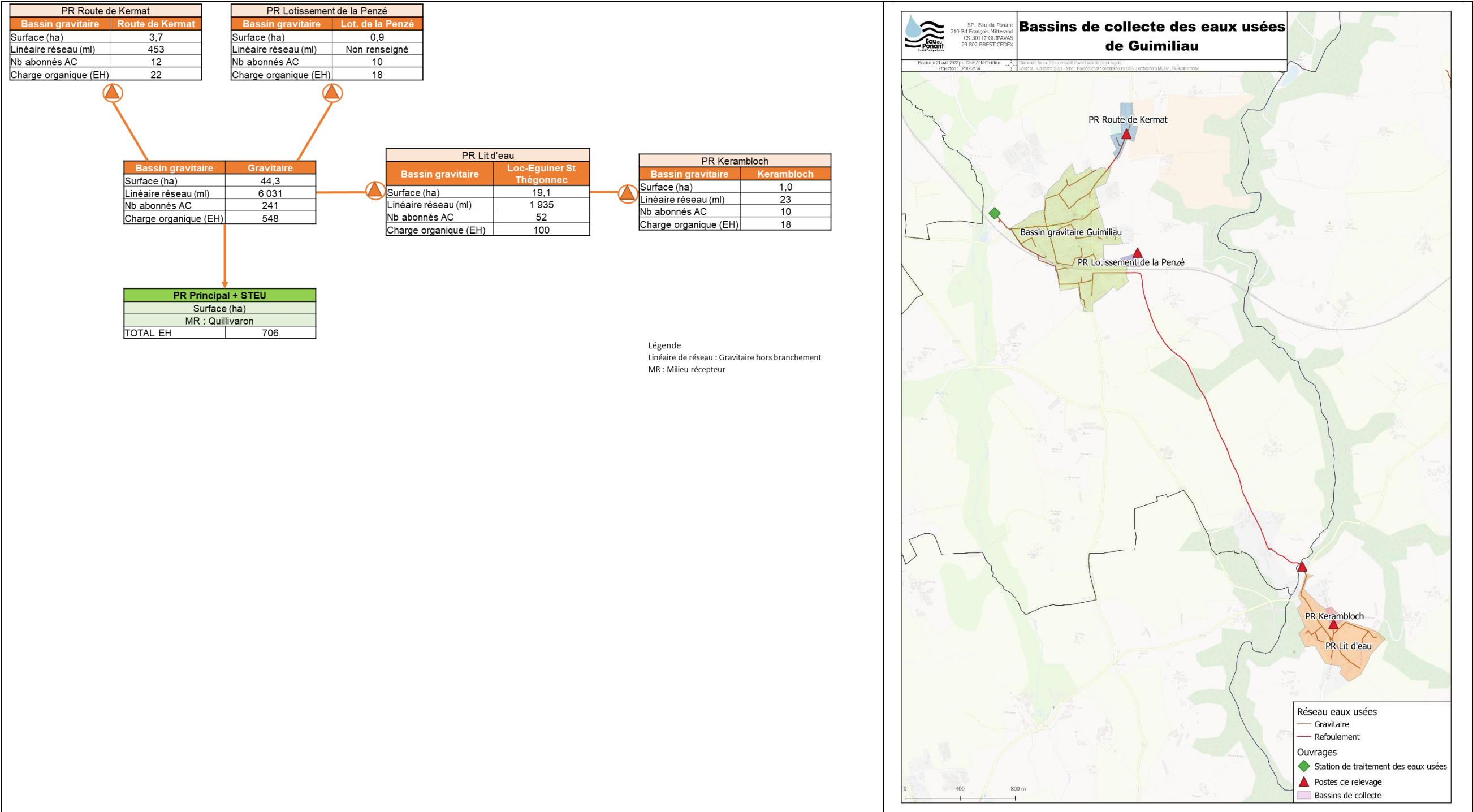
| PR Lagunes            | Gravitaire |
|-----------------------|------------|
| A2 équipé D           |            |
| Surface (ha)          | 58,6       |
| Linéaire réseau (ml)  | 7 679      |
| Nb abonnés AC         | 214        |
| Charge organique (EH) | 453        |



| STEU                              |     |
|-----------------------------------|-----|
| Surface (ha)                      |     |
| MR : ruisseau au lieu-dit Keradec |     |
| TOTAL EH                          | 453 |

Légende  
Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement  
MR : Milieu récepteur  
D : Détection de surverse





### II.6.3. Bilan d'exploitation

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement du SIEAC. Aucun déversement ou débordement n'est à déplorer sur 2025 sur le réseau en conditions normales, ni sur les stations. Seule la station de Commana est sujette au déversement du point A2 : comparativement aux 8 jours de déversements 2023, l'année 2025 n'est marquée par aucun enregistrement de volume déversé au milieu ;
- Aucune campagne nocturne ou test à la fumée réalisée en 2025 ;
- Que le linéaire d'ITV réalisé sur l'année compte 0 ml pour les deux communes. A noter que l'essentiel du linéaire contractuel d'ITV a été consommé en 2023 ( 675 ml) ;
- Pas de point noir identifié sur le réseau ;
- Un bilan énergétique en baisse par rapport à 2024 (58 951 kWh soit - 10 %) ;
- Une consommation de réactifs stable s'agissant de l'aquafer pour la station de Commana, et en hausse pour la station de Guimiliau (7 624 kg d'aquafer contre 5 723 en 2024, soit + 25 %). La fuite sur la cuve de réactif de Guimiliau a néanmoins provoqué une dilution du produit par des entrées de pluie, rendant difficile le suivi des quantités réellement injectées avant son remplacement en 2025 ;
- Une production de 5 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 22,5 tonnes de boues produites par les 2 stations de traitement. Pour Commana, la comparaison interannuelle est plus représentative entre les exercices 2024 et 2025 car la station a été mise en service en 2022 et a subi en 2023 un arrêt d'extraction prolongé en 2023. 2024 s'apparente donc à la première année de fonctionnement normal. La production annuelle 2025 est enfin stable par rapport à 2024. Un important chantier d'évacuation des boues a été réalisé en 2024 sur la station de Guimiliau et s'est poursuivi en 2025 de manière à avoir vidé l'ensemble des lits sur 3 ans. Le remplissage des lits de la station de Commana est pour l'heure pas suffisant pour engager la même démarche.

### II.6.4. Bilan hydraulique, épuratoire et conformité réglementaire de la station

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

| Rendements épuratoires |           |            |           |           |           |
|------------------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
|                        | Rdt DCO % | Rdt DBO5 % | Rdt MES % | Rdt NTK % | Rdt NH4 % |
| Commana                | 97        | 99         | 98        | 95        | 96        |
| Guimiliau              | 97        | 99         | 98        | 97        | 98        |

- La charge hydraulique sur chacune des stations est globalement stable : pour la station de Commana, les volumes collectés en entrée sont équivalents à ceux de 2024 et de l'ordre de 19 000 m3, alors que la pluviométrie est en baisse de 12%. L'absence de corrélation entre ces deux tendances plaide en faveur d'une faible sensibilité du système aux eaux claires en général (évaluée à 36%) et aux eaux météoriques en particulier (8%). On note toutefois un phénomène de concentration des effluents, les charges polluantes étant en hausse de 20 à 30 % selon les paramètres (excepté les matières azotées, en baisse de 10 – 15 %). S'agissant de la station de Guimiliau, les volumes en entrée de station ont augmenté de 6 % pour atteindre près de 33 000

m<sup>3</sup>, alors que la pluviométrie a chuté de 15 %. Là encore, le système semble peu sensible aux eaux claires (36 %). L'augmentation des charges polluantes observées entre 2023 et 2024 ne se confirme pas en 2025, avec un retour à des valeurs en chute de 10 à 30 % selon les paramètres considérés par rapport à 2024, sans doute en lien avec l'augmentation du nombre de bilans permettant de fiabiliser les données ;

- Pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques, les stations ont un bon rendement, ce qui assure le respect de la réglementation sur chaque période de l'année définie dans les arrêtés préfectoraux. On observe cependant un rendement légèrement moins on pour le phosphore sur la station de Guimiliau qui s'explique par un flux très faible en-deça des valeurs limites ;
- Le bilan des eaux claires de la station de Commana montre qu'elle est plus sensible aux eaux de nappe (15 m<sup>3</sup> / j représentant en moyenne 28 % des apports en entrée) qu'aux eaux météoriques (647 de surface active représentant 7 % des entrées de station) ;
- Le bilan des eaux claires de la station de Guimiliau montre qu'elle est plus sensible aux eaux de nappe (25 m<sup>3</sup> / j représentant en moyenne 25 % des apports en entrée) qu'aux eaux météoriques (0,1 ha de surface active représentant 8 % des entrées de station).

STEU Commana

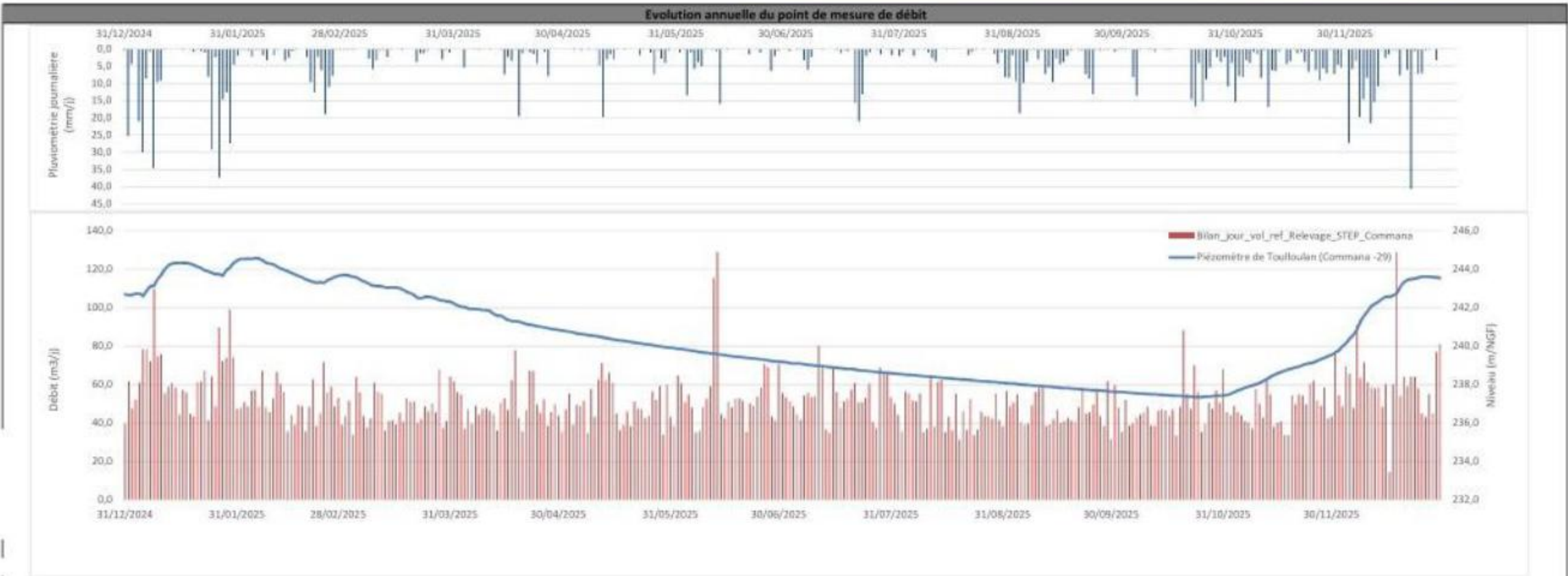
|                |                                                                         |                                                                                     |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Annuel<br>2025 | Bilan annuel EAUX PARASITES<br>Bilan_jour_vol_ref_Relevage_STEP_Commana |  |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

|              |            |
|--------------|------------|
| Données du : | 31/12/2024 |
| Au :         | 30/12/2025 |

|                                    |
|------------------------------------|
| Système d'assainissement : Commana |
|------------------------------------|

Linéaire de réseau gravitaire amont : 6,6 km  
Capacité hydraulique du point : 100 m3/j

|             |                           |            |                           |           |
|-------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------|
| Indicateurs | Surface active            | 0,1 ha     | Taux ECPI / volume traité | 28%       |
| Diagnostic  | Taux surface active/km    | 0,01 ha/km | Débit ECPI global         | 1 m3/h    |
| permanent   | Taux ECPM / volume traité | 7%         | Taux ECPI global/km       | 2 m3/j/km |



|                                 | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Max annuel |
|---------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|------------|
| Débit maximum enregistré (m3/j) | 110     | 72      | 68   | 78    | 71  | 129  | 80      | 65   | 62        | 88      | 62       | 129      | 129        |
| % capacité hydraulique          | 110%    | 72%     | 68%  | 78%   | 71% | 129% | 80%     | 65%  | 62%       | 88%     | 62%      | 129%     | 129%       |

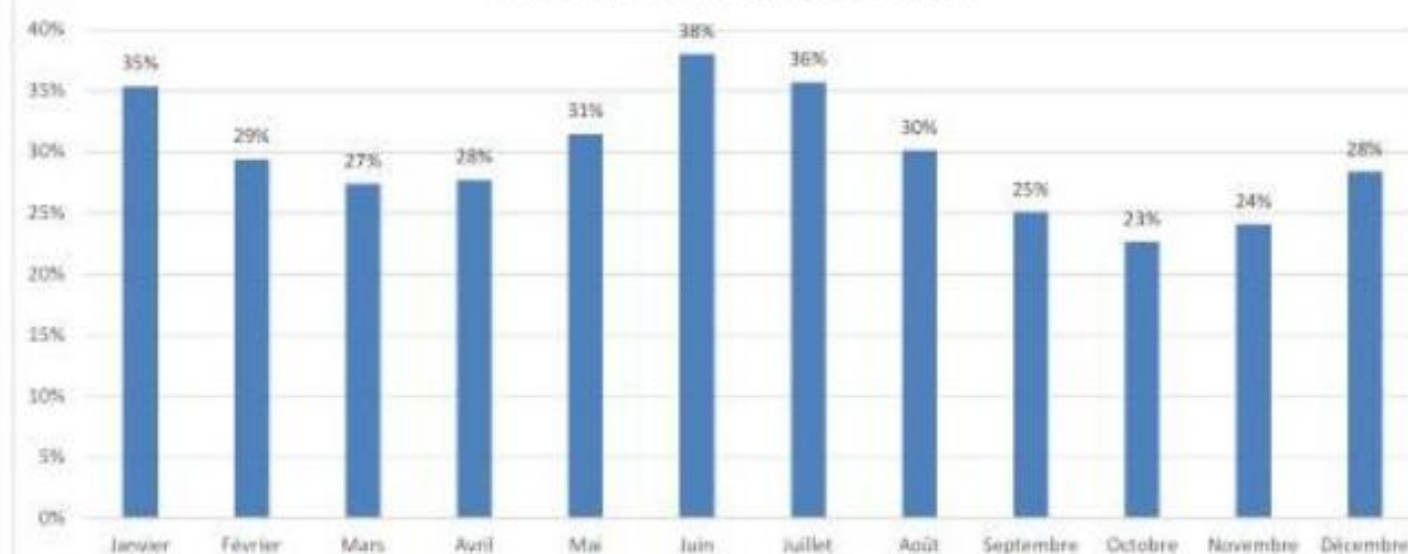
| Suivi des eaux claires parasites    |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          |          |                           |              |
|-------------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|---------------------------|--------------|
|                                     | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Moyenne de l'année (m3/j) | Total annuel |
| Pluviométrie (mm)                   | 285     | 88      | 27   | 56    | 52  | 59   | 73      | 39   | 113       | 127     | 131      | 205      |                           | 1 255        |
| Volume moyen TT (m3/j)              | 64      | 52      | 47   | 50    | 49  | 56   | 54      | 46   | 47        | 49      | 47       | 62       | 52                        | 18 920       |
| Volume moyen TS (m3/j)              | 55      | 51      | 48   | 46    | 46  | 55   | 55      | 47   | 45        | 44      | 44       | 56       | 49                        | 17 977       |
| Volume moyen EUS (m3/j)             | 36      | 36      | 36   | 36    | 36  | 36   | 36      | 36   | 36        | 36      | 36       | 36       | 36                        | 13 192       |
| Volume moyen ECPI permanente (m3/j) | 9       | 9       | 9    | 9     | 9   | 9    | 9       | 9    | 9         | 9       | 9        | 9        | 9                         | 3 194        |
| Volume moyen ECPI variable (m3/j)   | 11      | 6       | 4    | 4     | 6   | 12   | 11      | 5    | 3         | 1       | 2        | 7        | 6                         | 2 190        |
| Volume moyen ECM (m3/j) pompé       | 10      | 3       | 1    | 3     | 1   | 3    | 2       | 1    | 2         | 5       | 4        | 11       | 4                         | 1 408        |
| Volume déversé (m3)                 |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          | 0        |                           | 0            |
| Taux moyen d'ECPI global en TS (%)  | 35%     | 29%     | 27%  | 28%   | 31% | 38%  | 36%     | 30%  | 25%       | 23%     | 24%      | 28%      | 30%                       |              |

## Impact ECPI global par temps sec

Volume d'eaux claires parasites :  
Ratio par km :

15 m<sup>3</sup>/j2,2 m<sup>3</sup>/j/km

Taux moyen d'ECPI global en TS (%)



## Impact ECPM

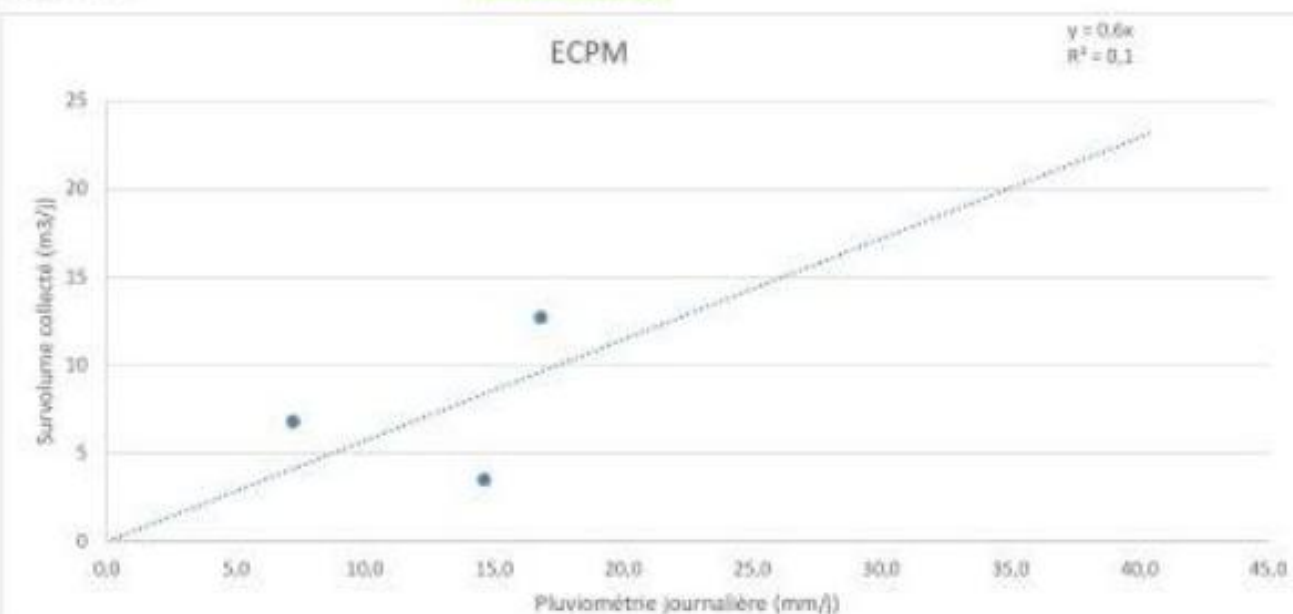
Surface active pluviale raccordée :  
Ratio par km :

0,065 ha

647 m<sup>2</sup>

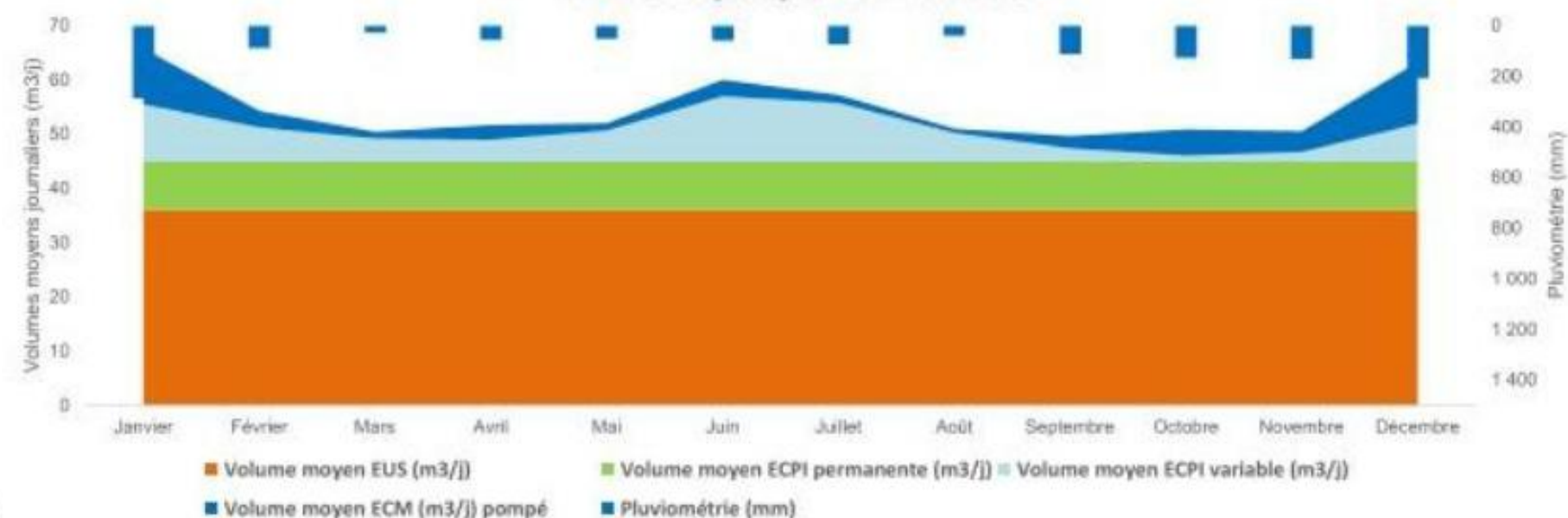
0,010 ha/km

ECPM

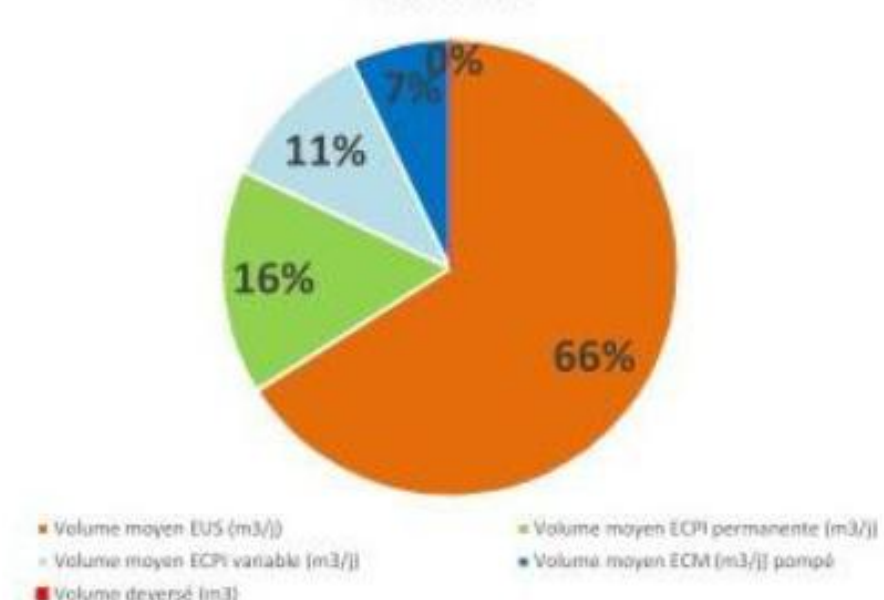


## Bilan annuel

Volumes moyens journalier mensuels



Bilan annuel



STEU Guimiliau

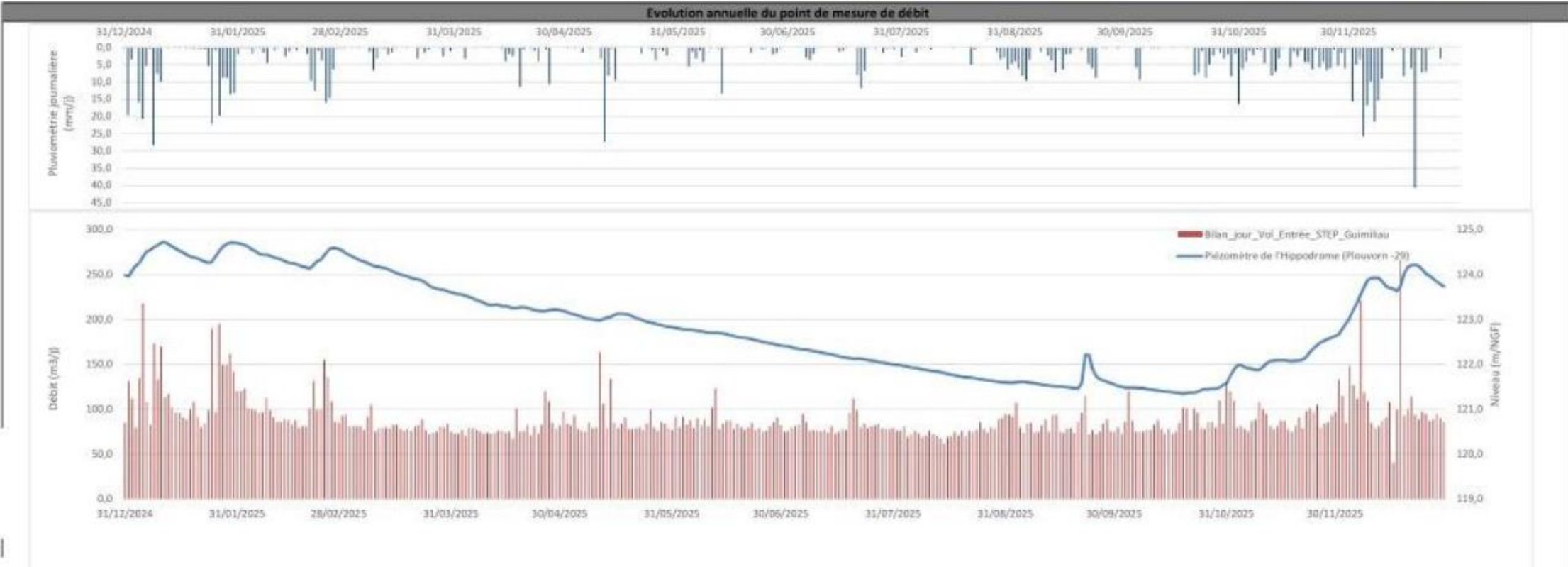
|                |                                                                     |                                                                                     |
|----------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Annuel<br>2025 | Bilan annuel EAUX PARASITES<br>Bilan_jour_Vol_Entrée_STEP_Guimiliau |  |
|----------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|

|              |            |
|--------------|------------|
| Données du : | 31/12/2024 |
| Au :         | 30/12/2025 |

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Système d'assainissement : | Guimiliau |
|----------------------------|-----------|

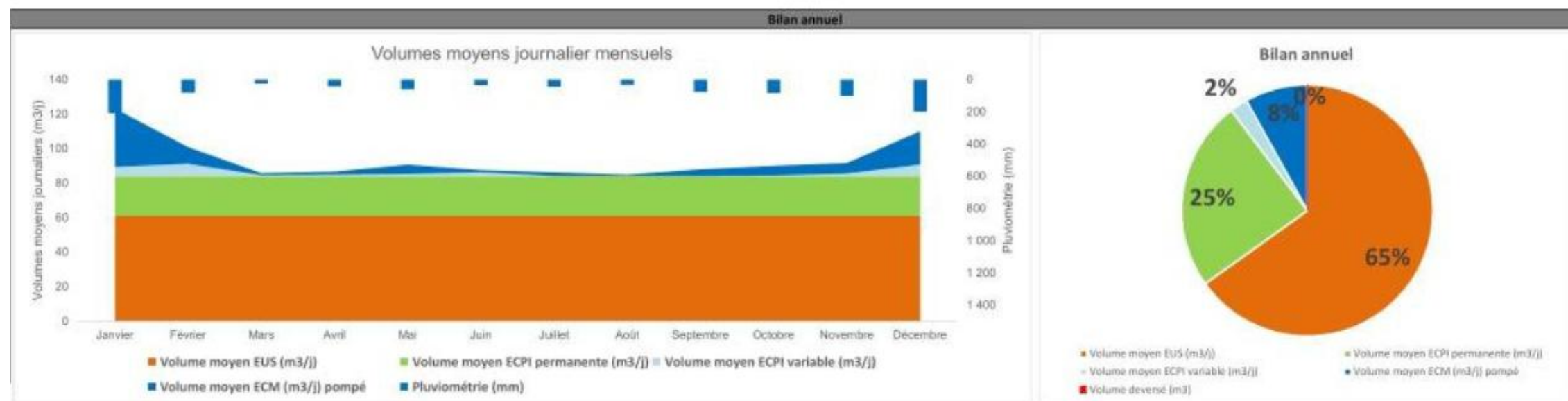
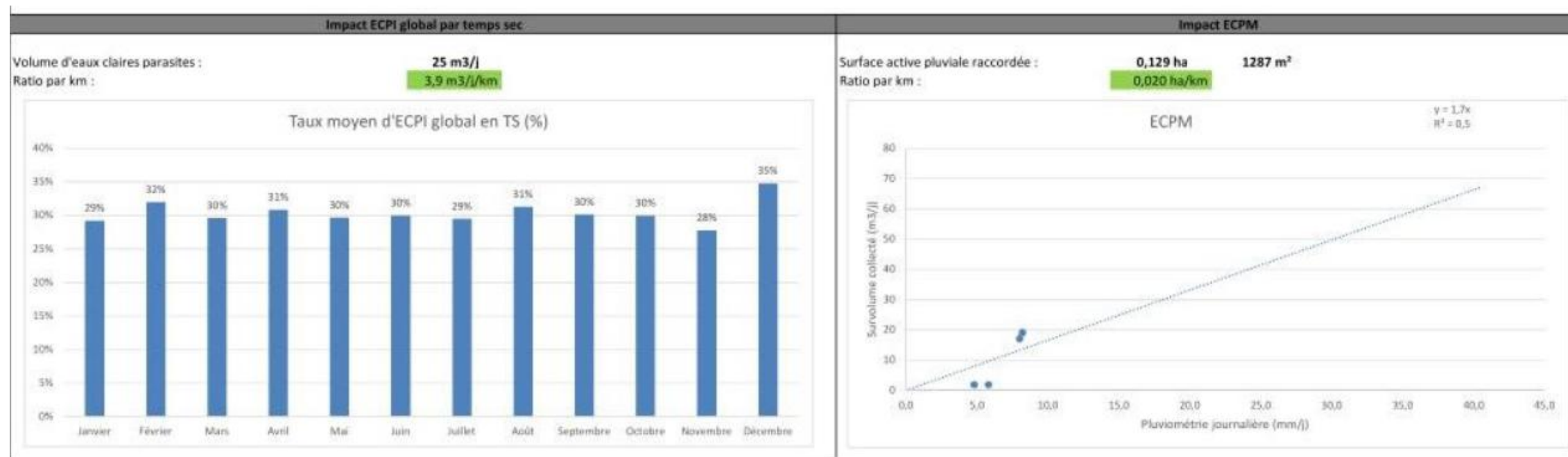
Linéaire de réseau gravitaire amont : 6,4 km  
Capacité hydraulique du point : 185 m3/j

|             |                           |            |                           |           |
|-------------|---------------------------|------------|---------------------------|-----------|
| Indicateurs | Surface active            | 0,1 ha     | Taux ECPI / volume traité | 28%       |
| Diagnostic  | Taux surface active/km    | 0,02 ha/km | Débit ECPI global         | 1 m3/h    |
| permanent   | Taux ECPM / volume traité | 8%         | Taux ECPI global/km       | 4 m3/j/km |



|                                 | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Max annuel |
|---------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|------------|
| Débit maximum enregistré (m3/j) | 218     | 155     | 105  | 120   | 164 | 123  | 112     | 95   | 115       | 129     | 120      | 266      | 266        |
| % capacité hydraulique          | 118%    | 84%     | 57%  | 65%   | 89% | 66%  | 61%     | 51%  | 62%       | 70%     | 65%      | 144%     | 144%       |

| Suivi des eaux claires parasites    |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          |          |                           |              |
|-------------------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|---------------------------|--------------|
|                                     | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Moyenne de l'année (m3/j) | Total annuel |
| Pluviométrie (mm)                   | 209     | 81      | 26   | 41    | 61  | 36   | 43      | 31   | 75        | 83      | 101      | 199      |                           | 985          |
| Volume moyen TT (m3/j)              | 123     | 100     | 81   | 79    | 87  | 85   | 82      | 76   | 83        | 86      | 90       | 108      | 90                        | 32 850       |
| Volume moyen TS (m3/j)              | 97      | 94      | 80   | 78    | 82  | 84   | 78      | 74   | 77        | 78      | 88       | 85       | 83                        | 30 279       |
| Volume moyen EUS (m3/j)             | 61      | 61      | 61   | 61    | 61  | 61   | 61      | 61   | 61        | 61      | 61       | 61       | 61                        | 22 305       |
| Volume moyen ECPI permanente (m3/j) | 23      | 23      | 23   | 23    | 23  | 23   | 23      | 23   | 23        | 23      | 23       | 23       | 23                        | 8 410        |
| Volume moyen ECPI variable (m3/j)   | 5       | 7       | 1    | 1     | 1   | 2    | 0       | 0    | 0         | 0       | 1        | 7        | 2                         | 791          |
| Volume moyen ECM (m3/j) pompé       | 34      | 10      | 1    | 2     | 5   | 1    | 2       | 1    | 4         | 6       | 6        | 19       | 8                         | 2 752        |
| Volume déversé (m3)                 |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          | 0        |                           | 0            |
| Taux moyen d'ECPI global en TS (%)  | 29%     | 32%     | 30%  | 31%   | 30% | 30%  | 29%     | 31%  | 30%       | 30%     | 28%      | 35%      | 30%                       |              |



#### II.6.5. Bilan des investissements

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2025 est nul et aucun travaux de renouvellement sur réseau n'a été réalisé. En revanche, 4 opérations de renouvellement ont été menées sur la station de traitement de Guimiliau :

- Sur la pompe de recirculation ;
- Sur la pompe du groupe de surpression des eaux industrielles ;
- Les débitmètres affectés à chacune des pompes de relèvement.

#### II.6.6. Clientèle

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 12 contrôles de branchement menés sur les deux communes (9 dans le cadre de mutations foncières et 3 contre visites) ;
- Le taux de conformité n'est pas précisé ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat, ce travail étant désormais assuré directement par la CCPL via une prestation de marché avec TPAE ;
- Un taux de mensualisation commun avec celui de l'eau potable, soit 37,04 % ;
- Un taux d'impayés de 11,89 %, très élevé par rapport aux 3,13 % de 2024 : ce chiffre s'explique par le délai de paiement des factures de régularisation de 2022 des abonnements d'assainissement en attente de remboursement par les communes suite à la dissolution du syndicat ;
- Aucune réclamation sur l'année pour le territoire, soit un taux de 0 unités pour 1 000 abonnés, contre 74,1 en 2024. A noter que cet indicateur a été fiabilisé en 2025 au niveau national en ôtant des réclamations certains types de courriers (tarification, contacts cumulés pour une seule et même réclamation), ce qui induit une baisse significative sur l'ensemble des contrats pour cet indicateur ;
- Aucun débordement chez les usagers à déplorer au titre de l'année 2025.

#### II.6.7. Bilan financier

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

| Prix du service de l'assainissement collectif |        |                       |                          |                          |
|-----------------------------------------------|--------|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                               | Volume | Prix au<br>01/01/2026 | Montant au<br>01/01/2026 | Montant au<br>01/01/2025 |
| EDP                                           |        | -                     | -                        | <b>198,74</b>            |
| <i>Abonnement</i>                             |        |                       | -                        | 56,54                    |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | -                     | -                        | 142,20                   |
| Veolia                                        |        |                       | <b>244,38</b>            | -                        |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 48                    | 48                       | -                        |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 1,6365                | 196,38                   | -                        |
| Collectivité                                  |        |                       | <b>133,13</b>            | <b>124,98</b>            |
| <i>Abonnement</i>                             |        | 15,53                 | 15,53                    | 14,58                    |
| <i>Consommation</i>                           | 120    | 0,98                  | 117,60                   | 110,40                   |
| Organismes publics                            |        |                       | <b>19,43</b>             | <b>10,32</b>             |
| <i>Performance</i>                            | 120    | 0,1619                | 19,43                    | 10,32                    |
| Total HT                                      |        |                       | <b>396,94</b>            | <b>334,04</b>            |
| TVA (10 %)                                    |        |                       | 39,69                    | 33,40                    |
| Prix TTC                                      |        |                       | <b>436,63</b>            | <b>367,44</b>            |
| Prix en € / m3                                |        |                       | <b>3,64</b>              | <b>3,06</b>              |

Prix : augmentation de 367 à 436 € sur la facture 120 m3 soit +16 %, cependant peu représentative des actualisations tarifaires contractuelles du fait du changement de délégataire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le prix proposé par Veolia au m3 est supérieur à celui du délégataire sortant, mais le contenu contractuel est plus riche car intègre notamment le géoréférencement de réseau en classe A. La part collectivité est en hausse de 6 % conformément à la trajectoire tarifaire actée par délibération.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant, on note :

- Les recettes sont en hausse de 38 %, conséquence directe de l'augmentation des volumes vendus aux abonnés du fait du raccourcissement de la période de facturation découlant de la fin de contrat. L'augmentation de la part collectivité impacte également les recettes à la hausse. L'analyse de ce seul poste de recette traduit néanmoins une augmentation de 57 %, incohérent avec l'augmentation de 6 % de la part collectivité. Le délégataire devra détailler ce point ;
- Les charges d'exploitation sont en hausse de 20 k€ : l'analyse détaillée des charges montre que la baisse significative des coûts d'exploitation réseaux est compensée par une hausse tout aussi importante des coûts d'exploitation usines. Les frais d'études sont en chute (mais le montant global étant très faible, cela impacte peu le résultat ;
- Les charges de GER ont été multipliées par 10, sans explication fournie par l'exploitant ;
- Le chiffre d'affaire du contrat reste déficitaire avec un résultat de -12 k€ à fin 2025 et -54 k€ en cumul, ce qui est cohérent avec les projections établies en fin d'année 2024 dans l'optique de la résiliation anticipée du contrat.

| COMPTES ANNUELS D'EXPLOITATION 2025<br>SIEA COMMUNA - ASSAINISSEMENT COLLECTIF | 2024     | 2025     |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
|                                                                                | Total €  | Total €  |
| <b>RECETTES ASST</b>                                                           | 122 643  | 197 672  |
| <b>VENTE D'ASSAINISSEMENT</b>                                                  | 119 596  | 182 538  |
| Abonnement                                                                     | 33 015   | 35 108   |
| Consommation                                                                   | 46 239   | 62 419   |
| Surtaxe                                                                        | 34 470   | 79 387   |
| Agence de l'eau (modernisation)                                                | 5 872    | 5 624    |
| <b>TRAVAUX, PRESTATIONS &amp; FRAIS FACTURABLES</b>                            | 3 047    | 15 134   |
| <b>REVERSEMENTS</b>                                                            | - 40 342 | - 85 011 |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                                                      | 82 302   | 112 661  |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                                  | 105 103  | 125 410  |
| <b>ETUDES</b>                                                                  | 173      | 94       |
| <b>EXPLOITATION</b>                                                            | 84 668   | 86 405   |
| Exploitation des réseaux                                                       | 5 216    | 1 501    |
| Exploitation des installations                                                 | 73 582   | 79 309   |
| Frais d'analyse                                                                | 3 273    | 2 846    |
| Astreinte                                                                      | 2 597    | 2 749    |
| <b>GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b>                                        | 958      | 9 961    |
| <b>CHARGES SUR TRAVAUX &amp; PRESTATIONS FACTURABLES</b>                       | 2 702    | 14 869   |
| <b>RELATION USAGERS</b>                                                        | 11 804   | 9 972    |
| <b>EMPRUNTS</b>                                                                | -        | -        |
| <b>LOYERS</b>                                                                  | 4 328    | 4 578    |
| Centre d'Exploitation Kerlaurent                                               | 1 147    | 1 397    |
| Système Informatique                                                           | 911      | 911      |
| Véhicules                                                                      | 2 270    | 2 270    |
| <b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>                                          | 470      | - 469    |
| Structure                                                                      | 1 991    | 1 991    |
| Créances irrécouvrables                                                        | 36       | 37       |
| Dot. aux dépréciations des créances                                            | - 5 583  | 2 479    |
| Provision Prog de Renouvellement compteur & Install                            | 4 027    | 4 976    |
| <b>IMPOTS, TAXES</b>                                                           | -        | -        |
| <b>CAF DU CONTRAT</b>                                                          | - 22 801 | - 12 749 |
| <b>PARTICIPATION A L'IS</b>                                                    | -        | 117      |
| <b>INVESTISSEMENTS</b>                                                         | -        | -        |
| <b>SUBVENTIONS</b>                                                             | -        | -        |
| <b>DISPONIBILITES DU CONTRAT</b>                                               | - 22 801 | - 12 866 |
| <b>CUMUL</b>                                                                   | - 41 486 | - 54 353 |

## II.7. Bilan des contrôles ANC

Le bilan des contrôles des installations d'ANC menés par la CCPL en 2025 est présenté sur la figure 3. Le graphique présente également l'état de conformité ou non des installations. A noter que les contrôles s'inscrivent dans le cadre vérifications périodiques ou des mutations foncières.

Sur une base de 678 contrôles, le taux de non-conformité est de **65 %**.

91,5 % des contrôles correspondent à des contrôles initiaux (conception, réalisation et bon fonctionnement / ventes) et les 8,5 % restants sont des contre visites.

L'absence totale d'installation est retrouvée sur 10,4 % des contrôles non conformes, tandis que 17 % des installations présentent un danger ou sont situées dans des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux.

A noter une prédominance des contrôles menés sur le périmètre de Plouzévé, Trézilidé et Saint-Vougay en lien avec le projet de refonte de la station d'épuration de Plouzévé et des raccordements des bourgs voisins sur la future station dont la capacité de traitement sera augmentée.

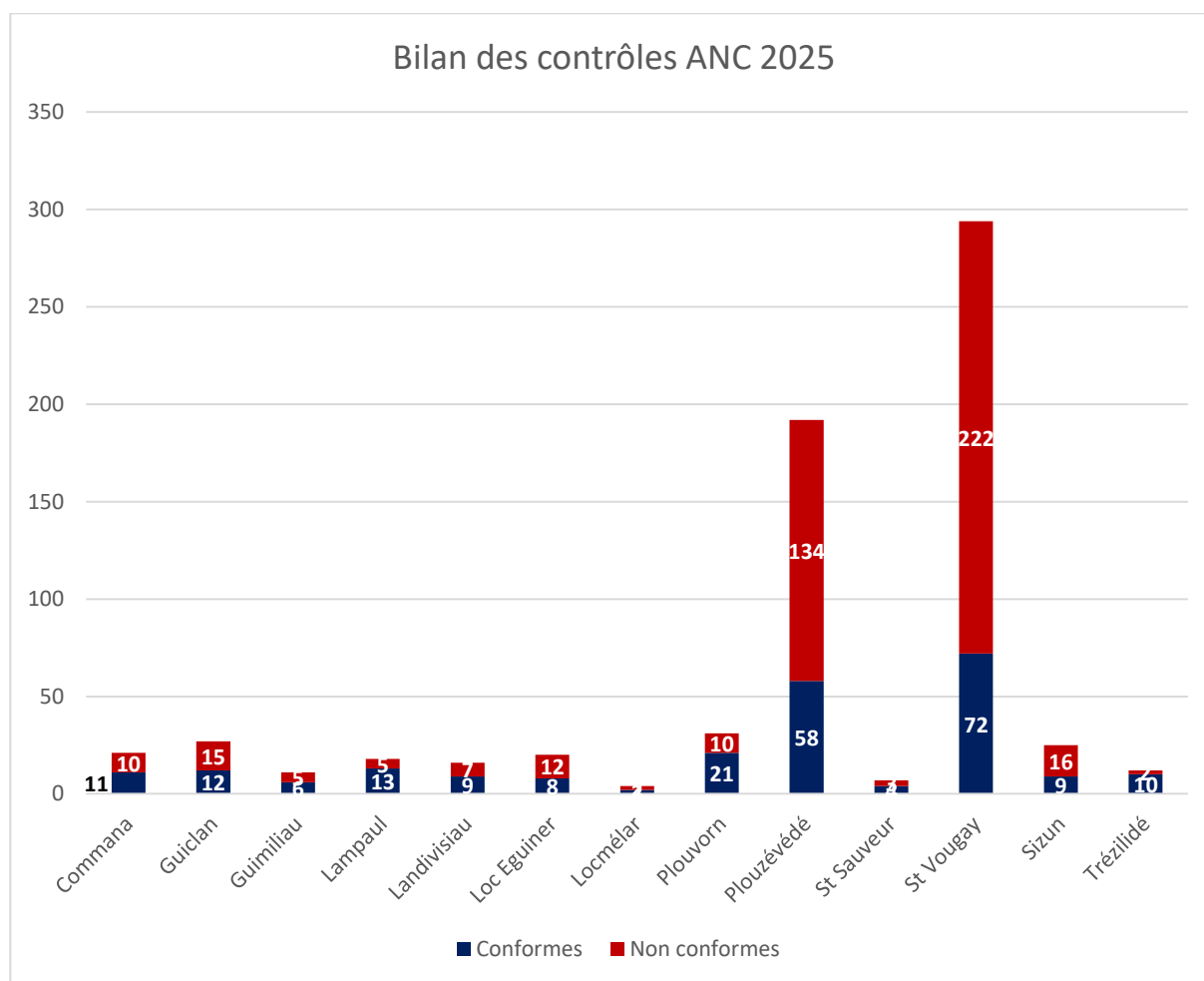


Figure 3 : Bilan des contrôles ANC 2025 (n =678 )

## Partie 3 : Bilan travaux et financier

### III. TRAVAUX EAU POTABLE

#### III.1. Bilan opérationnel

Le bilan des travaux eau potable 2025 réalisés sur les communes est synthétisé sur la cartographie de la figure 5 suivante (symbolisé sur la cartographie en bleu pour les études et en rouge pour les travaux) :

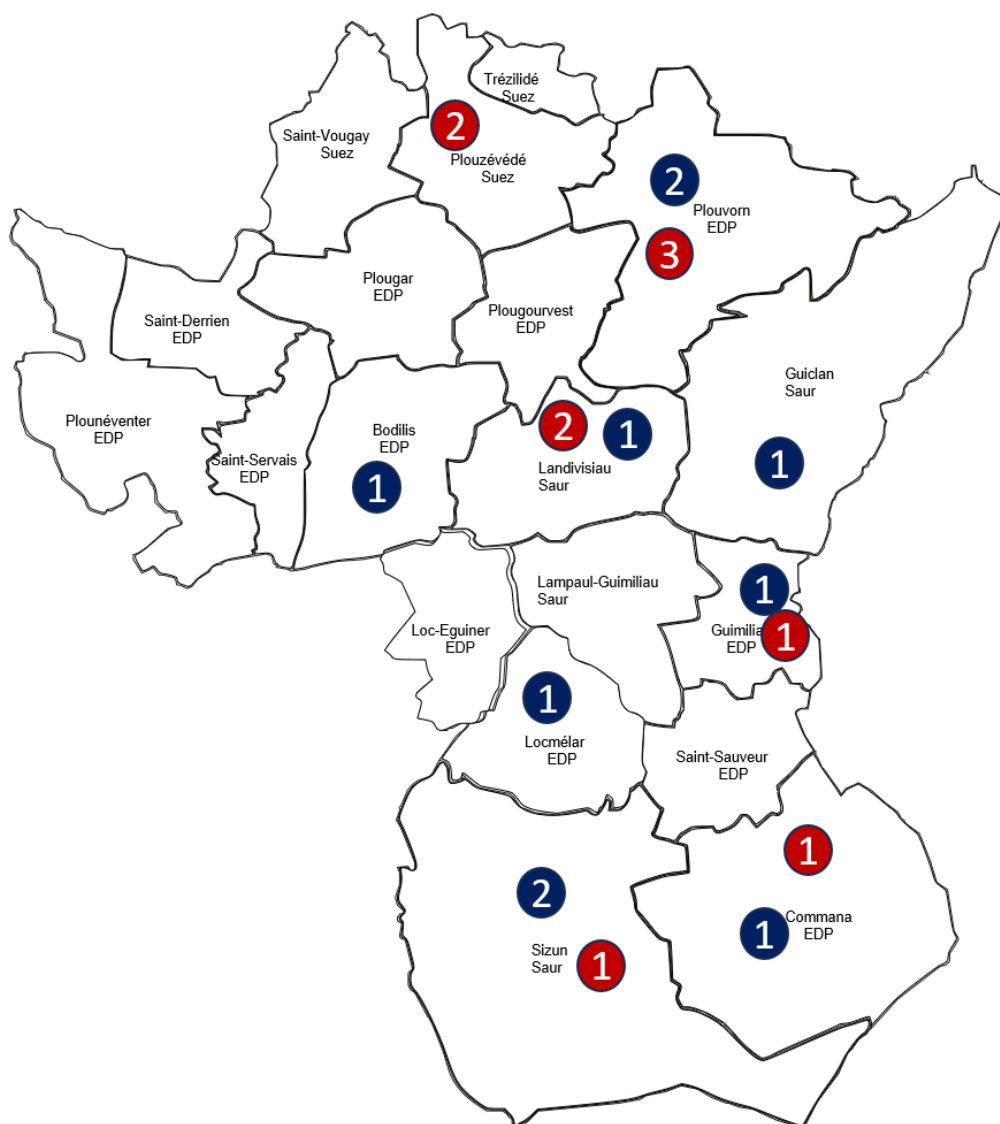


Figure 4 : Cartographie des travaux eau potable 2025 sur le territoire de la CCPL

Les interventions majeures sont les suivantes :

| <b>Etudes / travaux</b> | <b>Commune</b>                          | <b>Libellé</b>                                                                                                    |
|-------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etudes                  | Locmélar, Landivisiau, Guiclan et Sizun | Audit HSCT pour mise en conformité de l'ensemble des sites de production et stockage                              |
|                         | Plouvorn, Guimiliau et Bodilis          | Etudes GC sur réservoirs et diagnostics amiante                                                                   |
|                         | Plouzévé                                | Renouvellement réseau secteur Berven Mengleuz                                                                     |
|                         | Plouvorn                                | Renouvellement réseau secteur Lambader de Gaulle                                                                  |
|                         | Sizun                                   | MOE refonte Moguerou et réservoir la Motte                                                                        |
|                         | Commana                                 | Refonte usines de production d'eau Touloulou Restancaro (qualité, suivi écologique et piézométrique)              |
| Travaux                 | Plouvorn                                | Renouvellement réseau secteur Kermengouez                                                                         |
|                         | Plouvorn                                | Renouvellement réseau Keroignan Kergonan                                                                          |
|                         | Plouzévé                                | Renouvellement réseau secteur Kermojean                                                                           |
|                         | Plouzévé                                | Renouvellement réseau secteur Kerbigodou Ponchic                                                                  |
|                         | Plouvorn                                | Extension réseau secteur MAC                                                                                      |
|                         | Landivisiau                             | Renouvellement réseau secteur RN12, rue des Perdrix                                                               |
|                         | Commana Guimiliau                       | Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable + reprise des groupes de pompage du réservoir de Kerpont |
|                         | Toutes les communes                     | Déploiement télérelève des compteurs d'eau froide                                                                 |
|                         | Sizun                                   | Remplacement trappe captage Hengoat                                                                               |
|                         | Landivisiau                             | Renouvellement réseau rue du Canick                                                                               |
|                         | Lampaul Guimiliau                       | Renouvellement réseau secteur Roz avel                                                                            |
|                         | Guiclan                                 | Renouvellement réseau secteur Kergam                                                                              |

### III.2. Bilan financier

Le bilan financier de la collectivité sur les opérations d'investissements 70 (réseaux) et 71 (usines) est présenté sous forme de synthèse des engagements inscrits au budget primitif :

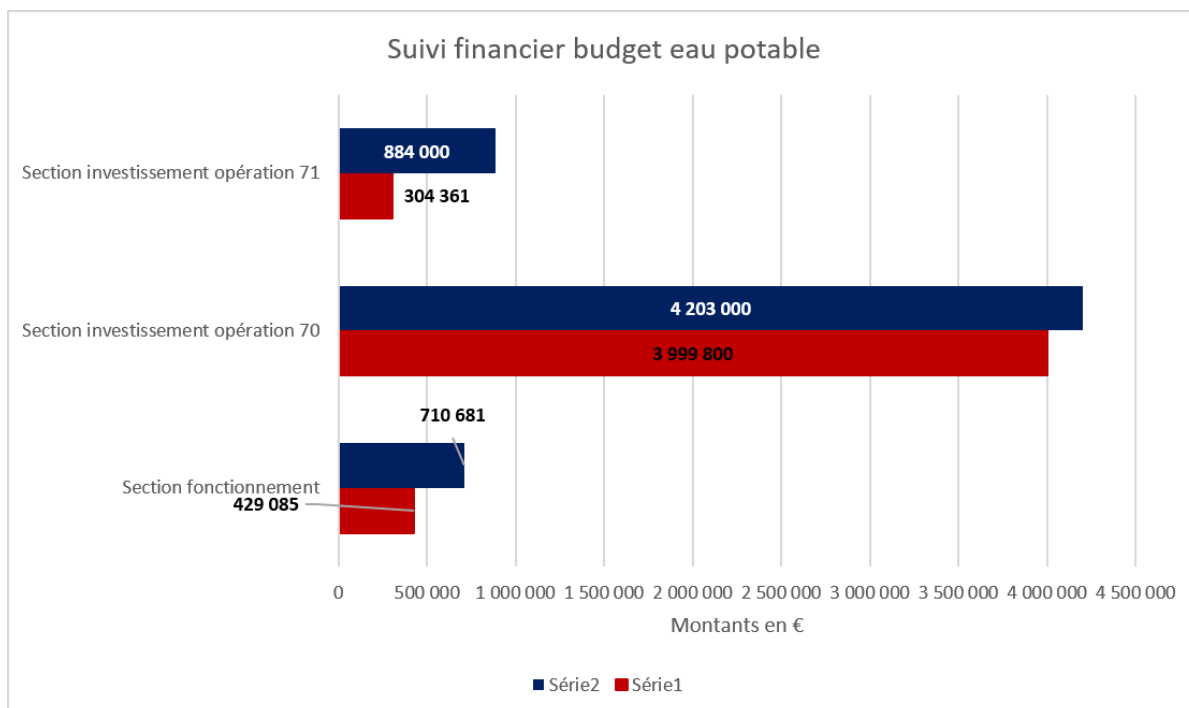


**Figure 5 : Bilan des engagements financiers 2025 du budget eau potable**

La figure 5 montre sur l'engagement financier des opérations sur réseaux d'eau potable est quasi intégralement consommé par rapport à l'inscription budgétaire (95 %). L'opération 71 est engagée à concurrence de 34 % en raison de l'allongement de certaines études sur usines, nécessitant des compléments d'investigations avant d'entrée dans les phases réglementaires puis opérationnelles.

La section de fonctionnement est consommée à hauteur de 60 % mais est tributaire des facturations d'achats d'eau des partenaires extérieurs dont la facturation peut être sujette à variation, s'agissant des délais.

## IV. TRAVAUX ASSAINISSEMENT

### IV.1. Bilan opérationnel

Le bilan des travaux d'assainissement 2025 réalisés sur les communes est synthétisé sur la cartographie de la figure 6 suivante :

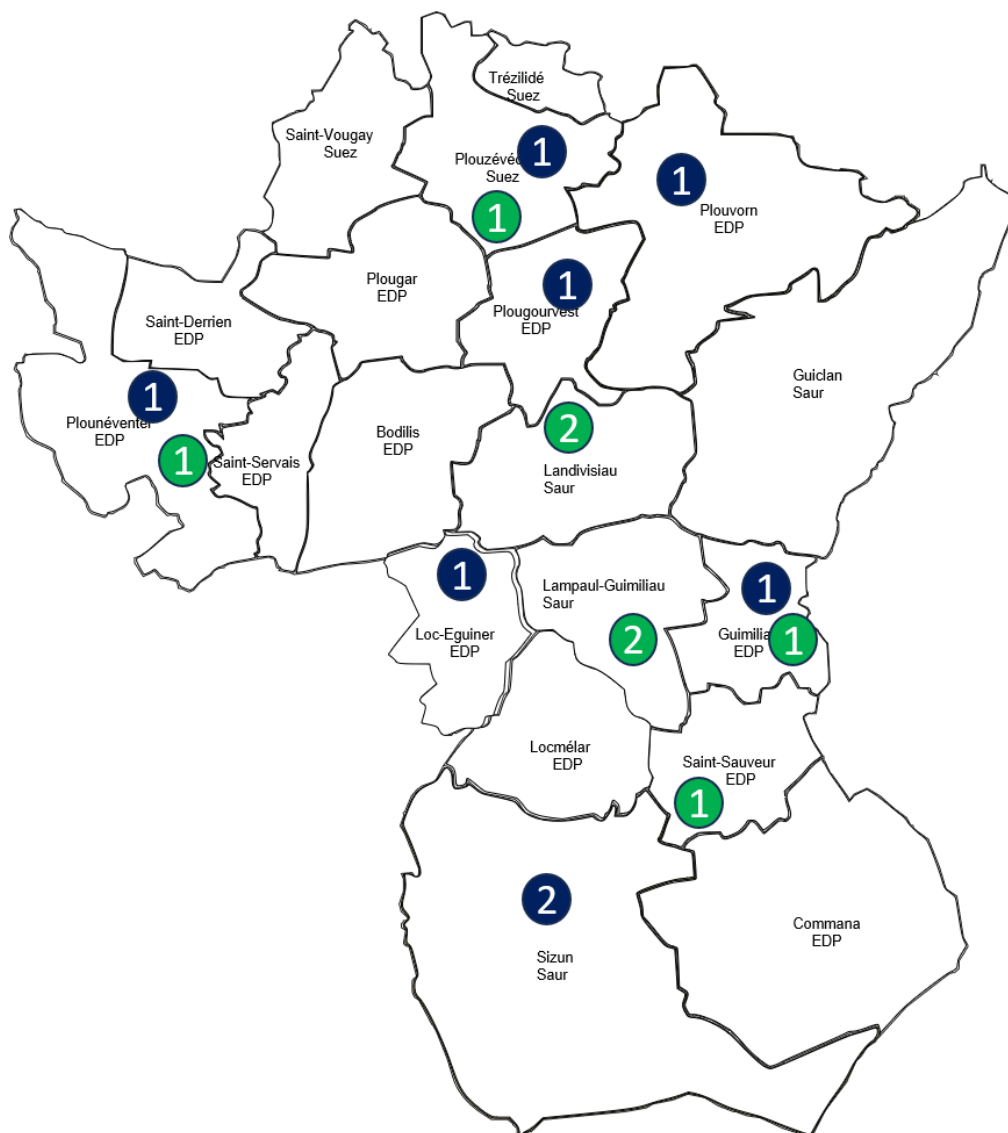


Figure 6 : Cartographie des travaux d'assainissement 2025 sur le territoire de la CCPL

Les interventions majeures symbolisées sur la cartographie en bleu pour les études et en vert pour les travaux, sont les suivantes :

| Etudes / travaux | Commune             | Libellé                                                                                      |
|------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etudes           | Loc Eguiner         | Etude de sol pour redimensionnement filtre à sable et raccordement du bourg                  |
|                  | Sizun               | Etude de sol pour refonte filtre à sable St Cadou                                            |
|                  | Sizun               | Renouvellement réseau allée des Noisetiers tranches 1 à 3                                    |
|                  | Plouvorn            | Dévoisement de réseau secteur amont de la STEP et études sur les PR                          |
|                  | Plouzévédé          | MOE refonte de la station d'épuration et levé topographique, étude d'acceptabilité du milieu |
|                  | Guimiliau           | Etude de sol pour PR Kerduf et création réseau pour raccordements ANC non conformes          |
|                  | Toutes les communes | Zonage intercommunal d'assainissement                                                        |
|                  | Plounéventer        | Renouvellement de réseau secteur Pen ar Valy                                                 |

|         |                   |                                                                                    |
|---------|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
|         | Plougourvest      | Raccordement du bourg de Plougourvest à la station de Landivisiau (MOE et amiante) |
| Travaux | Landivisiau       | Renouvellement réseau Tour d'Auvergne / Argaut                                     |
|         | Lampaul Guimiliau | Renouvellement réseau rue du Coteau                                                |
|         | Landivisiau       | Renouvellement réseau rue du Canick                                                |
|         | Lampaul Guimiliau | Création de réseau secteur Roz avel                                                |
|         | Plouzévéde        | Renouvellement du pont racleur de la station                                       |
|         | Plounéventer      | Reprise PR Kerjean                                                                 |
|         | Saint-Vougay      | Refonte semi-collectif clé des Champs                                              |
|         | Guimiliau         | Création réseau Garenne du bourg                                                   |
|         | Saint Sauveur     | Aire de retournement station de lagunage                                           |

## IV.2. Bilan financier

Le bilan financier de la collectivité sur les opérations d'investissements 80 (réseaux) et 81 (usines) est présenté sous forme de synthèse des engagements inscrits au budget primitif :

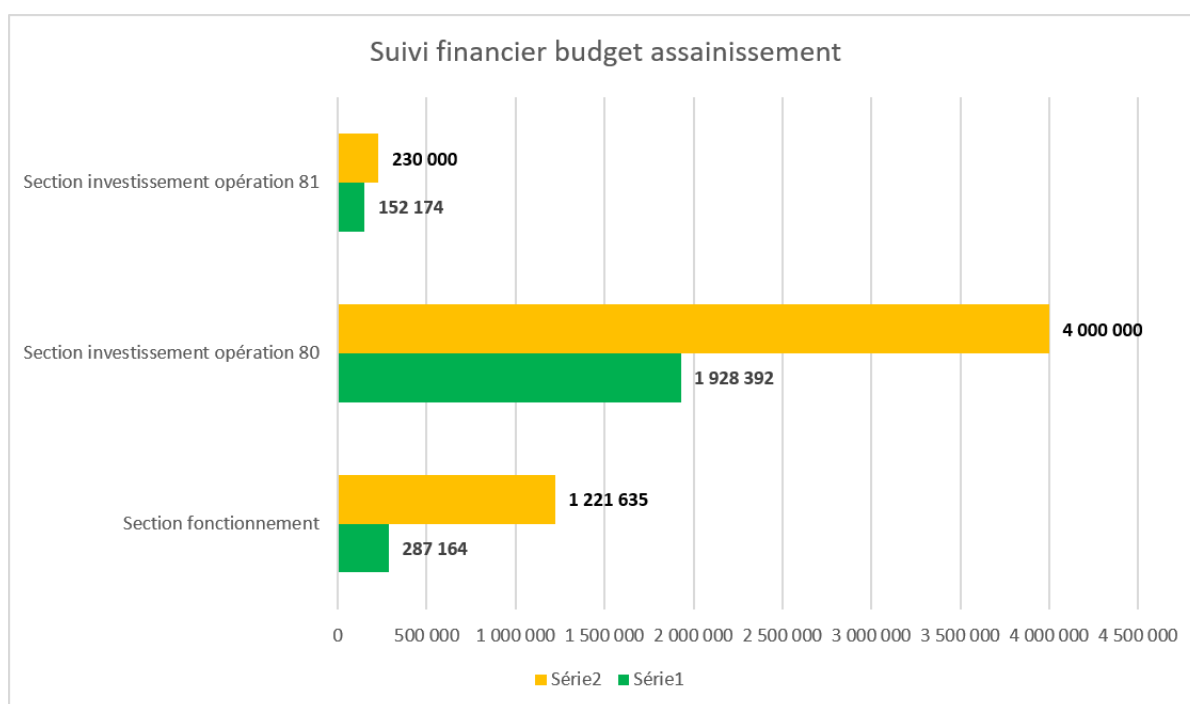


**Figure 7 : Bilan des engagements financiers 2025 du budget assainissement**

La figure 7 indique un engagement de 66 % de la masse financière initialement prévue au BP pour les opérations sur usines : pour bon nombre de projets, les missions de MOE sont lancées et donc engagées financièrement, mais nécessitent d'être suffisamment avancées pour consommer plus rapidement l'enveloppe restante via les études complémentaires qu'elles occasionnent.

L'enveloppe réseaux est quant à elle consommée à hauteur de 48 %. L'objectif des 100 % n'est pas atteint du fait du découpage en 3 phases de l'opération Noisetiers sur Sizun pour laquelle des études complémentaires n'ont pas permis d'engager la totalité de l'enveloppe sur l'exercice 2025. Ce découpage en tranche a également été motivé par une gestion de trésorerie à flux tendue en fin d'année.

## V. ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COLLECTIVITE

### V.1. Compte administratif eau potable

Le compte administratif du budget annexe eau potable de la CCPL est présentée ci-après :

|                                 | Dépenses      | Recettes      | Solde          |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Section de fonctionnement       | 753 528,56€   | 1 937 798,28€ | 1 184 269,72€  |
| Solde de fonctionnement reporté |               | 1 892 324,93€ | 1 892 324,93€  |
| Résultat de fonctionnement      | 753 528,56€   | 3 830 123,21€ | 3 076 594,65€  |
| Section d'investissement        | 4 349 458,91€ | 1 583 166,31€ | -2 766 292,60€ |
| Solde d'investissement reporté  |               | 1 075 060,61€ | 1 075 060,61€  |
| Résultat d'investissement       | 4 349 458,91€ | 2 658 226,92€ | -1 691 231,99€ |
| Résultat de clôture 2025        | 5 102 987,47€ | 6 488 350,13€ | 1 385 362,66€  |
| Restes à réaliser (inv.) 2025   | 1 261 212,70€ | 1 120 313,13€ | -140 899,57€   |
| Résultat net de clôture 2025    | 6 364 200,17€ | 7 608 663,26€ | 1 244 463,09€  |

Le budget annexe du service de l'eau potable est excédentaire de 3 M€ en section de fonctionnement et déficitaire de -1,7 M€ en investissement. Cela traduit d'une part, pour la section de fonctionnement, le fait que les redevances soient perçues sur cette section, la rendant généralement très excédentaire comparativement à la section d'investissement, excédent accentué par le solde de fonctionnement reporté de 1,8 M€. D'autre part, pour la section investissement, cela traduit le fait que les dépenses, bien qu'engagées à hauteur de 84,6 % de l'inscription budgétaire sur les opérations 70 et 71, n'ont pas été pour autant dépensées dans l'année car les travaux correspondant peuvent être lissés sur plusieurs mois. La dépense effective n'intervient que sur l'exercice suivant.

Les transferts d'excédents provenant des communes ont également impactées favorablement les recettes de l'année 2025 car toutes les opérations de transfert n'avaient pas été finalisées en 2024.

### V.2. Compte administratif assainissement

Le compte administratif du budget annexe assainissement de la CCPL est présentée ci-après :

|                                 | Dépenses      | Recettes      | Solde          |
|---------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Section de fonctionnement       | 694 060,84€   | 2 055 099,66€ | 1 361 038,82€  |
| Solde de fonctionnement reporté |               |               |                |
| Résultat de fonctionnement      | 694 060,84€   | 2 055 099,66€ | 1 361 038,82€  |
| Section d'investissement        | 3 911 832,83€ | 4 505 046,54€ | 593 213,71€    |
| Solde d'investissement reporté  | 1 108 881,90€ |               | -1 108 881,90€ |
| Résultat d'investissement       | 5 020 714,73€ | 4 505 046,54€ | -515 668,19€   |
| Résultat de clôture 2025        | 5 714 775,57€ | 6 560 146,20€ | 845 370,63€    |
| Restes à réaliser (inv.) 2025   | 1 022 481,88€ | 631 247,45€   | -391 234,43€   |
| Résultat net de clôture 2025    | 6 737 257,45€ | 7 191 393,65€ | 454 136,20€    |

Le budget annexe du service de l'assainissement est excédentaire de 1,3 M€ en section de fonctionnement et déficitaire de -515 k€ en investissement. Là encore les recettes de redevance étant affectées sur le section de fonctionnement, cette dernière est largement excédentaire, dans une

moindre mesure cependant que pour l'eau potable, le nombre d'abonnés et les recettes associées étant inférieurs de moitié aux chiffres de l'eau potable.

La section d'investissement est quant à elle déficitaire, ce qui s'explique par trois facteurs concomitants :

- Retard de perception de l'excédent d'investissement du SIALL à concurrence de 500 k€, le syndicat n'ayant pas été liquidé sur l'année 2025 en raison de la non réception des PV de transfert par la trésorerie ;
- Retard dans la perception des subventions allouées par l'agence de l'eau Loire Bretagne (500 k€ confirmés par l'agence, mais non reversées du fait de problèmes de personnel au sein de l'agence de l'eau) ;
- Retard dans la perception de certaines recettes de redevance fait fait d'une sous-estimation des volumes facturés par le délégataire de la Ville centre (à l'origine des recettes majoritaires sur ce budget).

## VI. SYNTHÈSE DES PRIX 2026 APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

Le tableau suivant synthétise les prix en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour l'eau potable et l'assainissement. Il fait notamment état des parts fixes et variables de la collectivité et des exploitants. Par souci de synthèse, les tranches de consommation ne sont pas indiquées : seuls les prix de la tranche 120 m<sup>3</sup> sont précisés, cette consommation étant la référence de consommation visée par la réglementation relative aux indicateurs du Maire.

| Commune      | Eau potable            |                          |                         |                           |                |                 | Total AEP | Assainissement         |                          |                         |                           |                  |                 |                |     | Total ass collectif | Total ass non collectif | Total facture 120 m3 usagers raccordés | Total facture 120 m3 usagers non raccordés |
|--------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|----------------|-----------------|-----------|------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------|-----------------|----------------|-----|---------------------|-------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|
|              | Abonnement délégataire | Consommation délégataire | Abonnement collectivité | Consommation collectivité | Taxes Etat AEP | TVA eau potable |           | Abonnement délégataire | Consommation délégataire | Abonnement collectivité | Consommation collectivité | ANC collectivité | ANC délégataire | Taxes Etat Ass | TVA |                     |                         |                                        |                                            |
| Loc Eguiner  | 18                     | 1,682                    | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 442,5     |                        |                          |                         |                           | 16,04            |                 |                | 10  | 0,00                | 17,64                   | 442,47                                 | 460,11                                     |
| Locmélar     | 18                     | 1,682                    | 12,33                   | 1,233                     | 0,4414         | 5,5             | 454,8     | 32,5                   | 1,0467                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 341,73              | 17,64                   | 796,48                                 | 472,40                                     |
| St Sauveur   | 18                     | 1,682                    | 12,33                   | 1,233                     | 0,4414         | 5,5             | 454,8     | 32,5                   | 1,0467                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 341,73              | 17,64                   | 796,48                                 | 472,40                                     |
| Commana      | 18                     | 1,682                    | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 442,5     | 48                     | 1,6365                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 436,63              | 17,64                   | 879,10                                 | 460,11                                     |
| Guimiliau    | 18                     | 1,682                    | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 442,5     | 48                     | 1,6365                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 436,63              | 17,64                   | 879,10                                 | 460,11                                     |
| Plouvorn     | 18                     | 1,682                    | 11,52                   | 1,152                     | 0,4414         | 5,5             | 443,7     | 48                     | 1,6365                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 436,63              | 17,64                   | 880,33                                 | 461,34                                     |
| St Servais   | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     |                        |                          | 35                      | 1,7                       | 5,57             | 10,49           |                | 10  | 262,90              | 17,67                   | 615,25                                 | 370,01                                     |
| Plounéventer | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     | 27,58                  | 0,707                    | 15,53                   | 0,98                      | 5,57             | 10,49           | 0,1619         | 10  | 291,48              | 17,67                   | 643,82                                 | 370,01                                     |
| Plougourvest | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     |                        |                          | 15,53                   | 0,98                      | 5,57             | 10,49           |                | 10  | 146,44              | 17,67                   | 498,79                                 | 370,01                                     |
| Plougar      | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     |                        |                          |                         |                           | 5,57             | 10,49           |                | 10  | 0,00                | 17,67                   | 352,35                                 | 370,01                                     |
| Bodilis      | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     |                        |                          |                         |                           | 5,57             | 10,49           |                | 10  | 0,00                | 17,67                   | 352,35                                 | 370,01                                     |
| St Derrien   | 35,47                  | 1,41                     | 49,54                   | 0,3                       | 0,378          | 5,5             | 352,3     |                        |                          |                         |                           | 5,57             | 10,49           |                | 10  | 0,00                | 17,67                   | 352,35                                 | 370,01                                     |
| Lampaul      | 30,01                  | 0,7242                   | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 334,4     | 26,75                  | 1,255                    | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 362,90              | 17,64                   | 697,29                                 | 352,04                                     |
| Landivisiau  | 30,01                  | 0,7242                   | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 334,4     | 26,75                  | 1,255                    | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 362,90              | 17,64                   | 697,29                                 | 352,04                                     |
| Plouzévéde   | 49,38                  | 0,8553                   | 12,15                   | 1,215                     | 0,378          | 5,5             | 373,1     | 22,79                  | 1,18                     | 16,74                   | 1,05                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 359,21              | 17,64                   | 732,31                                 | 390,74                                     |
| Trézilidé    | 49,38                  | 0,8553                   | 12,15                   | 1,215                     | 0,378          | 5,5             | 373,1     |                        |                          |                         |                           | 16,04            |                 |                | 10  | 0,00                | 17,64                   | 373,09                                 | 390,74                                     |
| St Vougay    | 49,38                  | 0,8553                   | 12,15                   | 1,215                     | 0,378          | 5,5             | 373,1     | 22,79                  | 1,18                     | 16,74                   | 1,05                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 359,21              | 17,64                   | 732,31                                 | 390,74                                     |
| Guiclan      | 30,01                  | 0,7242                   | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 334,4     | 32,5                   | 1,0467                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 341,73              | 17,64                   | 676,12                                 | 352,04                                     |
| Sizun        | 30,01                  | 0,7242                   | 11,43                   | 1,143                     | 0,4414         | 5,5             | 334,4     | 32,5                   | 1,0467                   | 15,53                   | 0,98                      | 16,04            |                 | 0,1619         | 10  | 341,73              | 17,64                   | 676,12                                 | 352,04                                     |

